VILLE DE LYON

RAPPORT DU MAIRE

Compte administratif

2017

Sommaire

#1. Équilibre budgétaire

Section de fonctionnement 6
Section d'investissement 17
Gestion de la dette 19

#2. Ressources

Ressources humaines 31
Garage 36
Direction de la construction 37
Immobilier 38
Gestion technique des bâtiments 39
Directions des assemblées 40
Systèmes d'information et de télécommunications 41

#3. Relations à l'usager

Qualité du service public : Lyon en direct 43
Service des mairies d'arrondissement 44

#4. Relations publiques, communication et évènementiel

Logistique et festivités 46
Évènements et animations : grands évènements 47
Communication externe 48
Cabinet du Maire 49

#5. Sécurité et prévention des risques

Supervision globale 51
Prévention sécurité 52
Écologie urbaine 53
Police municipale 54
Régulation urbaine 55

#6. Culture et patrimoine

Directions des Affaires Culturelles 57
Musée des Beaux-Arts 58
Musées d'histoire de la Ville de Lyon 59
L'Auditorium-Orchestre National de Lyon 61
Archives municipales 62
Service Archéologie 63
Evènements et animations : culture & patrimoine 64
Bibliothèques 65

#6. Culture et patrimoine (suite)

Musée d'Art Contemporain 66
Théâtre des Célestins 67
Les Subsistances 68
Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation 69
Opéra de Lyon 70

#7. Petite enfance

Petite enfance 72

#8. Éducation

Éducation 74

#9. Sports

Sports 76
Évènements et animations : évènements sportifs 77

#10. Solidarités

Action sociale 79
Développement territorial 80

#11. Espaces publics

Cimetières 82
Déplacements urbains 83
Cadre de vie 84
Éclairage public 85
Espaces verts 86
Aménagement urbain 87

#12. Développement économique et rayonnement international

Université, recherche 89
Économie, commerce et artisanat 90
Relations internationales 91
Développement territorial 92
Halles Paul Bocuse 93

Conclusion 94

#1.

Equilibre budgétaire

Le tableau ci-dessous présente les grands équilibres financiers tels qu'ils ressortent au compte administratif 2017, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice 2016.

Les recettes et dépenses de gestion ont été retraitées afin de permettre des comparaisons à périmètre constant entre ces deux exercices. Le détail des retraitements apparaît dans les tableaux relatifs aux dépenses et recettes de fonctionnement de la Ville.

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE	CA 2016	CA 2017	ÉVOLUTION
	M€	M€	%
Recettes de gestion	653,3	656,9	0,6
Recettes de gestion retraitées	648,1	651,3	0,5
Dépenses de gestion	563,3	569,4	1,1
Dépenses de gestion retraitées	560,4	568,7	1,5
ÉPARGNE DE GESTION	**90,0**	**87,5**	**-2,7**
ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE	**87,7**	**82,6**	**-5,8**
Produits financiers	1,4	0,9	-36,9
Charges financières	8,4	9,1	8,3
RÉSULTAT FINANCIER	**-7,0**	**-8,3**	**17,3**
ÉPARGNE BRUTE	**82,9**	**79,3**	**-4,4**
ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE	**80,7**	**74,3**	**-7,8**
Capital de la dette	**49,1**	**52,7**	**7,3**
EPARGNE NETTE	33,8	26,6	-21,3
EPARGNE NETTE RETRAITÉE	**31,6**	**21,7**	**-31,4**
Dépenses réelles d'équipement	95,4	101,1	5,9
Autres dépenses d'investissement	**13,2**	**7,1**	**-46,3**
RECETTES EXCEPTIONNELLES	**1,6**	**2,7**	**72,2**
Recettes réelles d'investissement hors emprunts (y/c produit des cessions et droits d'entrée dans les BEA)	30,5	24,9	-18,3
EMPRUNTS MOBILISÉS SUR L'EXERCICE	**36,6**	**70,0**	**91,2**

Les recettes de gestion retraitées s'établissent à **651,3 M€**. Elles enregistrent, par rapport à 2016, une évolution de **+0,5%**, malgré la diminution à hauteur de **7,9 M€** de la dotation globale de fonctionnement (DGF) que la Ville perçoit de l'Etat.

Les dépenses de gestion retraitées s'élèvent à **568,7 M€**. Elles enregistrent une progression de **+1,5%** (**560,4 M€** au CA 2016), soit une évolution maîtrisée au regard d'un contexte qui s'est principalement caractérisé par de fortes contraintes exogènes sur la masse salariale, par l'évolution du périmètre du service public rendu par la Ville notamment dans le domaine de l'éducation et par la nouvelle montée en puissance du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales), qui enregistre encore cette année une progression de **1,3 M€** (**+24,2%**).

Cette évolution maîtrisée est le résultat des efforts de gestion spécifiques engagés par la collectivité depuis 2014, au titre de sa contribution au redressement des finances publiques conduit par l'Etat, et qui se poursuivra au travers du dispositif de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales (objectif pérennisé de réduction de la dépense publique sur la période 2018 - 2022).

Pour la troisième année consécutive, les effets des actions déclenchées dans le cadre du plan « marges de manœuvre » ont été significatifs, concourant ainsi sur le volet des dépenses, à stabiliser les charges à caractère général, à modérer fortement l'évolution des subventions et participations aux personnes de droit privée et aux organismes de droit public, à contenir enfin les charges de personnel sur une progression de **2,2%** dans un contexte de développement soutenu de la Ville. Plus globalement, ces effets sont évalués à hauteur de **7,1 M€** sur l'exercice 2017, dont **4,3 M€** d'économies de dépenses et **2,8 M€** de recettes complémentaires. Ils ont porté l'évolution retraitée des recettes de gestion de **+0,1%** à **+0,5%** et réduit celle des dépenses de gestion de **+2,3%** à **+1,5%**. L'effet ciseaux constaté au compte administratif 2017 a ainsi été contenu à **1%**, là où il aurait été de **2,2%** hors plan marges de manœuvre.

Traduction des évolutions qui viennent d'être relatées, l'épargne de gestion 2017 retraitée (solde entre les recettes et les dépenses de gestion) est en diminution de **5,1 M€**. Elle s'établit à **82,6 M€** contre **87,7 M€** en 2016. Ce repli (**-5,8%**) traduit cependant une performance qui reste notable au regard de l'impact fort sur les recettes de la Ville de la baisse des dotations de l'Etat et de l'impact également fort sur les dépenses de la Ville de la nouvelle progression du FPIC.

L'épargne brute (**74,3 M€**) perd pour sa part **6,3 M€**, soit un recul de **7,8%** lié à un résultat financier facialement moins favorable par rapport à 2016. Les charges financières augmentent ainsi globalement de **0,7 M€** entre 2016 et 2017. Cette évolution s'explique cependant essentiellement par les opérations de gestion active de la dette qui ont été conduites et qui se sont traduites par le règlement d'indemnités de remboursement anticipé (**+0,6 M€**) et de frais bancaires (**+0,7 M€**) plus importants en 2017. La Ville de Lyon a notamment fait le choix de souscrire en 2017 quatre caps, instruments financiers qui permettent de couvrir **17%** de son encours à taux variable contre la hausse future des index court terme (cf. infra « le coût financier de la gestion de la dette et de la trésorerie de la Ville »).

L'encours de dette est quant à lui revenu à un niveau similaire à 2015, la Ville ayant souscrit de nouveaux emprunts en 2017 dans un contexte de taux d'intérêts historiquement bas.

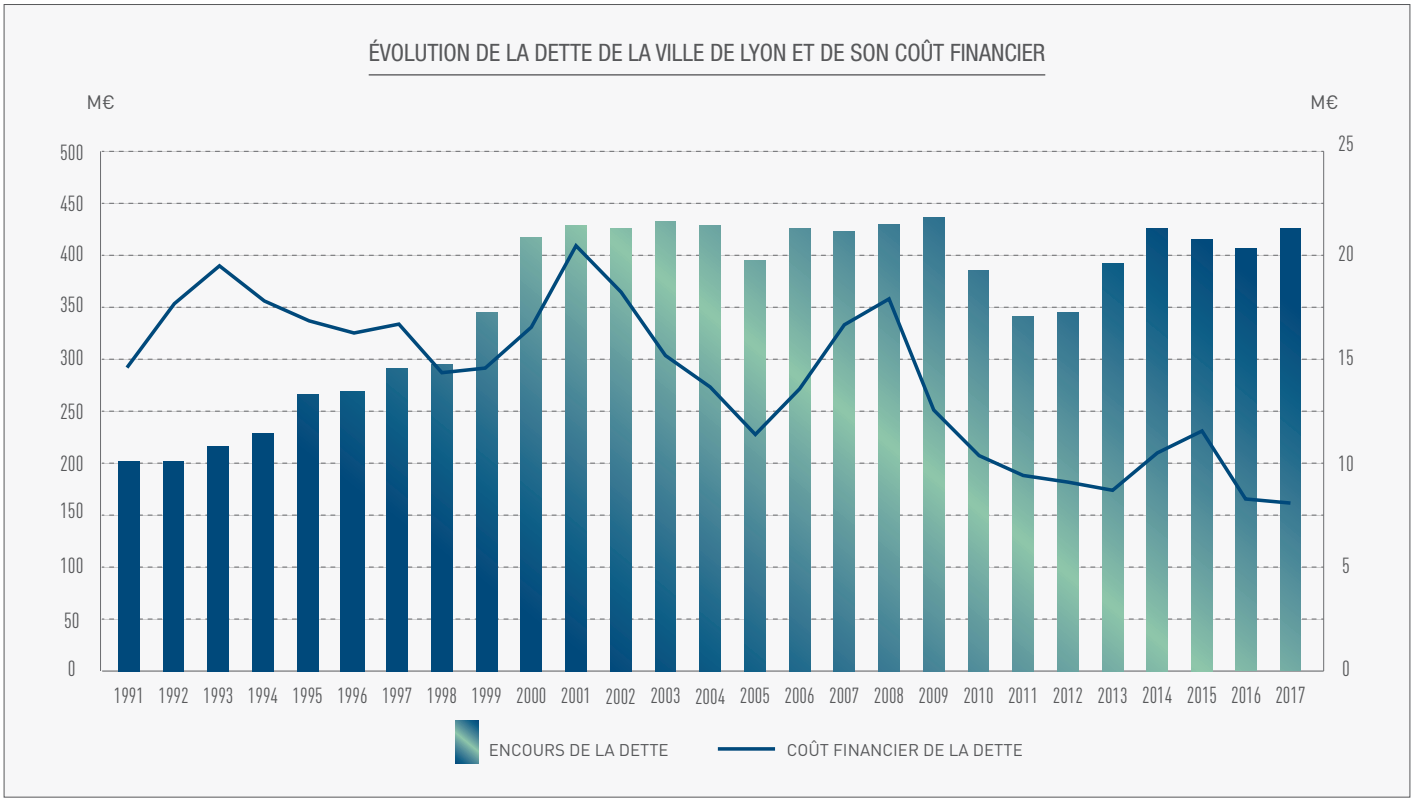

Au cours de l'année 2017, la Ville a levé six emprunts nouveaux, soit quatre emprunts obligataires pour un montant total de **50 M€** et deux emprunts bancaires pour un montant global de **20 M€**, afin de contribuer au financement de ses dépenses d'équipement. Cela porte l'encours de dette à **419 M€** au 31 décembre 2017.

Il convient toutefois de majorer cet encours de l'avance de la Caisse des Dépôts et Consignations consentie en 2015 à la Ville sur le FCTVA à percevoir en 2017. Cette avance s'élève au 31 décembre 2017 à **3,5 M€**, elle a été remboursée pour moitié sur l'exercice (l'autre moitié sera remboursée en 2018). Ce préfinancement est comptablement enregistré comme une dotation, mais doit toutefois s'analyser comme un prêt à taux zéro.

Ce retraitement opéré, l'encours de dette s'élève à **422,4 M€** à fin 2017 contre **421 M€** au 31/12/2015 et **408,5 M€** au 31/12/2016.

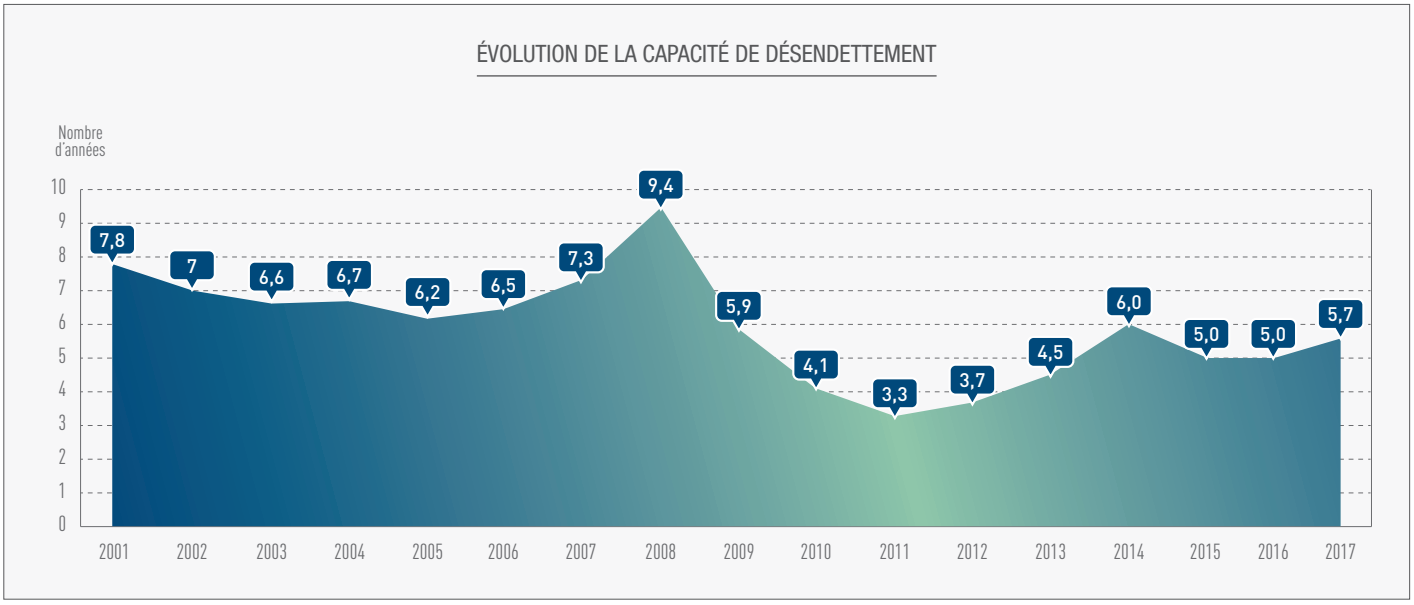

L'évolution de l'encours de dette entre 2016 et 2017, combiné au retrait de l'épargne brute entraîne une légère augmentation de la capacité de désendettement qui s'établit en 2017 à 5,7 ans.
Elle se stabilise ainsi sur un niveau très mesuré attestant à la fois de la bonne santé financière de la Ville et de ses performances budgétaires dans un contexte de forte contribution au redressement des finances publiques, laquelle s'est traduite en 4 ans (2014 à 2017) par une minoration globale de sa dotation globale de fonctionnement de près de **39 M€**.

I. Section de fonctionnement

A. Evolution des principales dépenses

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2016 (€)	CA 2017 (€)	ÉVOLUTION (%)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	105 497 467	103 035 664	-2,3
	Charges à caractère général retraitées[1]	102 467 803	102 838 664	0,4
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	326 492 395	334 022 337	2,3
	Charges de personnel et assimilés retraitées[2]	327 108 753	334 162 337	2,2
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	119 950 516	119 726 432	-0,2
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	65 649 290	66 060 095	0,6
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé retraitées[3]	65 649 290	65 522 095	-0,2
	Subventions aux personnes de droit public	14 404 120	13 836 010	-3,9
	Dont subvention au CCAS	12 289 856	12 104 856	-1,5
	Subventions de fonctionnement aux personnes de droit public retraitées[4]	14 096 120	13 836 010	-1,8
	Participation à l'équilibre des budgets annexes	14 572 261	14 067 146	-3,5
	Dont participation au budget annexe des Célestins	4 944 428	4 943 313	0,0
	Dont participation au budget annexe de l'Auditorium ONL	9 627 833	9 123 833	-5,2
	Participations à l'équilibre des budgets annexes retraitées[5]	14 337 261	14 302 146	-0,2
	Participations aux organismes de regroupement	15 890 508	15 772 272	-0,7
	Dont participation ENSBAL	6 650 000	6 500 000	-2,3
	Dont participation CRR	8 220 442	8 271 452	0,6
	Autres charges de gestion courante	9 434 338	9 990 909	5,9
	Autres charges de gestion courante retraitées[6]	119 407 516	119 121 822	-0,2
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	599 561	581 160	-3,1
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS (hors dotations aux arrondissements)	5 559 779	6 898 393	24,1
	Dont FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)	5 309 305	6 595 961	24,2
	DOTATIONS AUX ARRONDISSEMENTS	5 215 103	5 137 348	-1,5
TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTES		563 314 821	569 401 333	1,1
TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTES RETRAITÉES		560 358 515	568 739 723	1,5
66	CHARGES FINANCIÈRES	8 442 153	9 145 810	8,3
	Dont intérêts de la dette et de la trésorerie	7 450 829	6 003 721	-19,4
	Dont intérêts de la dette	1 652 804	2 234 000	35,2
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 853 918	1 656 090	-86,0
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		583 610 892	580 203 233	-0,6
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES		580 654 586	579 541 623	-0,2

Retraitement CA 2017

(1) Charges à caractère général retraitées :
- Des dépenses d'électricité 2016 non mandatées sur 2016 mais sur l'exercice 2017 (soit 197 k€),
- Des dépenses engagées pour l'organisation de l'EURO 2016 soit 2 479 k€ (neutralisation des opérations liées à cet évènement en dépenses et recettes sur 2016) ,
- Des dépenses relatives aux trajets domicile travail, imputées jusqu'à mi-2016 sur le chapitre 012 (496 k€ en 2016, retirés du 011),
- Des dépenses du reversement de 33 % du produit des concessions au CCAS désormais traité hors budget depuis le 1er juin 2017 (correspondant à une somme de 560 k€ retirée en 2016),
- De la régularisation comptable du remboursement à la Métropole de Lyon dans le cadre de la Convention propreté Duchère anciennement inscrit au chapitre des subventions (308 k€ ajoutés au chapitre 011)

Ces sommes sont retirées ou réintégrées pour comparaison à périmètre constant.

(2) Masse salariale retraitée :
- Des dépenses assumées en 2016 et 2017 au titre de l'Indemnité spécifique de services pour les techniciens portant sur des exercices de 2013 à 2016,

(2) Masse salariale retraitée (suite) :
- Des dépenses relatives aux trajets domicile travail, imputées jusqu'à mi-2016 sur le chapitre 012 (+ 496 k€ en 2016 sur le 012),
- Des dépenses du remboursement des postes vacants de l'Opéra qui ont changé d'imputation comptable à compter du 2e semestre 2017 (transfert vers le chapitre des autres charges de gestion courante).

Ces sommes sont retirées ou réintégrées pour comparaison à périmètre constant.

(3), (4), (5), et (6) Subventions de fonctionnement et autres charges de gestion courante retraitées :
- Des dépenses du remboursement des postes vacants de l'Opéra qui ont changé d'imputation comptable à compter du 2e semestre 2017 (anciennement comptabilisées au chapitre des charges de personnel)
- De la régularisation comptable du remboursement à la Métropole de Lyon dans le cadre de la Convention propreté Duchère (dorénavant inscrit au chapitre 011),
- D'une avance en 2016 sur le virement d'équilibre 2017 de la Ville au budget annexe de l'ONL, à titre de préfinancement de la Tournée 2017 aux Etats-Unis(soit 235 k€),
- Du reversement au CCAS d'une partie des recettes de ventes de concessions dans les cimetières, imputés temporairement sur le chapitre 65 (302k€ retirés en 2017).

1. Charges à caractère général

Les charges à caractère général enregistrent une diminution de **- 2,3 %** par rapport au compte administratif 2016 et s'élèvent à **103 M€** en 2017 contre **105,5 M€** en 2016.

Toutefois, afin de pouvoir comparer l'évolution de ces dépenses à périmètre constant, les éléments suivants doivent être retraités :
- Les dépenses exceptionnelles engagées en 2016 pour l'organisation de l'EURO à hauteur de **2 479 k€** dont **241 k€** pour les opérations de régularisation comptable liées aux mécénats,
- Le reversement au CCAS d'une partie des recettes de ventes de concessions funéraires pour un montant de **560 k€**. Ces dépenses sont désormais gérées en compte de tiers et ne figurent donc plus dans les opérations du compte administratif depuis juin 2017. A titre transitoire, le reversement au CCAS a été imputé sur le chapitre 65 pour le 1er semestre 2017,
- Les dépenses relatives aux trajets domicile travail, imputées à partir de mi-2016 sur le chapitre 012 et non plus sur le chapitre 011,
- Les frais d'éclairage public 2016 mandatés sur l'exercice 2017 en raison de l'irrégularité de la facturation pour un montant de **197 k€**,
- Le montant de la convention propreté Duchère (**308 k€**) qui n'est désormais plus versé à la Métropole de Lyon sous la forme d'une subvention mais relève des dépenses à caractère général.

Corrigées de ces retraitements, les charges à caractère général s'établissent à **102,5 M€** en 2016 contre **102,8 M€** en 2017, soit une progression de **+ 0,4 %**.

Cette évolution très modérée reflète la politique volontariste de la ville de contenir le niveau de ses dépenses tout en préservant une offre de services publics de qualité et adaptée aux besoins des lyonnais.

La poursuite du plan « marges de manœuvre », la rationalisation et la recherche continue d'optimisation des dépenses de gestion, ont permis de dégager des économies structurelles substantielles sur les postes suivants :
- Les achats de gaz enregistrent une nouvelle fois une forte diminution de **490 k€**, résultat d'une nouvelle mise en concurrence et de la négociation de marchés plus favorables,
- Les économies d'énergie rendues possibles grâce à la rénovation du patrimoine engendrent une diminution des dépenses d'éclairage public de **168 k€**,
- La poursuite de la politique de rationalisation de la gestion immobilière a permis de dégager une économie globale de près de **600 k€** sur les dépenses de loyers et charges (à titre d'exemple, la relocalisation de la Maison de l'Emploi et de la Formation dans le 7e arrondissement au sein de locaux communaux a généré une économie de loyers de **340 k€**),
- Les frais de missions et de déplacements ont été réduits de **- 165 k€** en 2017, grâce à des actions volontaristes d'optimisation des coûts induits,
- Enfin, la renégociation des modalités financières de la convention propreté Duchère a permis de revoir à la baisse le montant de l'engagement de la ville de **164 k€**.

Dans le domaine de la culture, l'année 2017, année de biennale d'art contemporain, s'est naturellement traduite par une programmation moins importante au MAC, avec corrélativement une réduction conjoncturelle des dépenses de cet établissement (**- 376 k€**).

Les économies dégagées par l'ensemble des mesures mises en œuvre par la ville lui permettent d'absorber pour partie les évolutions de périmètre de ses services publics ou les dépenses obligatoires supplémentaires auxquelles elle a dû faire face au cours de l'année 2017, et de promouvoir de nouvelles actions innovantes sur son territoire.

A titre d'illustration, l'augmentation des effectifs dans les écoles lyonnaises se traduit par une nouvelle hausse des achats de repas pour la restauration scolaire de **228 k€** ainsi que par une hausse sensible des frais de locations des bâtiments modulaires à hauteur de **181 k€**, pour améliorer les conditions d'accueil des élèves. Pour mémoire, ce sont, en moyenne, 21 nouvelles classes qui sont ouvertes chaque année, sur le territoire de la ville.

Les frais de gardiennage ont également sensiblement augmenté (**+ 305 k€** par rapport au CA 2016) afin de répondre aux exigences de sécurité dans les parcs et jardins de la ville.

Les dépenses du garage municipal ont été majorées de plus de **140 k€**, en raison principalement de la hausse des prix des carburants, même si elles ont été partiellement compensée par une réduction de la consommation.

La création d'environ 5 000 places de stationnement supplémentaires a nécessité de nombreuses opérations de pose, dépose et mise en service d'horodateurs qui génèrent une hausse des frais d'exploitation de plus de **132 k€**.

Enfin, l'organisation de 4 scrutins (présidentiels et législatifs), sur l'année 2017, a induit une augmentation des dépenses dédiées aux élections de **253 k€** (hors masse salariale) par rapport à 2016.

En termes de projets innovants, l'année 2017 a été marquée par le développement d'un applicatif gratuit « enform@lyon » dont l'objectif est de faire découvrir la ville par le biais de la pratique sportive. L'application propose aux utilisateurs des parcours de santé et, en parallèle, leur permet d'accéder à des points d'information culturelle. Le coût supplémentaire de ce dispositif est de **40 k€** en partie financé par des recettes de mécénat.

En mai 2017, la ville de Lyon a également accueilli l'organisation d'un nouveau tournoi de tennis ATP 250 « OPEN PARC » au Vélodrome de la Tête d'or qui s'est traduit par une augmentation des charges à caractère général de **140 k€** couverte dans leur quasi-intégralité par des recettes de mise à disposition du site.

2. Subventions et participations

a. Subventions

Les subventions aux personnes de droit privé s'établissent à **66,1 M€** en 2017 contre **65,6 M€** en 2016, elles enregistrent une progression de **0,6 %**.

Retraitées d'une partie du montant de la subvention allouée à l'Opéra de Lyon, soit **- 538 k€**, elles sont en repli de **- 127 k€** soit une réduction de **- 0,2 %**. La prise en charge par la Ville de Lyon des postes vacants de l'Opéra n'est désormais plus imputée sur la masse salariale mais prend la forme d'une subvention, cette régularisation comptable est neutre pour le budget de la Ville.

La poursuite du plan « marges de manœuvre » conjuguée à une politique d'attribution de subventions plus stricte a permis de contenir fortement le montant des subventions allouées au cours de l'année 2017.

Outre le maintien du gel des subventions aux Maisons des Jeunes et de la Culture, Centres Sociaux et Maisons de l'Enfance, à l'Opéra de Lyon ... la ville de Lyon a également volontairement réduit ses participations dans différents secteurs.

A titre d'illustration, les mesures les plus significatives mises en œuvre dans le secteur culturel ont été :
- La diminution de **- 100 k€** de chacune des subventions attribuées à l'association « Les nouvelles Subsistances » et à l'Institut Lumière,
- La réduction globale de **- 68 k€** du montant des subventions versées à différentes associations culturelles.

Des efforts ont également été consentis dans le secteur de la petite enfance. Les subventions dont bénéficient les équipements d'accueil de jeunes enfants en gestion associative ont globalement enregistrées une réduction de **- 379 k€** au cours de l'exercice 2017. L'amélioration continue du processus de dialogue de gestion avec ces associations permet de toujours mieux appréhender leurs situations financières réelles et de calculer au plus juste le montant des subventions qui leur sont attribuées, tout en préservant la qualité de l'accueil des enfants. Ainsi, en 2017, les besoins de financement, et donc de subventions de ces établissements ont été minorés par compensation avec la hausse de la PSU (prestation de service unique) perçue de la CAF.

Parallèlement, l'augmentation de certaines subventions relève de choix de politiques publiques au nombre desquels figure l'augmentation de **+ 214 k€** des subventions attribuées aux associations dans le cadre de la politique de la ville, avec notamment l'attribution d'une nouvelle participation de **88 k€** à l'association Anciela pour la formation et l'accompagnement des conseils citoyens de Lyon (participation partiellement financée par une subvention de l'Etat).

Les subventions aux personnes de droit public enregistrent, quant à elles, un repli de **- 3,9 %** entre 2017 (**13,8 M€**) et 2016 (**14,4 M€**). Retraitée de la subvention dédiée à la « convention de gestion urbaine et de proximité sur le quartier de la Duchère » pour **308 k€** (qui est dorénavant imputée sur les charges à caractère général pour un montant de **144 k€** en 2017), le repli est ramené à **- 1,84 %** soit **- 360 k€**.

La diminution constatée résulte pour l'essentiel :
- De la poursuite des efforts de gestion du CCAS qui a permis de réduire le montant de la subvention versée à hauteur de **185 k€**,
- Et de la non reconduction de la subvention exceptionnelle de **125 k€**, attribuée en 2016 à la Chambre de Commerce et d'Industrie, pour contribuer à la continuité du fonctionnement du Musée des Tissus.

b. Participations

En plus des subventions allouées aux organismes privés et publics, la ville de Lyon contribue également à l'équilibre des budgets annexes de l'ONL et des Célestins et participe au financement de plusieurs structures intercommunales.

Bien que les participations du budget principal aux budgets annexes soient dans le principe gelées, celles-ci ont enregistrées une baisse de **- 3,47 %** entre le CA 2016 (**14,6 M€**) et le CA 2017 (**14,1 M€**).
La participation à l'ONL a ainsi enregistré, une baisse de **- 5,2 %** et s'établit à **9,1 M€**. Elle a été réduite de **235 k€** en 2017, en contrepartie de l'augmentation exceptionnelle qui lui avait été consentie en 2016 à même hauteur, afin de lui permettre d'anticiper le financement de sa tournée aux États-Unis organisée en février 2017. Une fois retraitée de cet élément exceptionnel la participation évolue de **- 34 k€** soit **- 0,4 %**, en raison d'un ajustement du montant des charges sociales dues.
La participation versée au budget annexe des Célestins n'a quant à elle pas évolué et a été maintenue à hauteur de **4,9 M€**.

Les participations aux organismes de regroupement enregistrent une diminution globale de **- 0,7 %**, qui résulte principalement d'une nouvelle baisse de la contribution à l'ENSBAL (**- 150 k€**), de la minoration de la participation au SYMALIM (**- 21 k€**), et de la hausse conventionnelle de l'aide consentie au Conservatoire à Rayonnement Régional de **51 k€** (soit, depuis 2015, une aide plafonnée dans son évolution annuelle à **+ 0,7 %** au lieu de **+ 1,5 %**).

Les participations obligatoires versées aux écoles privées sont majorées, pour leur part, de **+ 61 k€** en raison de la hausse constatée des effectifs.

Enfin, les remboursements du CNFPT pour la prise en charge d'agents privés d'emploi ne relèvent désormais plus des dépenses salariales mais sont imputées sur le chapitre 65. Cette régularisation comptable se traduit par une hausse des participations de plus de **50 k€**.

3. Autres charges

Le poste « autres charges » regroupe les « Autres charges de gestion courante » hors les subventions et participations, les « Frais de fonctionnement des groupes d'élus » et les dépenses du chapitre « Atténuations de produits », il augmente de **8,6 %** en 2017 soit **+ 1,8 €**.

Retraité du montant du reversement au CCAS d'une partie des recettes de ventes de concessions dans les cimetières, soit **302 k€** imputés temporairement sur le chapitre 65, ce poste évolue de **+ 7,2 %**.

Parmi ces 'autres charges', le chapitre 014 « Atténuations de produits » enregistre une hausse de **11,7 %** qui est essentiellement liée à la nouvelle montée en charge du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui atteint **6,6 M€** en 2017 contre **5,3 M€** en 2016 soit une majoration de **24,2 %**.

Les dotations aux mairies d'arrondissement, quant à elles, sont en baisse de **- 78 k€** et s'élèvent en 2017 à **5,1 M€**. Cette légère diminution résulte essentiellement :
- De la décision des mairies d'affecter une partie de leur excédent de fonctionnement en section d'investissement, elles ont ainsi contribué à la réduction des dotations de fonctionnement de **- 185 k€** sur l'année 2017,
- A contrario, les dotations ont enregistrées une hausse de **82 k€** correspondant aux dépenses supportées par les mairies d'arrondissement pour l'achat de plateaux repas, lors des élections organisées en 2017.

4. Masse salariale

La masse salariale s'établit au compte administratif 2017 à **334 M€**. Elle enregistre une évolution de **+ 2,3 %** par rapport à 2016 (**326,5 M€**). Cette évolution est néanmoins ramenée à **+ 2,2 %,** une fois retraitée des éléments suivants :
- La prise en charge en 2016 et en 2017 de dépenses se rapportant à des exercices antérieurs au titre de l'Indemnité spécifique de service pour les techniciens,
- Les dépenses d'aide aux trajets domicile-travail imputées sur le chapitre des charges de personnel depuis juin 2016 (anciennement imputées sur le chapitre des charges à caractère général),
- Les dépenses de remboursement des postes vacants de l'Opéra qui ont changé d'imputation comptable à compter du 2e semestre 2017 (transfert vers le chapitre des autres charges de gestion courante).

Les facteurs d'évolution de la masse salariale sont amplement détaillés dans la partie « Ressources > Ressources humaines ».

5. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles ont très largement diminué en 2017 et atteignent **1,7 M€** contre **11,9 M€** en 2016.

L'année 2016 avait en effet été marquée par le versement à la SASP LOU Rugby d'une indemnité de résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif du Matmut Stadium pour un montant de **11,3 M€** et par la signature d'un protocole transactionnel avec Les Parcs de Stationnement de Lyon Bellecour à hauteur de **0,2 M€**.

B. Évolution des principales recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2016 (€)	CA 2017 (€)	ÉVOLUTION (%)
70	**PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE**	**46566601**	**46815421**	**0,5**
	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE RETRAITÉS (1)	**45770333**	**46568811**	**1,7**
73	**IMPÔTS & TAXES**	**466240061**	**472534733**	**1,4**
	Dont contributions directes	347672783	352069374	1,3
	Dont attribution de compensation	48871423	48871423	0,0
	Dont dotation solidarité communautaire	2973647	2973647	0,0
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	32934424	35105074	6,6
	Autres taxes indirectes	**33787784**	**33515214**	**-0,8**
74	**DOTATIONS & PARTICIPATIONS**	126635951	123195222	-2,7
	Dont dotation forfaitaire	72078377	64636983	-10,3
	Dont DNP	2425069	2470381	1,9
	Dont dotation de solidarité urbaine	4795250	4315725	-10,0
	Dont compensations taxes d'habitation et foncières	8488044	10958534	29,1
	Dont dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCS-TP)	564360	175645	-68,9
	Dont autres participations	38284851	40637954	6,1
	DOTATIONS & SUBVENTIONS RETRAITÉES (2)	**121854881**	**118195222**	**-3,0**
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**10644649**	**11127359**	**4,5**
	Dont revenus des immeubles	10334175	10763100	4,2
	Dont revenus des immeubles retraités	10701131	10396144	-2,9
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE RETRAITÉS (3)	**11011605**	**10760403**	**-2,3**
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	**1924627**	**1515184**	**-21,3**
	Dont subrogation	1262942	1759940	39,4
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		**653274831**	**656947858**	**0,6**
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES		**648064449**	**651334292**	**0,5**
76	**Produits financiers**	**1398634**	**883168**	**-36,9**
77	**Produits exceptionnels**	**10337244**	**11475108**	**11,0**
	PRODUITS EXCEPTIONNELS (HORS RECETTES DE MÉCÉNATS-PARRAINAGE)	**9074302**	**9715168**	**7,1**
	Dont cessions foncières	7186700	6250228	-13,0
	Dont autres cessions	332614	786624	136,5
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		**663747768**	**667546194**	**0,6**
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES		**658537385**	**661932628**	**0,5**

Retraitement CA 2017

(1) Produits des services et du domaine retraités :
- Des recettes de parrainage liées à l'EURO 2016 soit 241 k€ retirés en 2016 (neutralisation des opérations liées à cet évènement en dépenses et recettes sur 2016),
- Des derniers remboursements intervenus en 2016 pour les travaux de remise en état du parc de Gerland (soit 217 k€),
- Des recettes relatives aux heures supplémentaires et indemnités variables de l'Opéra rattachées à tort en 2016 à hauteur de 221 k€,
- Du produit des concessions des cimetières reversé au CCAS désormais traité hors budget depuis le 1er juin 2017 (560 k€ au CA 2016 et 247 k€ au CA 2017).

(2) Dotations et subventions retraitées :
- Des participations reçues au titre de l'EURO 2016 soit 914 k€ retirés en 2016,
- Et de la recette enfance PSU versée par la CAF qui, suite à une modification en 2016 des modalités de versement, n'a été perçue que pour 90 % en 2016 (contre 100 % en 2017).

(3) Autres produits de gestion courante retraités de la part variable :
- De la redevance de DSP de la Halle Tony Garnier du encaissée en 2017 au titre de 2015 et 2016 (367 k€)

1. Produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) enregistrent une légère augmentation de **0,5 %** en 2017 par rapport au compte administratif 2016. Il convient toutefois de retraiter cette évolution des éléments exceptionnels et non récurrents suivants :

- Les derniers remboursements du Sytral pour la remise en état du parc de Gerland perçus en 2016 pour un montant de **217 k€**,
- Les recettes de parrainage liées à l'EURO 2016 reçues cette année-là, soit **241 k€**,
- Les recettes relatives aux heures supplémentaires et indemnités variables de l'Opéra rattachées à tort en 2016 à hauteur de **221 k€**,
- Le produit des concessions des cimetières reversé au CCAS, traité hors budget depuis le 1er juin 2017 (**560 k€** au CA 2016 et **247 k€** au CA 2017).

Une fois retraité, ce chapitre s'établit à **46,6 M€**, soit une progression économique réelle de **+ 1,7 %** par rapport à un CA 2016 retraité à près de **45,8 M€**. L'ensemble des recettes tirées de l'activité des services et du domaine ont ainsi augmenté de près de **800 k€** entre 2016 et 2017.

Cette dynamique s'observe en premier lieu sur les redevances d'occupation du domaine public induites par les nombreux chantiers de construction ou de réhabilitation sur le territoire de Ville qui représentent à elles seules une évolution de **+ 575 k€** entre les deux exercices.

La 2e évolution notable tient au Musée des Beaux-Arts qui, à la faveur d'une fréquentation en hausse et du succès de l'exposition Matisse, a enregistré de fortes recettes de billetterie (**+ 496 k€** entre 2016 et 2017).

Enfin, cette dynamique a été constatée dans différents domaines d'activité, tels que :

- Les terrasses : ces recettes sont en constante progression (**+ 188 k€**) grâce à des emprises plus importantes et des terrasses supplémentaires (**+ 27 k€** en 2017),
- La restauration scolaire (**+ 167 k€**) : cette hausse s'explique par le triple effet de l'augmentation de la fréquentation, l'augmentation des tarifs au 1er janvier 2017 et la progression du taux de paiement en ligne,
- Les crèches (participations parentales) : les recettes augmentent de **103 k€**, résultat mécanique de la mise en place progressive de la facturation à la 1/2h et du pointage au départ du parent, permettant de valoriser l'ensemble de la prestation effectuée,
- Ou encore l'activité suscitée par les déménagements : elle est en nette progression également (**+ 155 k€**).

A l'inverse, certaines recettes des services et du domaine ont pu être moins favorables en 2017, et pour ne citer que celles-là :

- Les recettes liées aux chantiers de fouilles archéologiques affichent une nette diminution (**- 753 k€**) après une année 2016 exceptionnellement haute (facturation de nombreux chantiers en cours),
- Les recettes de billetterie du Musée d'Art Contemporain apparaissent en baisse de **317 k€**, en corrélation avec une année 2017, année de biennale, traditionnellement moins pourvue en expositions dans l'établissement.

2. Recettes fiscales

a. La «recette consolidée» de fiscalité directe : 408,28 M€

RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE	2016	2017	CROISSANCE	
	M€	M€	M€	%
Contributions directes (article 73111 et 7318) (A)	**347,67**	**352,07**	**4,40**	**1,3**
Taxe d'habitation	182,24	184,30	2,06	1,1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	165,10	167,47	2,37	1,4
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,33	0,30	-0,03	-7,9
Dont rôles généraux	**343,94**	**348,15**	**4,20**	**1,2**
Taxe d'habitation	178,92	180,60	1,67	0,9
Taxe foncière sur les propriétés bâties	164,70	167,25	2,55	1,6
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,32	0,30	-0,02	-6,9
Dont rôles supplémentaires et complémentaires	**2,06**	**2,30**	**0,24**	**11,8**
Taxe d'habitation	1,65	2,08	0,43	26,1
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,41	0,22	-0,18	-45,2
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00	0,00	-100,0
Dont majoration résidences secondaires	**1,67**	**1,62**	**-0,05**	-
Prélèvement FPIC (article 73925) (B)	**5,31**	**6,60**	**+1,29**	**24,2**
Contributions directes nettes (A-B)	**342,36**	**345,47**	**3,11**	**0,9**
Allocations compensatrices versées par l'Etat	**8,49**	**10,96**	**2,47**	**29,1**
Taxe d'habitation	7,42	10,30	2,88	38,8
Taxes foncières	1,07	0,66	-0,41	-38,3
Reversements provenant du Grand Lyon	**51,85**	**51,85**	**0,00**	**0,0**
Attribution de compensation	48,87	48,87	0,00	0,0
Dotation de solidarité communautaire	2,97	2,97	0,00	0,0
TOTAL RECETTE FISCALE CONSOLIDÉE	**402,70**	**408,28**	**5,58**	**1,4**

Depuis le passage en taxe professionnelle unique (TPU) en 2003, la ville de Lyon ne perçoit que le produit des « impôts ménages » : la taxe d'habitation et les taxes foncières ainsi que l'intégralité des allocations compensatrices d'exonérations portant sur ces taxes. Corrélativement, le Grand Lyon perçoit la totalité des recettes liées à la taxe professionnelle devenue, en 2010, la contribution économique territoriale (CET).

Deux nouvelles recettes ont été créées lors du passage en TPU :
- L'attribution de compensation (AC),
- La dotation de solidarité communautaire (DSC).

Par souci de cohérence, le produit de fiscalité directe doit être analysé sous la forme d'une recette consolidée qui comprend les trois postes suivants :
- Les contributions directes (produit fiscal),
- Les 2 dotations provenant de la communauté urbaine devenue métropole au 1er janvier 2015,
- Les allocations compensatrices d'exonérations fiscales versées par l'Etat[1].

La recette fiscale consolidée est minorée du reversement que la ville effectue au titre du Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC), fonds en vigueur depuis 2012. Le tableau ci-contre, qui permet de constater une hausse globale de **1,4 %** de cette recette consolidée, détaille le contenu de chaque poste.

Le produit fiscal proprement dit représente **85 %** de la recette totale brute, avant prélèvement du FPIC.

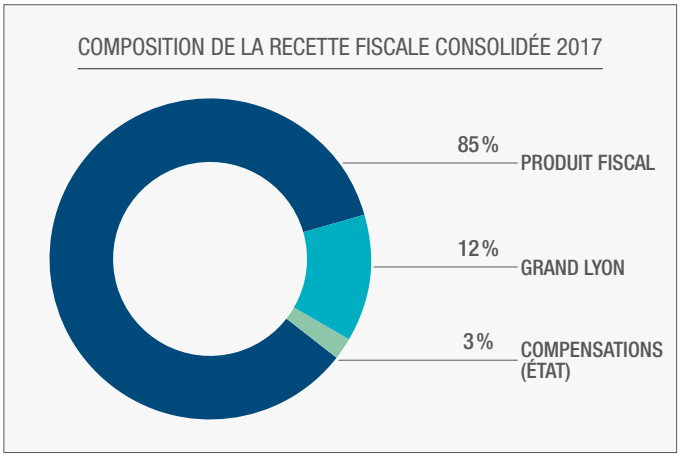

• Les contributions directes : 345,5 M€
La recette brute des contributions directes, hors FPIC, s'élève à **352,1 M€**, elle enregistre une croissance de **1,3 %** par rapport à la recette constatée au compte administratif 2016, soit **347,7 M€**, soit une majoration de près de **4,4 M€**.

Elle comprend :
- Le produit issu des rôles généraux, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours,
- Le produit issu des rôles complémentaires, relatifs à l'année en cours mais émis postérieurement aux rôles généraux,
- Le produit issu des rôles supplémentaires, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures,
- La majoration de **20 %** du produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, entrée en vigueur en 2016.

Le prélèvement de la ville au titre du FPIC, soit **6,60 M€** en 2017, a progressé de **24 %** par rapport à 2016 (**1,29 M€**). Malgré la stabilisation de l'enveloppe nationale à son niveau de l'année précédente (**1 Md€**), la contribution au FPIC a augmenté de façon significative, en raison notamment de la poursuite des évolutions de périmètres intercommunaux intervenus dans le cadre du 2e Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). La recette nette, après déduction du prélèvement au titre du FPIC, est de **345,5 M€**, en hausse de **0,9 %** par rapport à 2016.

• Les rôles généraux
› Stabilité des taux d'imposition en 2017
Les taux sont restés stables en 2017. Conformément aux engagements pris par la municipalité, il n'y aura plus d'augmentation des taux d'imposition jusqu'à la fin du mandat.

› Revalorisation générale des bases de 0,4 %
L'article 99 de loi de finances initiale pour 2017 a prévu l'application d'un coefficient de majoration forfaitaire (CMF) des bases de **1,004**. Ce coefficient, qui s'applique à l'ensemble des valeurs locatives servant d'assiette à la taxe d'habitation et aux taxes foncières, a été limité en 2017 à la moitié du montant de l'inflation prévisionnelle (**0,8 %**).

› La base de taxe d'habitation

BASE DE LA TAXE D'HABITATION	2016	2017	CROISSANCE
	M€	M€	%
Base brute	1 085,24	1 096,58	1,0
Abattements *(à déduire)*	205,41	206,56	0,6
Exonérations *(à déduire)*	72,04	74,68	3,7
Base nette	807,78	815,34	0,9

La base brute de taxe d'habitation est formée par l'ensemble des valeurs locatives des locaux soumis à la taxe : locaux d'habitation et locaux d'activités non soumis à la contribution économique territoriale.

Elle affiche une croissance très modérée de **1 %** de 2016 à 2017.
Dans le même temps, la base nette évolue dans des proportions quasi similaires, pour s'établir à **+ 0,9 %** entre 2016 et 2017.

Cette croissance de la base nette se décompose de la manière suivante :
- **+ 0,4 %** au titre de l'application du coefficient de majoration forfaitaire (CMF),
- **+ 0,5 %** au titre de la variation physique.

La variation physique constatée sur l'exercice 2017 pour la base nette de taxe d'habitation, soit **+ 0,5 %**, se révèle très faible. Elle a été amplifiée par une disposition de la loi de finances pour 2018 qui prolonge d'un an l'exonération temporaire accordée aux contribuables ayant perdu le bénéfice de leur demi-part fiscale. A l'automne 2015, de nombreux contribuables jusque-là exonérés de taxe d'habitation ont perdu cette exonération, du fait de modifications intervenues en 2009 et 2014 dans la définition du revenu fiscal de référence :
- Suppression de la demi-part pour les personnes seules ayant eu un enfant à charge pendant moins de 5 ans,
- Fiscalisation des majorations de pensions de retraite des personnes ayant eu ou élevé au moins 3 enfants.

Pour lisser l'impact financier de cette mesure, ces contribuables ont tout d'abord pu bénéficier d'un dégrèvement de cotisation pris en charge par l'Etat en 2015, puis d'une exonération totale en 2016. Leur retour en imposition devait ensuite se mettre en place progressivement de 2017 à 2019, par application d'un abattement sur leur base d'imposition (**67 %** en 2017, **33 %** en 2018 et **0 %** en 2019). La loi de finances pour 2018 a prolongé le dispositif d'exonération totale d'un an en 2017, décalant ainsi le retour en imposition de ces bases sur 2018.

[1] La partie de dotation de compensation spécifique à la taxe professionnelle que perçoit la ville de Lyon n'est pas prise en compte dans cette consolidation. En effet, cette dotation a perdu son caractère d'allocation compensatrice, à telle enseigne qu'elle reste dans le budget communal après le passage en TPU.

› **La base de taxe foncière sur les propriétés bâties**
De 2016 à 2017, la croissance des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à **1,54 %**. Elle se décompose ainsi :
- **+ 0,40 %** au titre de l'application du coefficient de majoration forfaitaire (CMF),
- **+ 1,14 %** au titre de la variation physique.

La variation physique de la taxe foncière est constituée de 2 éléments :
- L'imposition pour la première fois de locaux existants arrivés en fin de période d'exonération. Ce mouvement apporte une croissance de **0,53 %**,
- L'enrichissement du reste du bâti existant qui correspond à une croissance de **0,61 %**.

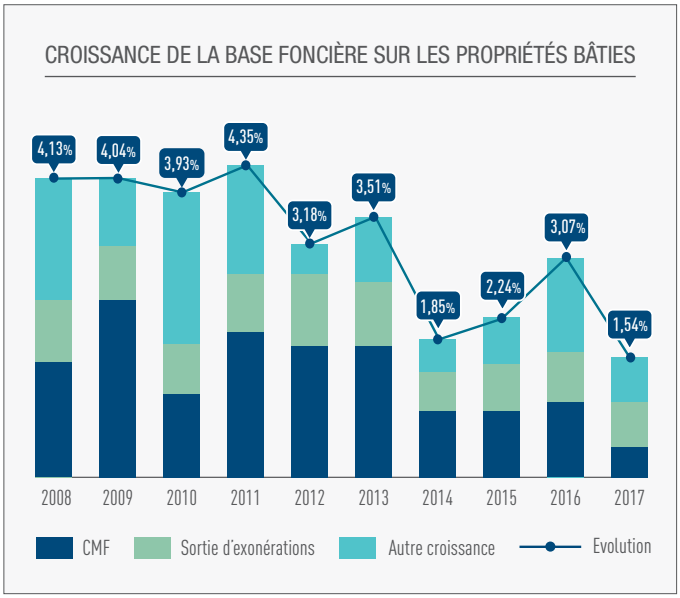

En 2017, cette évolution intègre pour la 2e année les effets de la suppression partielle de l'exonération temporaire accordée sur les constructions neuves, reconstructions et additions de constructions. Elle permet de majorer l'évolution physique de la taxe foncière qui reste cependant sur un niveau très modeste en 2017 (**+ 1,14 %**) au regard des évolutions observées globalement depuis 2008.

• **Les allocations compensatrices d'allégements fiscaux : 10,96 M€**
Ces dotations ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes en raison des mesures d'allégements fiscaux décidées par l'Etat au profit des contribuables. Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser :
- Par l'application d'un taux figé à l'année précédant la mesure d'allègement,
- Par la prise en compte des bases exonérées l'année précédant le versement de la dotation,
- Par le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent depuis plusieurs années les dotations de compensation des taxes foncières.

› **La dotation de compensation de taxe d'habitation : 10,30 M€**
Elle vise à compenser les exonérations en faveur des personnes de condition modeste et est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année précédente (base 2016 pour la dotation 2017), le total des taux de taxe d'habitation de 1991 de Lyon, des syndicats lyonnais et de la communauté urbaine.
Cette compensation passe de **7,42 M€** en 2016 à **10,30 M€** en 2017 (soit **+ 39 %**), en lien notamment avec la prorogation en 2016, sous forme d'exonération, de la dispense de TH accordée aux contribuables ayant perdu le bénéfice de leur ½ part fiscale.

› **Les dotations de compensation de taxe foncière : 0,66 M€**
Trois allégements de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont pris en compte :
- Les exonérations en faveur des personnes de condition modeste : **0,06 M€**. Le mode de calcul de la compensation est identique à celui de la taxe d'habitation.
- Les abattements sur valeur locative accordés à certains locaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : **0,41 M€**. La compensation est calculée en appliquant à la base exonérée de l'année en cours (soit 2017) le taux de foncier bâti communal et syndical de l'année précédente (soit 2016).
- Les exonérations de longue durée concernant certains logements sociaux et des constructions financées au moyen de prêts aidés par l'Etat : **0,19 M€**.

En fin de calcul de leur montant, en tant que variables d'ajustement de l'enveloppe normée, ces dotations de compensation ont subi une réfaction automatique :
- De **93 %**, pour ce qui concerne la compensation des exonérations en faveur des personnes de conditions modeste et les logements sociaux,
- De **60 %** pour ce qui concerne la compensation de l'abattement de **30 %** de foncier bâti pour les logements situés dans les quartiers classés en politique de la ville.

Ce qui entraine in fine une perte de recette très conséquente pour la ville.

• **Les dotations versées par la métropole : 51,8 M€**

› **L'attribution de compensation : 48,9 M€**

ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2017 (M€)
Passage en TPU : montants de l'exercice 2002	
Recette de taxe professionnelle perçue par Lyon	135,95
A déduire : recette d'impôts ménages perçue par le Grand Lyon	-85,90
Solde neutralisation du passage en TPU	50,05
Transfert de compétences	
Biennales (à compter de 2005)	-1,47
Logement (à compter de 2006)	0,02
Tourisme (à compter de 2010)	0,28
A déduire au titre des transferts de charges	-1,18
MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION RELATIVE À 2017	**48,87**

Cette dotation vise à neutraliser financièrement les transferts de charges et de recettes entre la commune et la métropole. Elle est le résultat de 2 démarches : la neutralisation du passage en TPU de la communauté urbaine et la compensation de transferts de compétences de la ville vers le Grand Lyon :
- **Neutralisation du passage en TPU en 2003 :** la dotation est égale à la différence entre le produit consolidé (produit fiscal + allocations compensatrices) de taxe professionnelle perçu par Lyon (fiscalité communale et fiscalité syndicale) au titre de 2002, et les produits consolidés de taxe d'habitation et de taxes foncières (impôts ménages) perçus par la communauté urbaine au titre du même exercice, sur le territoire de Lyon. Ce calcul aboutit à un solde positif (recette) pour la ville de Lyon.
- **Neutralisation des transferts de compétences :** c'est la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), composée de représentants de la métropole et des communes membres, qui détermine les modalités d'appréciation du coût de ces transferts.

Les montants ainsi déterminés ne sont soumis à aucune révision, sauf sous certaines conditions issues de la réforme de la taxe professionnelle. Une évolution de l'AC ne peut donc se produire qu'en cas de nouveaux transferts de charges entre la ville et la métropole.

› La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 3,0 M€
Les communautés urbaines adoptant le régime de la TPU avaient l'obligation de mettre en place cette dotation qui a pour objectif de redistribuer une part de la croissance de la taxe professionnelle (devenue contribution économique territoriale) aux communes-membres de la communauté urbaine.

Les critères et les règles de répartition, ainsi que le montant total à répartir sont déterminés par le conseil métropolitain.

En 2013, la DSC de l'agglomération lyonnaise était composée de 4 enveloppes :
- La fraction « solidarité intercommunale » tenait compte du potentiel financier, du revenu médian par habitant, d'un minimum de ressources, du logement social et de l'effort fiscal,
- La fraction « intéressement au développement économique » qui tendait à encourager l'accueil, le développement ou le maintien des activités économiques sur le territoire de la commune après le passage en taxe professionnelle unique ne pouvait plus, depuis 2012, être calculée comme les années précédentes en raison de la réforme de la taxe professionnelle. Elle avait été revalorisée de **15 %** en 2012 et était stabilisée en 2013,
- Une troisième fraction tenait compte de la population des communes membres,
- La garantie globale d'évolution était telle qu'en 2013, la dotation perçue par chaque commune ne pouvait augmenter ou diminuer à un rythme supérieur à celui de l'enveloppe globale. Cette dernière augmentant de **2,32 %**, la DSC de Lyon, hors prélèvement gens du voyage, diminuait du même pourcentage,
- Enfin, un prélèvement égal à 0,20 € par habitant était opéré sur la DSC afin de contribuer au financement de la compétence « gens du voyage ».

Depuis 2014, la DSC est maintenue à son niveau de 2013, sans décomposition des différentes fractions.

b. Autres recettes fiscales

• Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation : 34,9 M€

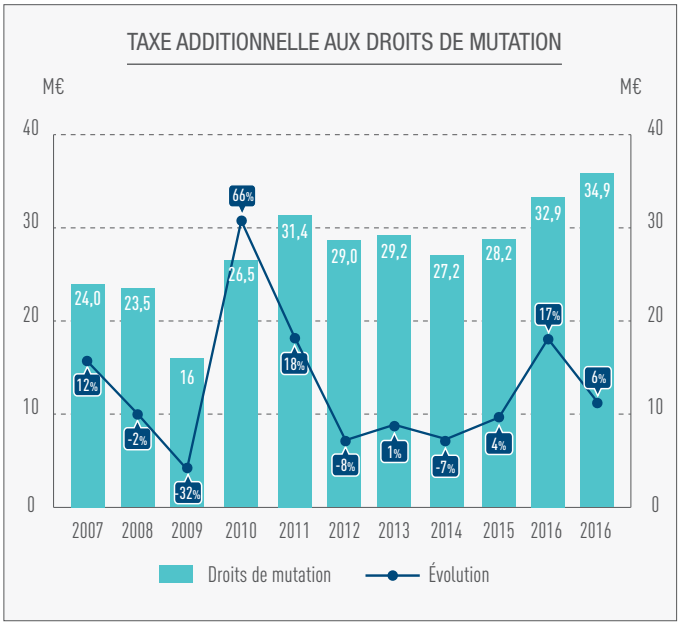

Cet impôt qui frappe les mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit et dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat est corrélé à l'activité du marché immobilier.

Le produit brut a atteint **35,1 M€** en 2017 (soit un produit net de **34,9 M€**, déduction faite de certaines restitutions). Ce niveau exceptionnel reflète un nombre record de transactions immobilières, soutenu par le maintien de taux d'intérêt historiquement bas. La progression observée en 2017, soit **+ 6 %**, n'atteint cependant pas celle qui avait été constatée en 2016 (**+ 17 %**).

• La taxe sur la consommation finale d'électricité : 7,6 M€
La loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a transféré la compétence « concession de la distribution publique d'électricité et de gaz» à la métropole de Lyon ainsi que la taxe sur la consommation finale d'électricité.

La métropole de Lyon a décidé, par délibération du 21 septembre 2015, de reverser l'intégralité du produit de la part communale de cette taxe perçue à compter du 1er janvier 2015 sur le territoire de la ville de Lyon, à cette dernière.

La ville de Lyon a pour sa part, par délibération du 28 septembre 2015, accepté ce reversement, net des frais de déclaration et de versement prélevés au profit des fournisseurs.

Le produit encaissé au titre de la taxe sur l'électricité en 2017 atteint **7,6 M€**. La baisse constatée de **23 %** est liée à un réajustement des modalités de versements entre la métropole et la ville de Lyon, qui a entraîné la perception de 3 trimestres civils en 2017, au lieu de 4 habituellement. Un retour à la normale est prévu dès 2018.

• Prélèvements sur les produits des jeux : 4,75 M€
Les prélèvements sont effectués sur 75% du produit brut des jeux des casinos. Le produit revenant à la ville de Lyon est composé :
- D'un prélèvement de **15 %**,
- Et du reversement de **10 %** du prélèvement effectué par l'Etat.

Depuis 2011, conformément à la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, la ville de Lyon bénéficie de surcroît du reversement d'une partie du nouveau prélèvement effectué par l'Etat sur les jeux de cercle en ligne.

Le reversement du produit des jeux de cercle en ligne est de **0,15 M€** en 2017, en progression de **6 %** par rapport à 2016. Le total du prélèvement opéré sur le produit brut des jeux des casinos au bénéfice de la ville atteint **4,73 M€** en 2017, en hausse de **2,8 %** par rapport à 2016. La Ville a effectué en 2017 un reversement de **0,14M€** au profit du casino dans le cadre de son action de financement des biennales. Le produit net de la taxe s'établit de ce fait à **4,75 M€**, en progression de **5,4 %** par rapport à 2016.

• Recettes de stationnement : 16,6 M€
Les recettes du stationnement de surface progressent de **11,90 %** entre 2016 (**14,8 M€**) et 2017 (**16,6 M€**). Cette augmentation significative résulte des effets de la création de plus de 5 000 places dans les secteurs limitrophes de Villeurbanne et de Part-Dieu, ainsi que de la fusion des zones tarifaires chrono et presto.

La communication locale et nationale sur la mise en place à compter de 2018 des forfaits post-stationnement a vraisemblablement également eu un effet favorable, en avance de phase sur la toute fin d'année 2017, avec une amélioration du taux de respect du stationnement payant de surface.

• **Taxe locale sur la publicité extérieure : 2,4 M€**
Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure s'établit en 2017 à près de **2,4 M€**, soit un niveau quasi identique à celui de 2016. Le système de pré-déclarations adressées aux commerçants identifiés comme assujettis à la taxe a permis de stabiliser le montant de cette recette.

Le nombre de dossiers instruits et la surface des dispositifs installés se sont maintenus montrant le dynamisme économique du territoire.

3. Dotations de l'État

Les collectivités locales participent activement, depuis plusieurs années, à l'effort de redressement des comptes publics.

Ainsi, dès 2014, conformément au Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013, la loi de finances prévoyait pour cette année-là une diminution en valeur des concours financiers de l'Etat, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, de **1,5 Md€.**

En 2015, la diminution en valeur des concours financiers de l'Etat était portée à **3,67 Mds€** / an dans le respect du programme de stabilité 2014-2017 du 23 avril 2014, lequel prévoyait une contribution supplémentaire des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics de **11 Mds€** entre 2015 et 2017.

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques (CRFP) est répartie entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit **2 071 M€** pour les communes et intercommunalités, **1 148 M€** pour les départements et **451 M€** pour les régions.

La répartition au sein de chaque niveau de collectivité s'effectue à proportion des recettes réelles de fonctionnement. Les communes supportent **70 %** de la diminution, soit **1 450 M€**, et les EPCI, **30 %**, soit **621 M€**.

Entre communes, la diminution s'applique également au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La baisse s'impute pour chaque commune, en premier lieu, sur le montant de la dotation forfaitaire, et en second lieu, sur les compensations d'exonérations fiscales, ou à défaut, sur les douzièmes de fiscalité.

Pour 2017, dernière année de sa mise en application, la CRFP a été divisée par 2 pour l'ensemble du bloc communal (communes et EPCI), soit **725 M€**.

a. La baisse de la DGF se poursuit

La DGF lyonnaise est composée de la dotation forfaitaire (DF), de la dotation nationale de péréquation (DNP) et, depuis 2009, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS).

La DGF lyonnaise diminue chaque année depuis 2010, cette baisse s'accentuant depuis 2015, du fait de la mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques.

BAISSE DE LA DGF (%)							
2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
-1,30	-1,20	-1,80	-1,40	-4,00	-12,20	-14,70	-9,90

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	ÉCART	
	M€	M€	M€	%
DGF - dotation forfaitaire	79,30	71,43	-7,9	-9,9
DNP	72,08	64,64	-7,4	-10,3
DSUCS	2,43	2,47	0,0	1,9
TOTAL DGF	**4,80**	**4,32**	**-0,5**	**-9,9**

Depuis 2009, la DGF lyonnaise a donc baissé de 39 % et perdu 45,3 M€. Elle a reculé de près de 39 M€ depuis 2014 et le début de la contribution au redressement des finances publiques.

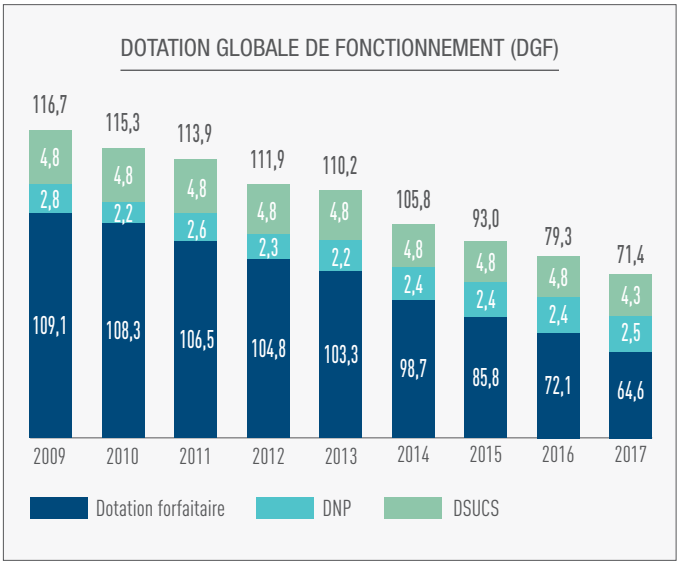

• **La dotation forfaitaire : 64,6 M€**
Depuis la loi de finances pour 2005 et jusqu'en 2014, la dotation forfaitaire de la ville de Lyon se décomposait en trois parts : une dotation de base assise sur la population, une dotation assise sur la superficie et une dotation dite de garantie.

La croissance des deux premières parts (population et superficie) était jusqu'en 2010 fixée par le comité des finances locales. Elle était déterminée depuis 2011 par la loi de finances qui prévoyait un gel des dotations unitaires. La croissance de la 3e part (dotation de garantie) était déterminée, depuis 2007, par la loi de finances. En 2014, le complément de garantie était gelé pour les communes possédant un potentiel fiscal par habitant inférieur à **0,75 fois** le potentiel fiscal moyen de l'ensemble des communes et il diminuait pour les autres communes, la baisse pouvant aller jusqu'à **-6 %**.

En 2015, la loi de finances initiale simplifie l'architecture de la dotation forfaitaire des communes en regroupant les différentes parts en une dotation forfaitaire unique qui progresse, par rapport à la dotation perçue l'année précédente, en fonction de l'évolution de la population.

Elle subit par ailleurs un écrêtement, plafonné à **3 %** de la dotation forfaitaire perçue l'année précédente, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à **75 %** du potentiel fiscal moyen par habitant.

C'est également sur la dotation forfaitaire que se porte prioritairement la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques de 2015 à 2017.

Sous l'effet de l'augmentation de la population lyonnaise, la part dynamique de la population s'élève en 2017 à **+ 0,8 M€**, elle fait progresser d'autant la dotation forfaitaire de la ville.

Celle-ci est cependant également écrêtée en 2017 à hauteur de **2,19 M€**, soit un montant en repli de **15 %** par rapport à 2016. Cet écrêtement péréqué est désormais plafonné à hauteur de **1 %** des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité (contre **3 %** de la dotation perçue en N-1 jusqu'en 2016).

Enfin, la contribution au redressement des finances publiques diminue de près de **50 %** entre 2016 et 2017, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2017. Elle s'élève ainsi à **6,03 M€**, contre **11,74 M€** en 2016. En cumulé, cette contribution s'élève à près de **34 M€** sur la période 2014-2017.

L'effet combiné de ces facteurs d'évolution impacte la dotation forfaitaire à hauteur de **- 7,4 M€**. Celle-ci s'établit ainsi à **64,64 M€** en 2017, en repli de **10,3 %**.

DOTATION FORFAITAIRE NOTIFIÉE	2016	2017	ÉCART	
	M€	M€	M€	%
Dotaion N-1	72,08	64,64	-7,44	-10,3
Part dynamique population	85,80	72,08	-13,72	-16,0
Ecrêtement	0,59	0,78	0,19	31,2
Contribution au redressement des finances publiques	-2,57	-2,19	0,39	-15,0
TOTAL DOTATION FORFAITAIRE NOTIFIÉE	**- 11,74**	**- 6,03**	**- 5,71**	**- 48,6**

• **La dotation nationale de péréquation : 2,5 M€**
Le montant par habitant de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est gelé sur la base du montant distribué en 1994.
La variation de la répartition entre chacune de ces communes traduit désormais les écarts d'évolution des potentiels financiers et les évolutions de population.
La DNP lyonnaise a très légèrement progressé en 2017 (**+ 1,9 %**), passant de **2,43 M€** à **2,47 M€**.

• **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : 4,32 M€**
La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Sont pris en compte pour le calcul de l'indice synthétique servant à déterminer l'attribution de cette dotation, les quatre critères suivants : le potentiel financier par habitant, la part de logements sociaux dans le parc total de logements, la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune et le revenu moyen par habitant.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2017, la DSUCS a été réformée avec comme suit :
- Un recentrage de son attribution sur les deux premiers tiers et non plus les 3 premiers quarts des communes de plus de 10 000 habitants,
- Une modification de la pondération de chacun des quatre critères constitutifs de l'indice synthétique de ressources et de charges qui sert au classement des communes,
- La suppression des communes dites « DSU cibles », qui autorise désormais une progression annuelle de DSU pour toutes les communes éligibles et non plus seulement pour les 250 premières,
- La ville de Lyon a perçu entre 2009 et 2016 un montant annuel de **4,8 M€** au titre de la DSUCS. La réforme de 2017 la rend désormais inéligible au dispositif de cette dotation mais lui octroie la garantie d'une sortie progressive sur 4 ans (**- 10 %** en 2017, **- 25 %** en 2018 ; **- 50 %** en 2019 et **- 100 %** à compter de 2020). Le montant de DCUSC perçu en 2017 s'élève ainsi à **4,32 M€** (soit **90 %** de **4,8 M€**).

b. La dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCS-TP) : 0,18 M€

A l'origine, cette dotation, nommée jusqu'en 2011 « dotation de compensation de taxe professionnelle (DCTP) », avait pour vocation de compenser certains allègements de taxe professionnelle décidés par l'État.
Devenue la variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, elle a désormais davantage les caractéristiques d'une dotation que d'une allocation compensatrice.

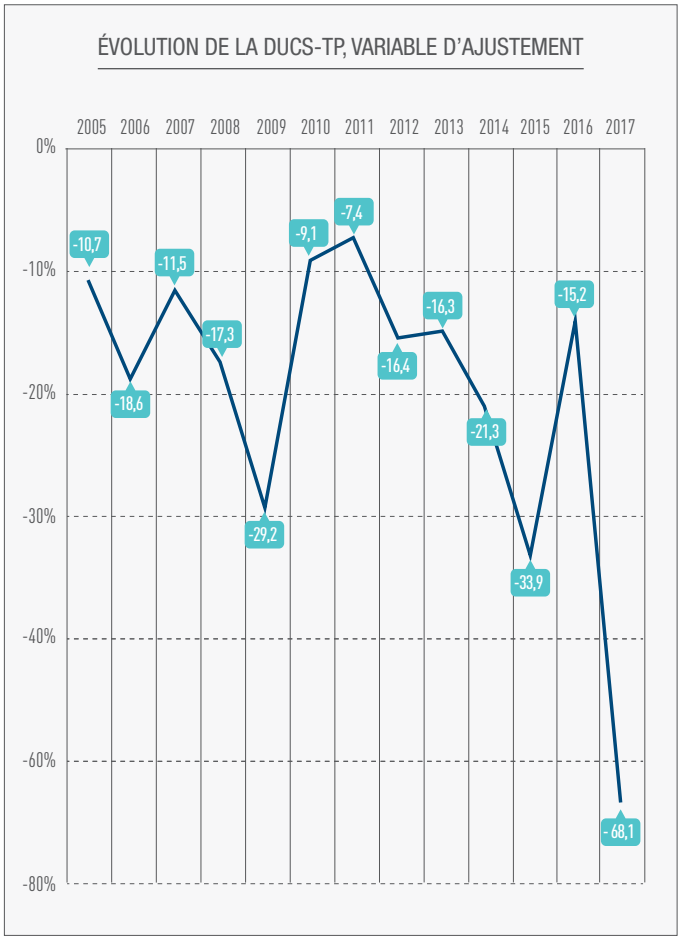

c. Le fonds métropolitain de Péréquation pour la Taxe Professionnelle (FDPTP) : 0,55 M€

Institué en 1975, le FDPTP avait pour objectif de mettre en œuvre une certaine péréquation horizontale du produit de l'ancienne taxe professionnelle de certains établissements au niveau départemental ou interdépartemental. Ce fonds est alimenté principalement par l'écrêtement du produit fiscal des établissements dits « exceptionnels » du fait de l'importance de leur base.

La Ville est éligible à ce dispositif depuis 2016, sur la base de modalités de calcul établies par la métropole de Lyon, agissant en lieu et place du département. Ainsi en 2015, le conseil de la métropole a fixé par délibération les modalités de répartition du fonds comme suit :
- Eligibilité des communes en fonction d'un indice synthétique si-

milaire à celui qui est utilisé dans la répartition de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS). Les 40 premières communes, classées dans l'ordre décroissant de leur indice synthétique, sont éligibles aux attributions du fonds.
- Attribution du FDPTP pour chacune des communes éligibles par transposition des modalités utilisées pour la DSUCS.

En 2017, la ville de Lyon a perçu **0,55 M€** au titre du FDPTP, correspondant aux versements de 2016 (**0,20 M€**) et 2017 (**0,35 M€**).

L'évolution du produit constatée entre 2016 et 2017 correspond au mécanisme de garantie mis en place sur ces 2 années par la métropole afin de limiter l'effet des nouvelles modalités de calcul pour les communes perdantes.

4. Autres participations

Hors les dotations de l'Etat, dont les évolutions sont détaillées dans les développements ci-dessus, les autres recettes du chapitre « dotations et participations » enregistrent une progression brute de **6,1 %**.

Une fois retraitées :
- Des participations reçues au titre de l'EURO 2016 soit **914 k€**, retirés sur l'exercice correspondant,
- Et de la recette enfance PSU versée par la CAF qui, suite à une modification en 2016 des modalités de versement, n'a été perçue que pour **90 %** en 2016 (contre **100 %** en 2017),

Ces recettes enregistrent une évolution de **6,4 %** et s'établissent à **35,6 M€**, contre **33,5 M€** en 2016.

Cette progression s'explique principalement par :
- L'augmentation des recettes de PSEJ (**+ 350 k€**) et PSU (**+ 1 870 k€** hors retraitement) versées par la CAF au titre des EAJE, sous le double effet de l'accroissement du nombre de places en crèche subventionnées, et de l'évolution à la hausse des tarifs PSU,
- La dotation globale de décentralisation (DGD) au titre de la construction des bibliothèques Lacassagne et Gerland et du projet de bibliothèque numérique de référence (**+ 167 k€**),

Enfin, certains éléments conjoncturels ont pu entrainer des variations importantes :
- A la hausse : dans le secteur de la politique de la ville, la Ville de Lyon a encaissé en 2017 de la Métropole de Lyon, un rattrapage de recettes de plus de **1 M€** relatif à plusieurs exercices antérieurs,
- A la baisse : dans le secteur de l'éducation, on enregistre un retard dans le versement du fonds de soutien des rythmes scolaires, ainsi que les recettes de Prestation de Service Ordinaire (PSO) / Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ), pour près de **1 M€** également.

5. Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'établissent en 2017 à **11,1 M€**. Ils enregistrent une évolution de **+ 4,5 %** par rapport à 2016 (**10,6 M€**), qui doit néanmoins être ramenée à **- 2,3 %**, une fois retraitée de la part variable de la redevance de DSP de la Halle Tony Garnier encaissée en 2017 au titre de 2016 (**367 k€**).

Cette évolution à la baisse résulte en grande partie :
- De la fin de la redevance du LOU Rugby pour le Stade de Vénissieux (**- 219 k€**),
- Et de la fin du remboursement du loyer par la MDEF, aujourd'hui relocalisée dans des locaux communaux, pour les locaux loués boulevard Vivier Merle.

II. Section d'investissement

A. Principales dépenses

Les dépenses d'équipement s'établissent à **101,1 M€** en 2017. Elles sont en légère hausse par rapport aux dépenses réalisées en 2016, soit **95,4 M€**, et sont conformes à l'objectif de réalisation annuel moyen fixé à **100 M€** par an sur le mandat. Ces dépenses d'équipement ont permis de financer les opérations d'investissement inscrites au plan d'équipement pluriannuel que la Ville a définies pour la période 2015 - 2020.

1. Dépenses par nature

- **61,2 M€** pour les travaux (contre **52,5 M€** en 2016 soit **+ 8,7 M€**),
- **20,0 M€** pour les acquisitions (contre **18,2 M€** en 2016 soit **+ 1,8 M€**),
- **13,1 M€** pour les subventions d'équipement versées (contre **20,6 M€** en 2016 soit **- 7,5 M€**),
- Et **6,8 M€** pour les frais d'études et concessions, brevets et licences. (contre **4,2 M€** en 2016 soit **+ 2,6 M€**).

Le montant des subventions d'équipement revient à un niveau plus structurel (**13,1 M€** en 2017), 2016 ayant enregistré un versement important aux Hospices Civils de Lyon pour le projet de modernisation de l'hôpital Edouard Herriot (**6,1 M€**). Le dernier versement de cette subvention d'un montant global de **20 M€** est prévue en 2020, à l'issue des travaux. On note un net rebond des travaux et des acquisitions, qui correspond à l'intensification du lancement des opérations du plan d'équipement à mi-mandat.

2. Dépenses par secteurs

L'analyse de la répartition des dépenses par secteur d'intervention fait ressortir le secteur scolaire comme premier poste de dépense d'équipement (**22,8 M€**, soit **22 %** de l'ensemble).

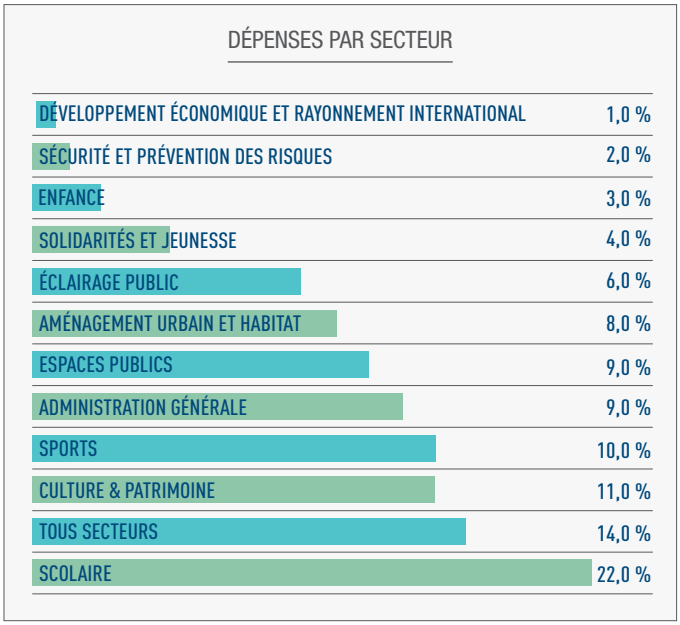

On observe ensuite une répartition relativement homogène entre les secteurs de la Culture, du Sport, de l'Administration générale, des Espaces publics et de l'Aménagement urbain et habitat (**9** à **11 M€** pour chaque).

3. Investissements énergie-climat

En septembre 2015 la Ville de Lyon a renforcé et élargi son plan climat énergie territorial à l'horizon 2020 et a été labellisée Cit'ergie.

Ce plan d'action fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre qui se traduisent aujourd'hui dans les investissements en matière de performance énergétique du patrimoine bâti et de l'éclairage public, investissements qui s'amortissent en partie grâce aux économies d'énergie réalisées.

Les investissements affectés à l'entretien et au développement des espaces verts permettent, pour leur part, de garantir une bonne articulation entre nature et urbanisation tout en permettant au territoire de s'adapter aux changements climatiques pour préserver l'environnement et la qualité de vie.

Les investissements relatifs au stationnement payant sur voirie, à l'aménagement de pools de véhicules et vélos sur les bâtiments municipaux et le renouvellement de la flotte de véhicules contribuent quant à eux à une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

Les dépenses en matière d'études et travaux réalisées en 2017 se répartissent ainsi :

- **5,5 M€** pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments existants (isolation, remplacement de menuiseries, renouvellement des installations thermiques, groupes froids, éclairage),
- **5,7 M€** pour les travaux de développement et de rénovation de l'éclairage public sobre en énergie,
- **3,1 M€** pour les aménagements d'espaces verts et installations ouvertes au public,
- **0,1 M€** pour la gestion du stationnement des véhicules sur voirie et l'aménagement de pools de véhicules et vélos sur les bâtiments municipaux.

Elles se complètent de dépenses à hauteur de **1,6 M€** consacrées aux acquisitions de véhicules moins polluants par le garage municipal.

Au total pour l'année 2017, la Ville de Lyon a investi **16 M€** contribuant à son plan climat énergie, soit **15 %** du montant total de ses investissements, révélant ainsi une ambition forte de la commune en faveur de la transition énergétique et de l'adaptation de son territoire aux changements climatiques.

4. Dépenses par opérations

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des opérations conduites sur 2017 :

SECTEUR	OPÉRATIONS	RÉALISÉ 2017 (M€)
Scolaire	Groupe scolaire Joannès Masset : création de l'école provisoire, Parc Montel (modulaire)	4,8
Sport	Patinoire Charlemagne : dalle et rambarde / Réfection production de froid de la piste	3,9
Scolaire	Groupe scolaire PUP Ginkgo : acquisition et construction	3,4
Aménagement urbain et Habitat	Production du logement social	3,0
Tous secteurs	Travaux de conservation du patrimoine	2,8
Scolaire	Groupe scolaire ZAC des Girondins : création école nouvelle	2,4
Espaces publics	Parc Tête d'Or Schéma directeur Lumière : rénovation et mise en sécurité	2,3
Espaces publics	Fontaine Bartholdi : restauration complète	2,3
Sport	Gymnase Viviani : rénovation extension et accueil pôle France	2,2
Scolaire	Cité Scolaire Internationale : implantation d'un bâtiment modulaire	2,1
Culture et patrimoine	Bibliothèque Quadrilatère 6e	2,0
Solidarité jeunesse	Résidence Autonomie Rinck : reconstruction - subvention à la SAHLMAS	1,7
Aménagement urbain et Habitat	ZAC Part-Dieu Ouest : participation au déficit de la ZAC	1,7
Espaces publics	Parc paysager RVI Feuillat : études et travaux d'aménagement	1,6
Culture et patrimoine	Bibliothèque municipale - Gerland : réalisation sur terrain îlot Fontenay	1,4

B. Principales recettes

1. Le FCTVA

Le FCTVA compense la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à **16,404 %** du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans.

La Ville a ainsi perçu en 2017 le remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement de 2015. Il s'établit à **11,4 M€**, en repli de **20 %** par rapport à celui de 2016 (**14,4 M€**).

Ce repli du FCTVA est lié à la baisse du niveau d'investissement constaté en début de nouvelle mandature.

2. Les subventions d'équipement

La Ville a bénéficié de versements à hauteur de 4 M€ au titre des subventions d'équipement en 2017 (contre **5,1 M€** en 2016).

Ces recettes ont contribué au financement d'équipements relevant de plusieurs missions de la Ville et notamment :
- La mission Culture et patrimoine, avec des subventions reçues au titre des acquisitions et restaurations d'œuvres d'art des différents établissements culturels (**163 k€**) et, de la part de la DRAC, des subventions pour la restauration de la Fontaine Bartholdi (**504 k€**) et pour la restauration du Jardin Rosa Mir à la Croix Rousse (**20 k€**), le Diocèse de Lyon a également participé aux travaux sur les Eglises de la Rédemption et Saint-Maurice (**68 k€** et **50 k€**),
- La mission sport, avec le versement de subventions de l'UEFA pour les travaux dans les stades Sonny Anderson, Ebrard, MV Foé, Bavozet, ainsi que des subventions de l'Etat (CNDS) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la construction du gymnase Viviani (**500 k€**), et la piste d'athlétisme du stade Balmont (**117 k€**),
- La mission Enfance bénéficie de subventions de la CAF pour un montant total de **912 k€** en 2017, au titre des travaux intervenus sur les Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) Créqui, Les Lucioles, Quivogne, Cuire, Eisenhower, Girad et Massena.

Enfin, la Ville perçoit des recettes pour les travaux d'équipements de superstructure qu'elle doit construire dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain. Ainsi, dans le cadre du Projet Urbain Partenarial Gerland, la Ville de Lyon a reçu **446 k€** en 2017 au titre des travaux d'éclairage public, espaces verts et extension de réseaux d'électricité.

3. Les cessions

Le produit des cessions, bien que comptabilisé en fonctionnement, est assimilable à une recette d'investissement.
Le produit des cessions foncières s'élève en 2017 à **6,9 M€**. La Ville a procédé sur cet exercice à la cession de plusieurs éléments de son patrimoine, dont les plus significatifs sont :
- Un terrain et un bâtiment, sis 70 rue des Dr Cordier, pour un montant total de 1,**3 M€**,
- Un tènement et une ancienne école maternelle, sis 15,17,19 rue de la Quarantaine dans le 5ème arrondissement pour une somme de **2,35 M€**.

III. Gestion active de la dette

La gestion de la dette et de la trésorerie consiste à rechercher de nouveaux contrats d'emprunts au coût le plus bas possible mais aussi à minimiser, tout au long de la vie de ces contrats, les frais financiers et les risques potentiels.

A cette fin, un large panel d'établissements bancaires est sollicité à chacun des appels d'offres lancés. En 2017, un pool de plus de 11 banques (dont un tiers de banques étrangères) et 11 agents placeurs intervenant directement sur les marchés, ont été consultés afin de participer au financement des investissements de la ville.

A. La gestion de la dette

DETTE CONSOLIDÉE	31/12/2016	31/12/2017	ÉVOLUTION
Niveau de la dette	401 480 437	418 793 210	+ 4,31 %
Taux moyen[1] (hors swap)	1,48 %	1,43 %	- 5 pts de base
Taux moyen (swap compris)	1,43 %	1,40 %	- 3 pts de base
Durée de vie moyenne[2]	5 ans	5 ans et 1 mois	+ 1 mois

[1] Taux moyen : il est fonction de la durée résiduelle de la dette et du niveau des taux de la période.
[2] Durée de vie moyenne : durée nécessaire au remboursement de la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

Au cours de l'année 2017, la Ville de Lyon a réalisé **101,372 M€** de dépenses d'équipement (y compris les budgets annexes du Théâtre des Célestins, de la Halle Paul Bocuse et de l'Orchestre National de Lyon) contre **96,1 M€** en 2016. Pour financer ces dépenses d'équipement, quatre emprunts obligataires ont été levés pour **50 M€**, associés à deux emprunts bancaires pour un montant global de **20 M€**. Après s'être maintenu en 2016, le taux de couverture des dépenses d'équipement par la souscription de nouveaux emprunts a progressé pour atteindre **69,27 %** en 2017.

L'encours de dette de la Ville a ainsi enregistré une progression très modérée de **16 M€** de 2016 à 2017, revenant à un niveau similaire à 2015 (pour mémoire, **414 M€**).

Récapitulatif de la campagne de financement 2017 :

Les emprunts suivants ont été mobilisés sur l'exercice :

• **Un emprunt obligataire** (code valeur FR0013249372) de **20 M€** avec **HSBC** en tant qu'agent placeur : il s'agit de la 9e souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 9 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **1,136 %** (base exact / exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **46,8 k€**, soit un taux actuariel de **1,16 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois de **0,45 %**.
Date de mobilisation des fonds : 7 avril 2017

• **Un emprunt obligataire** (code valeur FR0013261948) de **15 M€** avec **GFI Securities Limited** en tant qu'agent placeur : il s'agit de la dixième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 10 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **1,05 %** (base exact / exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **40 k€**, soit un taux actuariel de 1,078 %. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois de - **0,07 %**.
Date de mobilisation des fonds : 25 juin 2017

• **Un emprunt obligataire** (code valeur FR0013261930) de **5 M€** avec **GFI Securities Limited** en tant qu'agent placeur : il s'agit de la onzième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 10 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **1,01 %** (base exact / exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **26,1 k€**, soit un taux actuariel de **1,10 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois de - **0,06 %**.
Date de mobilisation des fonds : 25 juin 2017

• **Un emprunt obligataire** (code valeur FR0013301181) de **10 M€** avec **GFI Securities Limited** en tant qu'agent placeur : il s'agit de la douzième souche du programme EMTN. Le prêt a été souscrit pour une durée de 10 ans (amortissement in fine), indexé à taux fixe à **0,93 %** (base exact / exact) et moyennant le règlement de frais (placement et avocat) de **25 k€**, soit un taux actuariel de **0,95 %**. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois de - **0,18 %**.
Date de mobilisation des fonds : 8 décembre 2017

• **Un emprunt bancaire** de **10 M€** auprès de **La Caisse d'Epargne Rhône-Alpes** : prêt souscrit en décembre 2017 pour une durée de 15 ans, indexé à Euribor 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0,30% (base exact/360). Le prêt étant flooré à **0 %** sur l'Euribor 3 mois, les intérêts ne peuvent être négatifs. Les frais de mises en place de cet emprunt sont de **4 k€** soit une marge actuarielle de **0,31 %**.
Date de mobilisation des fonds : 15 décembre 2017

• **Un emprunt bancaire** de **10 M€** auprès du **Crédit Coopératif** : prêt souscrit en décembre 2017 pour une durée de 15 ans, indexé à taux fixe à **0,98 %** (base 30 / 360). Les frais de mise en place de cet emprunt sont de **12 k€** soit un taux actuariel de 0,995%. Compte tenu des conditions de marché, cet emprunt affichait une marge actuarielle sur Euribor 12 mois de **0,24 %**.
Date de mobilisation des fonds : 15 décembre 2017

La campagne d'emprunts 2017 s'est déroulée dans le contexte suivant :

• **Dégel de la liquidité dans le secteur du financement des collectivités locales :** ce dégel, amorcé en 2015, s'est poursuivi en 2016 et 2017. Il se traduit, quel que soit le mode de financement (bancaire ou obligataire), à la fois par une augmentation du volume de propositions au moment des consultations, et par une baisse des marges pratiquées.
Il est induit par la politique de liquidité surabondante pratiquée par la Banque Centrale Européenne (BCE) et par l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché des collectivités territoriales, dont en particulier l'Agence France Locale, qui a eu un réel impact sur les prix pratiqués par les partenaires bancaires traditionnels du secteur public local.

• **Recours soutenu aux offres de financement obligataire :** celles-ci sont globalement et de façon significative, financièrement plus intéressantes que l'offre bancaire traditionnelle. Elles permettent également à la Ville de diversifier ses sources de financement. En 2017, elles ont représenté plus de **70 %** des financements nouveaux de l'investissement (soit **50 M€** sur **70 M€**).

Même si à l'heure actuelle, l'offre bancaire semble moins compétitive, la Ville souhaite préserver la diversité de ses modes de financement et continue à recourir aux établissements de ce secteur. La Ville de Lyon a ainsi décidé en 2017 de souscrire, sur appels d'offres, deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne et du Crédit Coopératif.

• **Suivi des émissions obligataires réalisées antérieurement grâce au programme EMTN :** pour structurer le recours au financement obligataire, le Conseil Municipal a décidé, lors de la séance du 25 novembre 2013, de mettre en place un programme EMTN de **500 M€** (délibération n° 2013/6004) et de rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle de ce programme.

En 2016, le coût de la révision annuelle du programme s'est élevé à **8 700 €.**

Parmi les **16** émissions obligataires lancées par la Ville, **12** l'ont été dans le cadre de ce programme EMTN. Le détail des émissions réalisées au 31 décembre 2017 est le suivant :

TRANCHE	CODE	PLACEUR	NOTIONNEL MATURITÉ		DATE		AMORTISSEMENT	CONDITIONS FINANCIÈRES		
			Total : 165 M€		Emission	Rembourse-ment	Mode	Taux facial	Frais	Taux actuariel
1	FR0012187060	BNP Paribas	20 M€	9 ans	02/10/2014	02/10/2023	In fine	Taux fixe à 1,475 %	0,210 %	1,50 %
2	FR0012256998	Société Générale	10 M€	5 ans	04/11/2014	04/11/2019	In fine	Euribor 3 mois + 0,30 %	0,271 %	0,35 %
3	FR0012355352	Commerzbank AG	20 M€	10 ans	19/12/2014	19/12/2024	In fine	Taux fixe à 1,69 %	0,283 %	1,72 %
4	FR0012517290	Nomura International Plc	10 M€	7 ans	09/02/2015	09/02/2022	In fine	Euribor 3 mois + 0,33 %	0,746 %	0,44 %
5	FR0012518124	Commerzbank AG	10 M€	3 ans	25/02/2015	25/02/2018	In fine	Euribor 3 mois + 0,32 %	0,406 %	0,46 %
6	FR0012657476	BRED Banque Populaire	20 M€	10 ans	10/04/2015	10/04/2025	In fine	Euribor 3 mois + 0,40 %	0,255 %	0,43 %
7	FR0013111549	BNP Paribas	10 M€	10 ans	09/02/2016	09/02/2026	In fine	Taux fixe à 1 %	0,409 %	1,04 %
8	FR0013153087[1]	GFI Securities Services	15 M€	1 an	13/04/2016	18/04/2017	In fine	Euribor 6 mois + 0,05 %	0,108 %	0,11 %
9	FR0013249372	HSBC	20 M€	9 ans	07/04/2017	07/04/2026	In fine	Taux fixe à 1,136 %	0,20 %	1,16 %
10	FR0013261948	GFI Securities Services	15 M€	10 ans	25/06/2017	25/06/2027	In fine	Taux fixe à 1,05 %	0,26 %	1,078 %
11	FR0013261930	GFI Securities Services	5 M€	10 ans	25/06/2017	25/06/2027	In fine	Taux fixe à 1,01 %	0,52 %	1,10 %
12	FR0013301181	GFI Securities Services	10 M€	10 ans	8/12/2017	8/12/2027	In fine	Taux fixe à 0,93 %	0,25 %	0,95 %

[1] Cet emprunt est désormais entièrement amorti et clôturé.

Outre la répartition traditionnelle entre taux fixe et taux révisable et entre prêteurs (plus précisément pour le programme entre agents placeurs), le recours au financement obligataire impose de veiller à une répartition équilibrée entre les investisseurs ce qui reste actuellement le cas pour la Ville de Lyon.

1. Répartition de l'encours de dette par type d'emprunt

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DE FINANCEMENT ENTRE 2016 ET 2017	DETTE AU 31/12/2016		DETTE AU 31/12/2017		ÉVOLUTION
	MONTANT (€)	PART (%)	MONTANT (€)	PART (%)	%
Bancaire	217 617 101	54,20	205 106 541	48,97	-5,74
Revolving	9 666 672	2,41	7 333 339	1,75	-40,90
Obligataire et assimilé	174 196 664	43,39	206 353 330	49,27	18,45
TOTAL	**401 480 437**	**100,00**	**418 793 210**	**100,00**	**4,31**

Au 31 décembre 2017, la dette de la Ville de Lyon était composée de 63 emprunts pour un capital restant dû de 418,7 M€ dont :

• **45 emprunts bancaires auprès de 12 établissements prêteurs** pour un montant de **205 106 541 €** contre **217 617 100,83 €** fin 2016 (**- 5,74 %**). Ce nouveau repli (pour rappel, **- 10,46 %** entre les exercices 2015 et 2016) est lié à la montée en puissance de l'obligataire consécutive à la mise en place du programme Euro Medium Term Notes (EMTN), et au fait que les deux emprunts bancaires mobilisés en 2017 n'ont pas compensé l'amortissement annuel des emprunts en place de cette même nature.

• **16 emprunts obligataires** pour un montant de **206 353 330 €** contre **174 196 664 €** à fin 2016 soit une progression de **18,45 %** (contre une progression de 14,57 % entre 2015 et 2016).

• **2 emprunts de type revolving auprès de 2 établissements prêteurs** pour un plafond total de **7 333 339 €** contre **12 419 263 €** soit un recul de **40,9 %**, mobilisés dans leur intégralité au 31 décembre 2017. Cette nouvelle diminution de l'encours revolving a généré non seulement une adaptation de la stratégie de clôture comptable annuelle mais également, une adaptation de la gestion de la trésorerie,

• **9 contrats de couverture de taux auprès de 5 salles de marché** pour un volume de **22 980 414 €** (contre **16 964 414 €** fin 2016), portant sur 8 emprunts représentant un montant de dette couverte de **21 025 654 €** (contre **15 211 503,26 €** fin 2016).

La part des emprunts obligataires dans la structure de financement de la Ville est toujours en progression : elle représente désormais **49,3 %** contre **43,4 %** en 2016. Elle est à fin 2017 en parfait équilibre avec la part du financement bancaire.

RÉPARTITION DE LA NATURE DE LA DETTE AU 31/12/2017

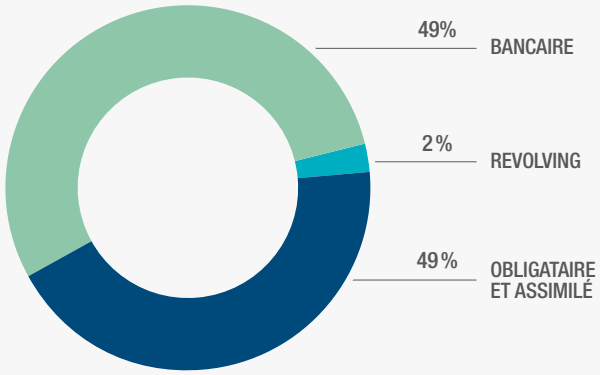

• **Enfin, concernant la résolution de la position liée au snowball :** le remboursement par anticipation de l'emprunt (soit **5 333 333,33 €**) s'est effectué moyennant le règlement d'une soulte de **7,950 M€** répartie sur 5 ans soit **1,590 M€/an** de 2014 à 2018. Si la Ville n'avait pas réalisé ce remboursement anticipé, elle aurait dû acquitter un taux de **60,573 %** lors de l'échéance de novembre 2017 (contre **51,054 %** lors de l'échéance de novembre 2016), ce qui aurait représenté un coût sur l'année 2017 de **1,927 M€**, à comparer au montant de la soulte 2017 (**1,590 M€**). Depuis la réalisation de cette négociation, la Ville s'est acquittée auprès du Crédit Agricole de **6,36 M€** à mettre en regard de la somme qui aurait été réglée si cette opération ne s'était pas réalisée, soit **7,35 M€**.

2. Répartition de l'encours de dette par établissements prêteurs

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR ÉTABLISSEMENTS PRÊTEURS	DETTE AU 31/12/2016		DETTE AU 31/12/2017		ÉVOLUTION
	MONTANT (€)	PART (%)	MONTANT (€)	PART (%)	%
Investisseur obligataire	169 666 664	42,26	203 333 330	48,55	3,92
Caisse des Dépôts et Consignations	60 589 670	15,09	54 097 489	12,92	-10,71
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes	21 785 715	5,43	29 357 143	7,01	34,75
Helaba	27 922 122	6,95	25 396 576	6,06	-9,04
Crédit Agricole Centre-Est	26 954 548	6,71	21 462 651	5,12	-20,37
Crédit Foncier de France	19 413 597	4,84	16 916 666	4,04	-12,86
Crédit Agricole CIB	16 000 005	3,99	14 666 666	3,50	-8,33
Société Générale	16 132 069	4,02	12 399 709	2,96	-23,13
Crédit Coopératif	0,00	0,00	10 000 000	2,38	100,00
BNP - Paribas	10 754 709	2,68	9 410 371	2,24	-12,50
Caisse Française de Financement Local	10 932 589	2,72	9 050 306	2,17	-17,22
Dexia - Crédit local	9 530 000	2,37	6 353 333	1,52	-33,33
Crédit Mutuel du Sud-Est	5 832 523	1,45	3 349 411	0,80	-42,57
CIC - Lyonnaise de Banque	3 966 226	0,99	2 999 558	0,75	-24,38
Royal Bank of Scotland PLC	2 000 000	0,50	0,00	0,0	-100,00
TOTAL	**401 480 437**	**100,00**	**418 793 210**	**100,00**	**4,31**

ENCOURS AU 31/12/2017 PAR ÉTABLISSEMENTS PRÊTEURS (HORS INVESTISSEURS OBLIGATAIRES)

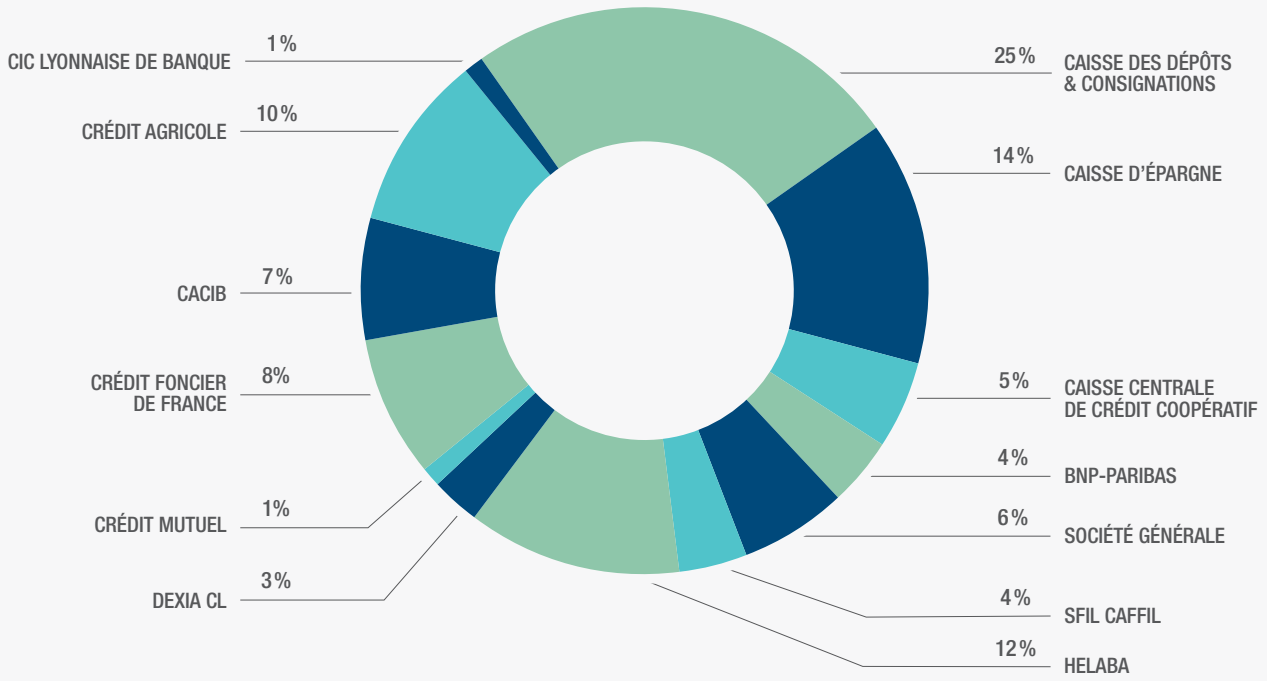

Le pool des financeurs de la Ville de Lyon demeure correctement diversifié et équilibré. Il compte, hors obligataire, 13 prêteurs ou types de prêteur différents à fin 2017, comme en 2016. Les trois premiers de ces prêteurs (Caisse des Dépôts et Consignations / Caisse d'Epargne Rhône Alpes / Helaba) représentent **25,99 %** de l'encours total, soit une légère diminution par rapport à 2016 (**28,75 %**).

L'analyse par groupe bancaire fait apparaître une moindre diversification, les trois premiers d'entre eux représentant plus du tiers de l'encours total (**34,99 %** à fin 2017 contre **36,05 %** à fin 2016 hors financement obligataire), elle demeure cependant satisfaisante puisque répartie sur 8 partenaires différents (contre 9 à fin 2016).

Au 3e rang en 2016, le Groupe Banque Populaire-Caisse d'Epargne est devenue le 2e prêteur de la Ville depuis 2017 (1er hors financement obligataire) grâce à une augmentation de son encours en 2017 (**10 M€** d'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes et **10 M€** souscrit auprès du Crédit Coopératif).

RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR GROUPES BANCAIRES	DETTE AU 31/12/2016		DETTE AU 31/12/2017		ÉVOLUTION
	MONTANT (€)	PART (%)	MONTANT (€)	PART (%)	%
Investisseur obligataire	169 666 664	42,26	203 333 330	48,55	19,84
Groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne	41 199 312	10,26	56 273 809	13,44	36,58
Caisse des Dépôts et Consignations	60 589 670	15,09	54 097 490	12,92	-10,72
Groupe Crédit Agricole	42 954 554	10,70	36 129 316	8,63	-15,89
Helaba	27 922 121	6,95	25 396 576	6,06	-9,05
Dexia - Crédit local et assimilé	20 462 589	5,10	15 403 640	3,68	-24,72
Société Générale	16 132 069	4,02	12 399 709	2,96	-23,14
BNP - Paribas	10 754 710	2,68	9 410 371	2,25	-12,50
Groupe Crédit Mutuel	9 798 748	2,44	6 348 969	1,51	-35,20
Royal Bank of Scotland PLC	2 000 000	0,50	0	0	-100,00
TOTAL	**401 480 437**	**100,00**	**418 793 210**	**100,00**	**4,31**

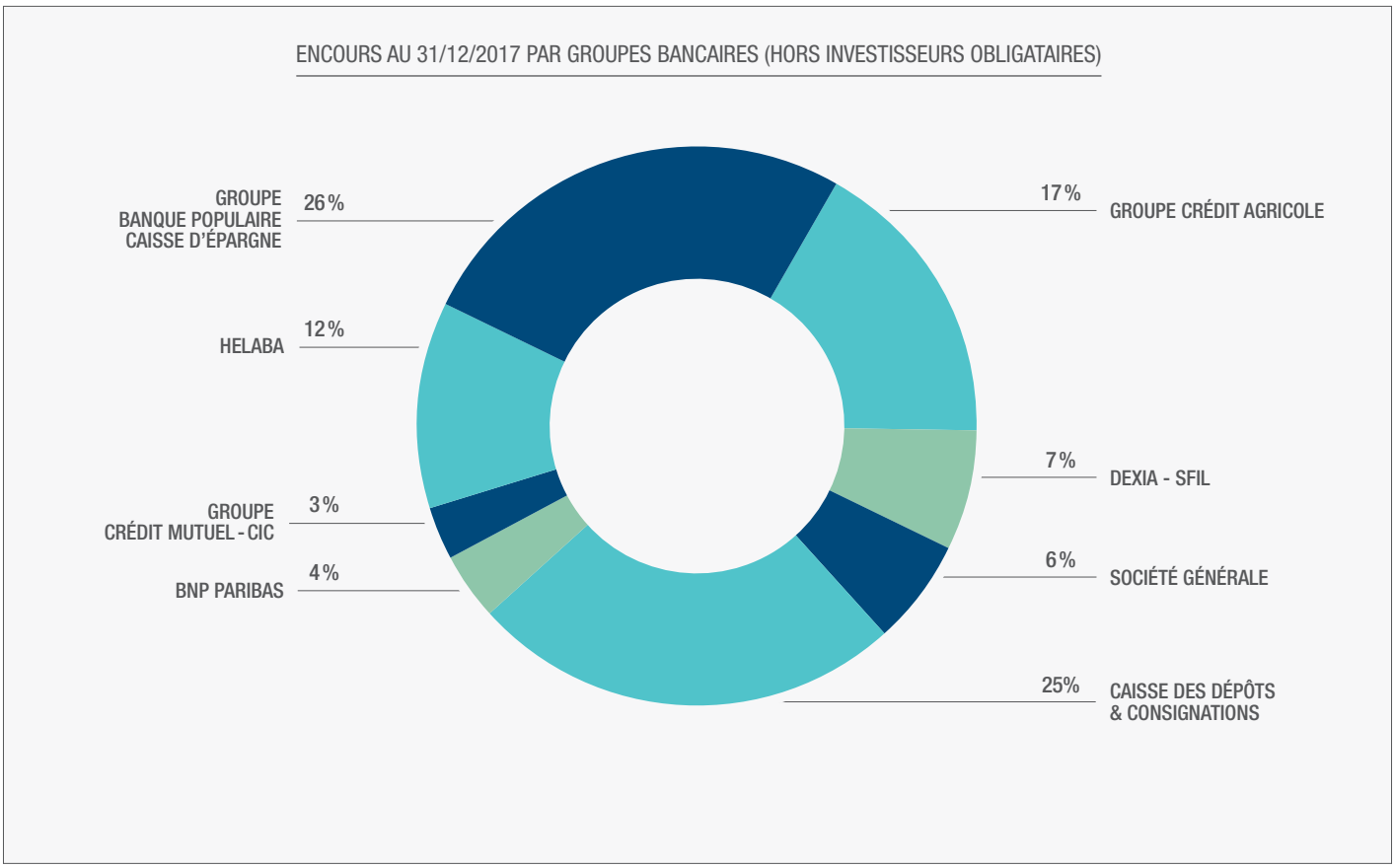

3. Répartition de l'encours de dette par taux

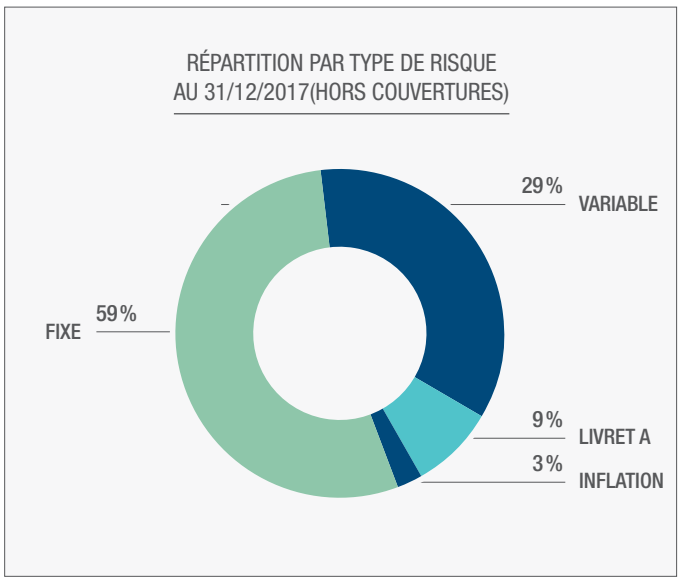

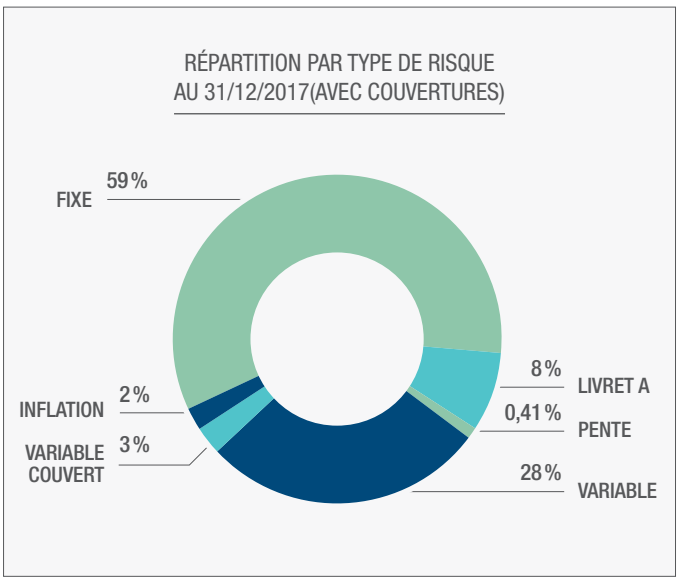

L'intégralité de la courbe des taux Euribor s'est maintenue en territoire négatif sur l'année 2017. C'est le résultat du maintien de la politique monétaire élaborée par la BCE en réaction aux risques déflationnistes identifiés dans la zone Euro.

Les établissements bancaires ont cependant adapté leurs propositions à cet environnement : ils ne permettent plus aux emprunteurs de bénéficier des index négatifs sur leurs nouveaux financements, par application de façon désormais systématique de floors à **0%** (i-e si l'index est négatif, celui-ci est considéré comme égal à **0%** et l'emprunteur règle l'équivalent de la marge contractuelle). Ce choix fait par les prêteurs implique une perte d'opportunité pour l'emprunteur, dont le coût vient renchérir la marge proposée par la Banque.

De plus, le programme d'assouplissement quantitatif ou quantitative easing (QE) mis en place par la BCE a permis d'abaisser les rendements des taux longs termes (voir sur le graphique ci-dessous l'évolution du TEC 10). Cette baisse a permis à la Ville d'obtenir des financements à taux fixes sur des niveaux proches de **1%**.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX TAUX D'INTÉRÊT EURO 2017

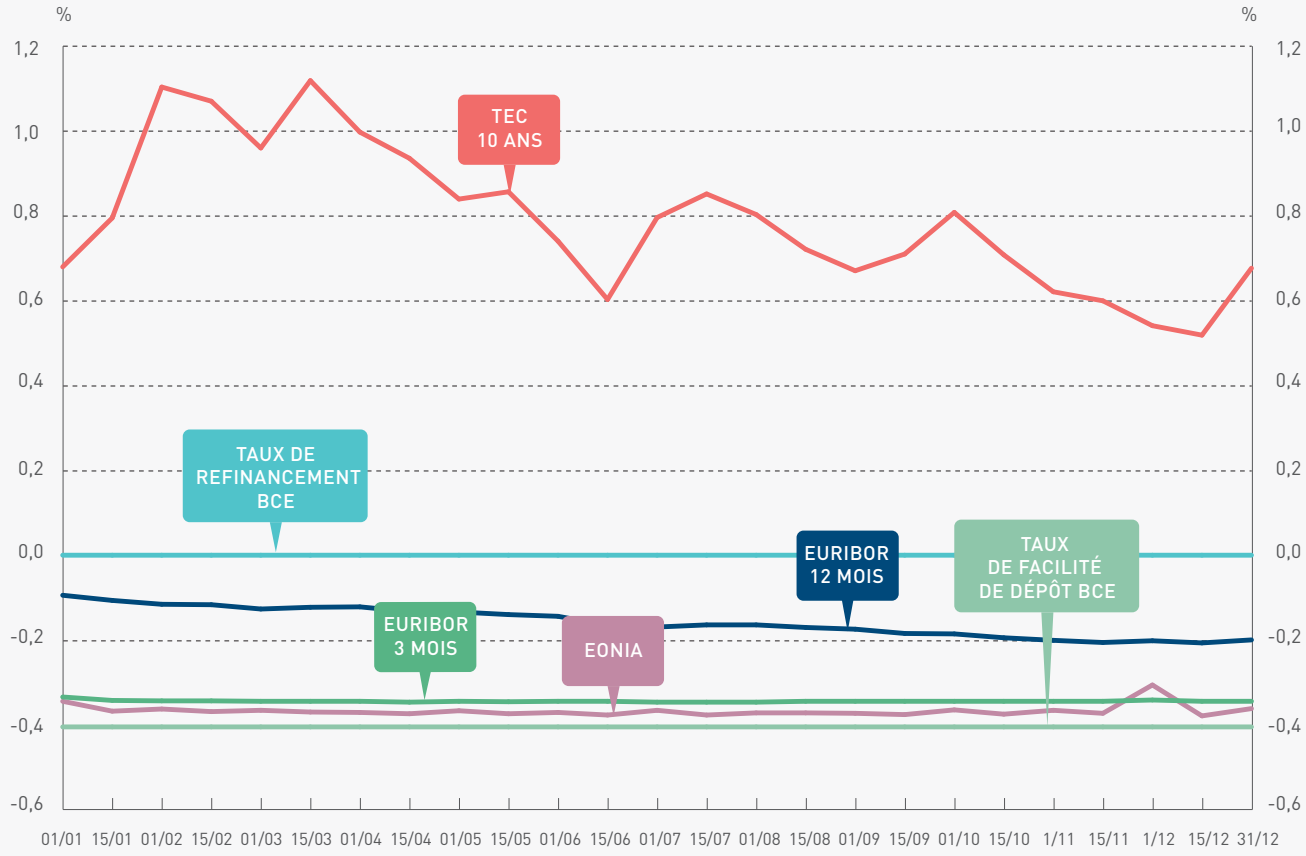

Compte tenu de ces éléments, la part de taux fixes dans l'encours de dette de la Ville progresse sur 2017 : elle s'établit à **59 %** contre **50 %** fin 2016. La Ville a ainsi saisi des taux historiquement bas et réduit son exposition aux effets d'une potentielle remontée des taux.

Une hausse des taux longs devrait s'amorcer sur 2018 suite à la décision de la BCE de diminuer sa politique de QE à partir du 1er janvier 2018. Quant aux taux courts, la BCE ne souhaitant pas rehausser ses taux directeurs dans l'immédiat, ils devraient demeurer en territoire négatif.

Concomitamment, la part des taux révisables diminue (**41 %** de l'encours total contre **48,9 %** en 2016) mais permet toujours, dans le contexte de marché actuel, de profiter des taux courts très bas et même négatifs, et de dynamiser ainsi le taux moyen de la dette (celui-ci s'établit à **1,40 %** fin 2017 contre **1,43 %** à fin 2016 et **1,66 %** à fin 2015). Cet encours se répartit par ailleurs sur différentes indexations et à des dates de fixings différentes, diluant ainsi le risque de taux.

Enfin, la Ville a souscrit, en 2017, 4 CAPS auprès de BNP Paribas permettant de couvrir **17 %** de la dette indexée sur Euribor à partir du 1er janvier 2018.

La part de taux structurés continue de diminuer et ne représente plus désormais que **0,41 %** contre **1,03 %** l'an dernier, l'un des deux swaps étant arrivé à terme en 2017. Le dernier produit est lié à la pente des taux et a été souscrit afin d'abaisser le niveau d'un taux fixe ancien, mobilisé au début des années 2000.

Enfin, le graphique ci-dessous présente le profil d'extinction actuel de la dette. Malgré le recours depuis quatre ans à des remboursements essentiellement in fine, la Ville préserve le lissage de son profil d'amortissement afin de ne pas créer de rebond inapproprié certaines années ; elle veille ainsi à la fois à assurer le respect de la règle de l'équilibre budgétaire et à lisser les besoins de financements futurs.

Il convient également de noter qu'il n'y a pas d'allongement de maturité de l'encours et même une durée de vie moyenne de la dette qui demeure faible et stable à fin 2017 (5 ans et 1 mois contre 5 ans à fin 2016).

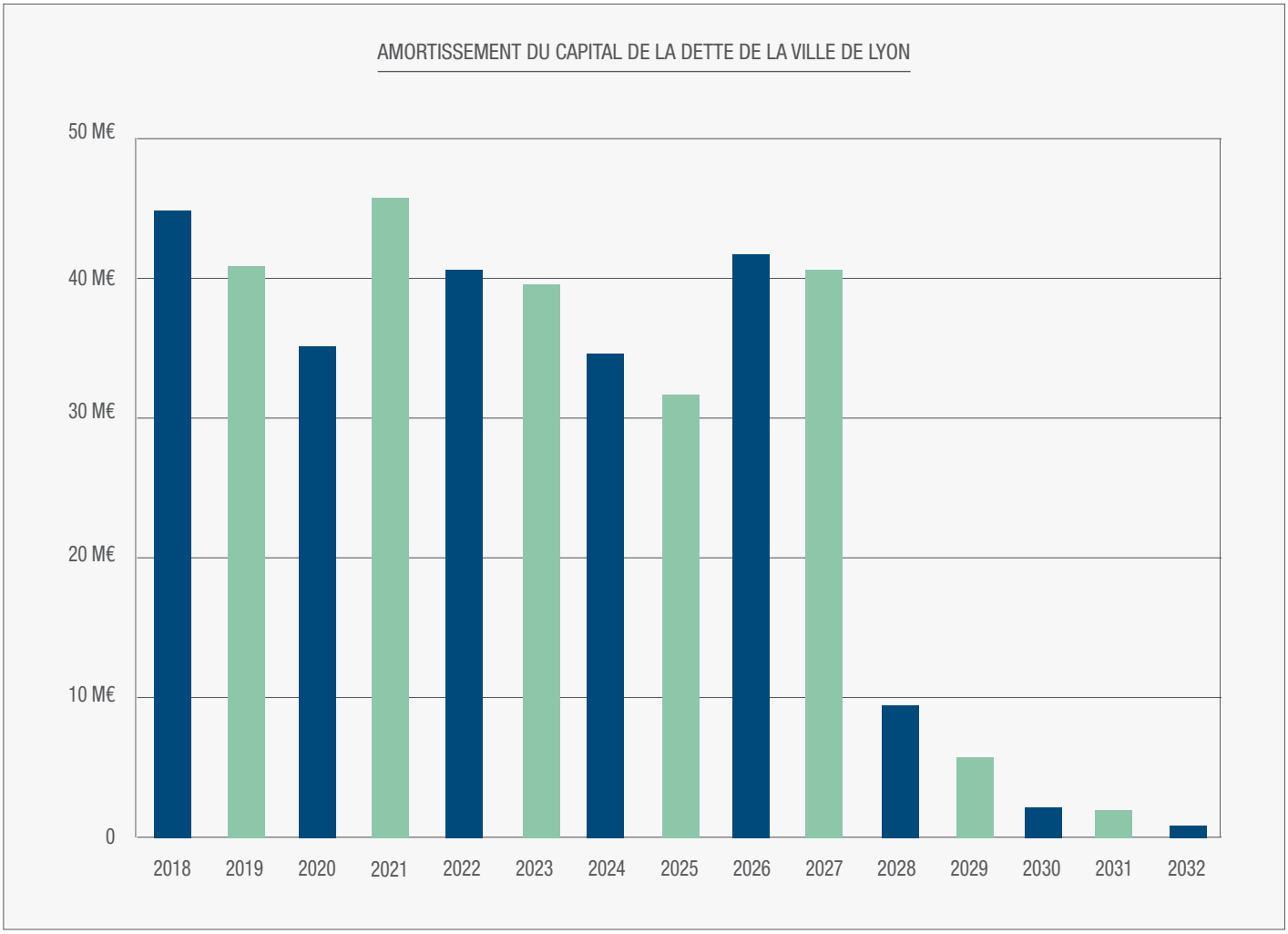

B. La gestion de la trésorerie

GESTION DE LA TRÉSORERIE	EXERCICE 2016 (€)	EXERCICE 2017 (€)	ÉVOLUTION (%)
Encours moyen du passif court terme	27 514 977,61	27 144 007,92	-1,35
Dont revolving	8 949 403,84	8 824 335,79	-1,40
Dont billets de trésorerie	18 565 573,77	18 319 672,13	-1,32

Ainsi que le retrace le tableau ci-dessus, la Ville de Lyon a maintenu son recours au financement court terme sur un niveau quasiment similaire à celui de 2016, en raison d'un recours à l'emprunt plus important que sur l'année précédente.

Afin d'optimiser la gestion de trésorerie 2017, la Ville dispose des instruments suivants :

• **Un programme de billets de trésorerie d'un montant de 150 M€ auprès duquel 9 établissements bancaires sont agents placeurs :** ce programme a été mis en place au cours de l'année 2005 (délibération n° 2004/3660 du 19 avril 2004). Depuis avril 2015, la rémunération de l'agent domiciliataire du programme a été modifiée unilatéralement, passant ainsi d'une rémunération forfaitaire par émission quel que soit le montant émis, soit 36 € TTC par émission, tarif qui n'avait jamais été révisé depuis 2004, à une rémunération forfaitaire de domiciliation de 60 € à laquelle s'ajoutent des droits de garde variables selon la durée et le montant émis.

Après la crise financière déclenchée en 2008 (diminution de la liquidité offerte par les établissements bancaires et hausse des marges bancaires pratiquées sur les lignes de trésorerie), le programme de billets de trésorerie a été utilisé activement. Cet outil « désintermédié » permet d'accéder directement à des financements à court terme en dehors des outils bancaires.

L'année 2017, comme précédemment 2015 et 2016, a été marquée par un phénomène inconnu jusqu'alors : des émissions de billets de trésorerie à taux négatifs. Ainsi, lorsque la Ville émet un billet de trésorerie pour se financer sur du court terme, non seulement elle ne rémunère plus l'investisseur, mais elle est de surcroît rémunérée par ce dernier (perception de produits financiers).

Ceci est dû à la politique de la BCE qui a abaissé son taux de dépôt au jour le jour (de **- 0,20 %** le 10/09/2014 à **- 0,30 %** le 09/12/2015 puis **- 0,40 %** le 10/03/2016). Ainsi, depuis avril 2015, toutes les émissions ont été réalisées à taux négatif.

Même si cela a modifié la gestion courante en matière de trésorerie 'zéro', avec un encours de trésorerie qui n'est plus calibré au plus juste et l'émission de billets de trésorerie d'un montant minimal de **10 M€** pour faire face aux besoins courants, la Ville veille scrupuleusement à ne pas émettre plus que de besoin comme le montre bien l'encours moyen du passif court terme.

Au cours de l'année 2017, 17 billets de trésorerie (BT) ont été émis pour un montant total de **290 M€** (contre 19 en 2016, pour un montant total de **270 M€**) soit un montant moyen par BT de **17,058 M€** et une durée moyenne de 21,23 jours (contre un montant moyen de **14,210 M€** et une durée moyenne de 22,68 jours en 2016). Ces émissions ont permis de réaliser une économie estimée à 156 k€ par rapport à l'utilisation des lignes de trésorerie (contre 1**82 k€** en 2016 et **322 k€** en 2015).

• **La Ville dispose de 3 contrats de lignes de trésorerie réparties sur 3 établissements bancaires pour un montant mobilisable de 120 M€**. Cette liquidité a connu, en lien avec l'abaissement des taux directeurs de la BCE, une baisse de ses coûts d'une part au niveau de la marge (entre **0,30 %** et **0,50 %** en 2017 contre **0,50 %** et **0,80 %** en 2016) et d'autre part au niveau des frais (suppression de la commission de non-utilisation). Pour rappel, ces lignes n'ont pas vocation à être actionnées mais simplement à servir de back-up aux émissions de billets de trésorerie.

Trois consultations sont lancées chaque année (autour de janvier, juin et octobre) afin de limiter le risque d'exposition à une rupture de liquidité pour maintenir l'encours total de lignes de trésorerie à **120 M€**, ce qui permet de compenser intégralement la disparition des lignes revolving.

Détail des contrats souscrits en 2017 :
- **Un contrat de 40 M€** auprès de la Société Générale affichant une marge de **0,50 %** sur Euribor 1 mois moyenné flooré à **0 %**, une commission de confirmation de **0,0035 %** de l'encours, versée trimestriellement. Ce contrat mis en place en janvier 2017 a pris fin en janvier 2018,
- **Un contrat de 40 M€** auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes affichant une marge de **0,30 %** sur Eonia flooré à **0 %**, une commission d'engagement de **0,05 %** du montant total de la convention. Mis en place début septembre 2017, il prendra fin en août 2018,
- **Un contrat de 40 M€** auprès de la Banque Postale affichant une marge sur EONIA de **0,40 %** flooré à **0 %** et une commission d'engagement de **0,04 %** du montant total de la convention, soit **16 000 €**. Il a été mis en place en novembre 2017 et prendra fin en octobre 2018.

• **5 emprunts de type revolving auprès de 3 établissements prêteurs pour un plafond de 12 419 263 €, ramené à 7 333 339 € au 31 décembre 2017** (**- 40,95 %**), après l'extinction de 3 contrats sur l'exercice. Pour mémoire, outre leur utilité dans le cadre de la gestion de la trésorerie, ce type de contrat revêt toute son importance en fin d'année car il assure le lien entre la gestion de la dette et de la trésorerie. Depuis la crise de 2008, les établissements bancaires refusaient de proposer ce type de produits. Aujourd'hui, certains acteurs du marché proposent à nouveau des emprunts revolving mais à un coût élevé. Le volume d'emprunts revolving disponible est ainsi en recul continu, alors que la Ville souhaite poursuivre sa gestion en trésorerie zéro (garante d'économies de frais financiers), c'est ce qui l'a conduit, depuis 2014, à voter au besoin un compte administratif présentant un déficit dans la limite réglementaire autorisée.

TABLEAU DES ÉMISSIONS DE BILLETS DE TRÉSORERIE EN 2017

Date d'émission	Date du remboursement	Nominal	Taux obtenu
30/01/2017	21/02/2017	15 000 000,00	- 0,3850910 %
15/02/2017	24/02/2017	10 000 000,00	- 0,5000650 %
20/02/2017	21/03/2017	25 000 000,00	- 0,3701102 %
08/03/2017	30/03/2017	15 000 000,00	- 0,4000971 %
28/03/2017	18/04/2017	15 000 000,00	- 0,4000937 %
31/03/2017	20/04/2017	25 000 000,00	- 0,3900843 %
18/04/2017	16/05/2017	25 000 000,00	- 0,3601008 %
28/04/2017	22/05/2017	20 000 000,00	- 0,3800963 %
15/05/2017	05/06/2017	20 000 000,00	- 0,3900891 %
26/05/2017	20/06/2017	15 000 000,00	- 0,3901056 %
07/06/2017	20/06/2017	20 000 000,00	- 0,3900540 %
16/06/2017	20/07/2017	20 000 000,00	- 0,3901436 %
04/07/2017	20/07/2017	15 000 000,00	- 0,3900675 %
24/07/2017	21/08/2017	15 000 000,00	- 0,3801123 %
08/11/2017	20/11/2017	10 000 000,00	- 0,4100540 %
28/11/2017	20/12/2017	15 000 000,00	- 0,4101036 %
TOTAL		290 000 000,00	

C. Le coût financier de la gestion de la dette et de la trésorerie

L'évolution du coût financier de la dette et de la trésorerie (charges financières moins produits financiers), tous budgets confondus, est en hausse par rapport à l'année précédente (**+ 12,98 %**).

COÛT DE LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE	EXERCICE 2016 (€)	EXERCICE 2017 (€)	ÉVOLUTION (%)
Intérêts de la dette	6 809 337,46	5 764 133,37	- 15,35
Intérêts courus non échus	- 661 713,35	268 089,41	- 140,51
Intérêts de la trésorerie	50,32	0,00	- 100,00
Intérêts payés sur instrument de couverture	641 440,98	239 587,18	- 62,65
Intérêts payés	**6 789 115,41**	**6 911 809,96**	**1,81**
Indemnité de remboursement anticipé	1 652 803,78	2 234 000,00	35,16
Services bancaires et assimilés	99 658,34	781 302,75	683,98
Coût global de la dette et de la trésorerie	**8 541 577,53**	**9 287 112,71**	**8,73**
Intérêts reçus sur produit de couverture	- 732 737,37	- 465 263,00	- 36,50
Intérêts reçus sur billet de trésorerie	- 53 131,31	- 69 477,00	30,76
Intérêts reçus sur émission obligataire	- 8 833,33	0,00	
COÛT NET DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE	**7 746 875,52**	**8 752 372,71**	**12,98%**

[1] Le coût net de la dette ne prend pas en compte le remboursement des intérêts provenant de la dette du budget des Halles Paul Bocuse d'une part et des intérêts issus du transfert de la chaufferie de la Duchère d'autre part.

Le coût net de la dette et de la trésorerie est en progression de près de 13% entre les exercices 2016 et 2017. Cette progression a été principalement alimentée par les frais engagés par la ville au titre de la gestion active de son encours : acquisition de 4 CAPS et remboursement par anticipation de deux emprunts refinancés sur des conditions financières plus favorables.

Cette forte progression contraste avec le net repli constaté sur la charge nette de la dette en place et une charge nette de trésorerie devenue un produit net en 2017.

Analyse de l'évolution des frais financiers :

• **La gestion de la dette :** La charge nette de la dette en place prend en compte les charges d'intérêts de la dette (**5,764 M€** en 2017 contre **6,809 M€** en 2016) et les charges réglées sur les produits de couverture (**0,240 M€** en 2017 contre **0,641 M€** en 2016) desquelles sont soustraits les produits perçus sur les instruments de couverture (**0,465 M€** en 2017 contre **0,733 M€** en 2016).

Au total, la charge nette de la dette (en terme d'intérêts courus échus) est, entre 2016 (**6,718 M€**) et 2017 (**5,538 M€**) en baisse de **17,5 %**.

Cette baisse s'explique d'une part, par le maintien en territoire négatif des taux courts termes dont la Ville de Lyon a pu bénéficier en année pleine (pour mémoire depuis mars 2016, le taux de refinancement de la BCE est passé de **0,05 %** à **0 %**, son plus bas niveau historique) et d'autre part l'arrivée à échéance, en 2017, de quatre emprunts à taux variable. Cependant, La Ville ayant augmenté son encours de dette au 31 décembre 2017, la charge des intérêts devrait donc connaitre une légère hausse en 2018.

La souscription de 4 caps explique la hausse importante des services bancaires et assimilés constatée entre 2016 et 2017. Ces 4 instruments financiers permettent à la Ville de couvrir **17 %** de son encours à taux variable contre la hausse des index court terme.

• **La gestion de la trésorerie :** les intérêts liés à l'utilisation des lignes trésorerie sont pour l'année 2017 nuls puisque la Ville ne les mobilise pas. Les taux d'intérêt ayant été maintenus en territoire négatif pendant toute l'année 2017, la trésorerie a au final généré des produits financiers, (**69 k€** en 2017 et **53 k€** en 2016, soit **+ 30,8 %**) grâce à l'usage des billets de trésorerie. Dans le même temps, les commissions diverses payées aux banques sont passées de **79 k€** en 2016 à **58 k€** en 2017, soit une baisse de **26 %**.

Ce qui est habituellement une charge nette liée à la gestion de trésorerie est donc devenue un produit net sur 2017 à hauteur de **11 k€**.

Notice

Les fiches suivantes ont pour vocation de vous présenter les opérations réalisées durant l'année 2017 par les directions de la Ville de Lyon, ainsi que les éléments de contexte qui ont pu avoir une influence sur le déroulement de ces travaux.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :
- Ressources,
- Relation à l'usager,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :
- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Le Service Animation Evénementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture / patrimoine et Sports,
- Et de la direction Logistique, garage et festivités (Ressources et Relations publiques, communication et évènementiel).

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Compte Administratif 2017, les éléments d'information suivants :
- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein,
- Masse salariale correspondante.

Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins, des Halles Paul Bocuse, et de l'Auditorium - Orchestre National de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois de décembre 2017.

Au sujet des trois directions émargeant sur plusieurs secteurs, il n'est pas possible d'élaborer une répartition des agents et donc de la masse salariale par secteur. Les fiches concernées reprennent donc les éléments globaux de chacune de ces directions.

Enfin, le tableau présenté ci-contre récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville, mais aussi pour les délégations.

Bonne lecture.

Nombre d'ETP

Cabinet du Maire et services rattachés

Bureau du cabinet	60,7
Cabinets des maires d'arrondissement	42,9
Collaborateurs cabinet	17,8
Communication externe	24,8
Evénements et animations	11,6
Protocole	14,0

Direction générale

Contrôle de gestion	12,4
Direction générale	12,0
Finances	39,2
Mission organisation et méthodes	2,8

Secrétariat général de la Ville

Assemblées	10,2
Commande publique	33,5
Mission développement durable	2,0
Mission égalité	5,8
Mission gestion de la relation usager	3,8
Ressources documentaires	4,6
Secrétariat général de la Ville	2,0
Systèmes d'information télécommunications	72,6

Affaires sociales, sports, éducation et enfance

Affaires sociales sports éducation et enfance	12,0
Développement territorial	53,7
Education	1670,9
Enfance	824,1
Sports	435,2

Développement urbain

Aménagement urbain	61,4
Déplacements urbains	16,0
Développement urbain	5,8
Eclairage public	84,7
Economie commerce artisanat	54,4
Espaces verts	371,7

Immobilier, travaux, sécutité juridique

Affaires juridiques	12,2
Assurances	5,0
Construction	54,7
Direction centrale de l'immobilier	127,9
Gestion technique des bâtiments	243,5
Immobilier travaux sécurité juridique	20,6
Logistique garage et festivités	59,8

Ressources humaines

Administration du personnel	61,8
Communication et coopérations internes	12,0
Emploi et compétences	79,5
Pilotage financier et juridique RH	10,0
Relations sociales et vie au travail	37,1
Ressources humaines	3,0
Systèmes d'information ressources humaines	10,0

Culture

Affaires culturelles	42,5
Archives municipales	31,5
Bibliothèque municipale	429,7
CHRD	22,4
Maison de la Danse	17,0
Musée d'Art contemporain	37,0
Musée des Beaux-arts	116,8
Musées d'histoire de la ville de Lyon	79,4
Opéra national de Lyon	211,9
Service archéologique municipal	27,5
Théâtre de la Croix-Rousse	7,8
Théâtre du Point du jour	1,8
Théâtre Nouvelle génération	9,0

Service au public et sécurité

Cadre de vie	23,6
Cimetières	66,6
Ecologie urbaine	38,1
Mairie du 1er arrondissement	24,6
Mairie du 2e arrondissement	26,9
Mairie du 3e arrondissement	42,1
Mairie du 4e arrondissement	35,0
Mairie du 5e arrondissement	27,9
Mairie du 6e arrondissement	28,3
Mairie du 7e arrondissement	32,6
Mairie du 8e arrondissement	38,2
Mairie du 9e arrondissement	35,2
Mairies d'arrondissement	18,4
Police municipale	327,8
Qualité du service public	35,3
Régulation urbaine	131,2
Secrétariat général DGSPS	25,7
Sécurité et prévention	49,5
Service au public et sécurité	3,0
Supervision globale	32,0

Total **6975,2**

#2.

Ressources

Ressources humaines

Le contexte

Dans un contexte de plus en plus contraint, la Ville de Lyon poursuit son développement et attire continuellement de nouveaux habitants (+ 5 000 habitants par an depuis plusieurs années). Elle accompagne cette croissance en ouvrant de nombreux équipements, dont en premier lieu des écoles), mais également des établissements sportifs, crèches, bibliothèques et autres... L'exécutif municipal souhaite, en effet, offrir un service public de qualité aux Lyonnais, tout en préservant une structure financière solide et pérenne à la collectivité dont il a la responsabilité.

Dans cette perspective, une attention particulière est portée à la politique Ressources Humaines (RH) : s'il est indispensable de maîtriser la masse salariale, il est aussi nécessaire de veiller à la modernisation et l'efficience de notre organisation au service des agents et des usagers tout en développant une culture commune de gestion RH. Les orientations stratégiques pour les ressources humaines ont vocation à y répondre.

Pour rappel, la stratégie Ressources Humaines de la Ville de Lyon 2015-2020 s'articule autour de 5 axes :
- Rechercher l'efficience dans l'emploi des ressources,
- Promouvoir le travail comme opérateur de santé et d'intégration sociale,
- Construire des politiques d'emploi répondant aux besoins de la collectivité, promouvant les collectifs de travail et les parcours individuels,
- Anticiper et intégrer de façon raisonnée des formes nouvelles d'organisation du travail,
- Faire vivre l'esprit Partage dans le fonctionnement et la culture de la fonction RH.

Aussi, grâce aux efforts de rationalisation et d'efficience des directions, la collectivité préserve sa capacité d'action et garantit une politique sociale volontariste. Elle accompagne les évolutions du service public par le maintien et le développement des compétences dans le cadre d'une organisation RH modernisée centrée sur la coopération et la transversalité.

Préserver les capacités d'action du service public

Le cadrage budgétaire fixe à ce jour la progression des dépenses de personnel à 2 % en moyenne annuelle hors Rythmes Scolaires (RS). Ce cadrage est respecté depuis le début du mandat. Les dépenses de personnel (chapitre 012) du budget principal, hors budgets annexes de l'Auditorium, des Célestins et des Halles Paul Bocuse, se sont élevées en 2017 à 334,022 M€, soit 57,6 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement (580,2 M€). Elles enregistrent une hausse de + 2,3 % (+ 7,53 M€) par rapport au compte administratif 2016. Afin d'être à périmètre comparable, il y a toutefois lieu de procéder au retraitement des dépenses qui se sont rapportées à des exercices antérieurs (indemnité spécifique de service) ou qui ont connu un changement d'imputation budgétaire (aide trajet domicile travail principalement). Une fois ces retraitements intégrés, les dépenses de personnel du budget principal enregistrent une progression de + 2,2 %. La progression est ramenée à 2 % si l'on défalque les dépenses liées aux rythmes scolaires et à 1,7 % en retirant également les dépenses liées aux élections : 2017 a été marquée par 4 tours pour les présidentielles et législatives alors qu'il n'y avait pas eu d'élection en 2016. Ces élections ont contribué à hauteur de 12,3 % de la progression de l'ensemble des dépenses de personnel.

1. Les moyens permanents

- Dépenses 2016 : 282 737 k€,
- Dépenses 2017 : 287 813 k€,
  Soit + 5 076 k€, + 1,8 %,
- Recettes 2017 : 1 239,1 k€.

Après retraitement des dépenses se rapportant à des exercices antérieurs (ISS ingénieurs) ou ayant enregistré un changement d'imputation budgétaire (changement de chapitre budgétaire en 2017, pour l'aide trajet domicile travail et postes vacants de l'Opéra), les dépenses de personnel (chapitre 012) des agents sur postes permanents (qui représentent 86,1 % des dépenses de personnel de la ville) enregistrent une évolution de + 1,8 % (+ 5,02 M€). Cette progression résulte de la combinaison de plusieurs facteurs, en particulier :

a. Le poids inédit des mesures nationales (92 % de la progression du programme), principalement :

- La mise en œuvre du protocole relatif aux Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) pour les agents de la fonction publique, toutes catégories confondues. Elle s'est caractérisée, à la fois, par :
  - La revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie A, B et C,
  - Le transfert de primes en points d'indice :
    > Hausse de 4 points du traitement indiciaire et baisse de 3 points sur le régime indemnitaire des agents de catégorie A hors filière médico-sociale,
    > Hausse de 5 points du traitement indiciaire et baisse de 4 points de sur le régime indemnitaire des agents de catégorie A de la filière médico-sociale dont le premier volet avait été mis en place au 1/1/2016,
    > Hausse de 4 points du traitement indiciaire et baisse de 3 points sur le régime indemnitairedes agents de catégorie C.

- La hausse du point d'indice de 0,6 % au 1er février 2017 ainsi que l'effet report sur 6 mois de la hausse de 0,6 % au 1er juillet 2016,

- La hausse des charges patronales (CNRACL et IRCANTEC essentiellement),

NB : ces hausses sont tempérées par la mise en place du cadencement unique des avancements d'échelon à compter du 1er janvier 2017 (pour mémoire, il s'était appliqué au 15 mai 2016 pour les agents de catégorie B et certains cadres d'emploi de catégorie A de la filière médico-sociale).

b. Le solde du GVT (glissement Vieillesse Technicité)

Il comprend les avancements d'échelon, les avancements de grade, les promotions internes et l'effet de noria. Cette progression est néanmoins atténuée par une importante diminution des effectifs : - 37,8 ETP (Equivalents Temps Plein) en moyenne annuelle, soit une baisse de - 0,55 % entre 2016 et 2017, laquelle résulte à la fois de l'application des Plans de Gestion des Activités, Emplois et Compétences (PGAEC) 2017 et antérieurs, et du gel de postes permanents contre l'octroi de moyens non permanents dans l'attente de la mise en œuvre de réorganisations.

Les recettes concernent principalement les remboursements perçus lorsque la Ville met à disposition des agents auprès de divers établissements (Comité des œuvres sociales de la Ville, mission Sites Historiques, FC Lyon Basket Féminin ...).

2. Les moyens non permanents

- Dépenses 2016 : 21 224,8 k€,
- Dépenses 2017 : 22 326,1 k€,
  Soit + 1 101 k€, + 5,2 %,
- Recettes 2017 : 443,8 k€,

Les directions disposent d'enveloppes arrêtées dans le cadre du PGAEC leur permettant de recourir à des agents non permanents en cas d'accroissements temporaires (ATA) ou saisonniers d'activité (ASA), de vacations ou de besoins de remplacements (remplacements maladie, maternité, accident du travail). Ces enveloppes sont exprimées en nombre de mois alloués (sauf pour les vacations, en euros) et sont suivies mensuellement.

La hausse observée résulte principalement de moyens non permanents accordés en compensation de gels de postes permanents dans l'attente de la mise en œuvre de projets de réorganisation (dématérialisation comptable par exemple…), ou pour la mise en œuvre de projets conséquents dans les directions comme le projet de lecture publique à la Bibliothèque Municipale ou les fouilles archéologiques de l'Hôtel Dieu (dépenses faisant par ailleurs, l'objet d'une recette).

Quant aux recettes, elles proviennent essentiellement des remboursements :
- Par l'Opéra, des heures supplémentaires et indemnités variables perçues par les agents ;
- Par les agents, pour régularisation de trop-perçus.

— Garantir une politique sociale volontariste

La collectivité met en œuvre une politique sociale soucieuse de toutes les catégories de personnels en particulier les plus fragiles : elle développe des actions volontaristes dans de nombreux domaines comme l'accès aux soins, les prestations sociales, l'accompagnement et l'intégration de personnes en situation de handicap et prône l'égalité des chances pour tous.

Elle veille par ailleurs à poursuivre la promotion du travail comme un opérateur de santé et d'intégration sociale : améliorer les conditions relationnelles, matérielles, ergonomiques, sanitaires notamment avec le réseau des préventeurs, développer l'observatoire de l'absentéisme pour une meilleure compréhension de ce phénomène et pouvoir agir sur ses causes, enfin, prévenir par des dispositifs transversaux, l'usure professionnelle, l'inaptitude et la précarité. Autant d'actions qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie au travail et des conditions de travail des agents.

Le plan mieux-être au travail en est une illustration. Sa méthodologie en témoigne, puisqu'elle intègre étroitement le management, la Direction générale et les partenaires sociaux. Il répond notamment aux enjeux de bien-être au travail, de prévention des accidents et de maîtrise de l'absentéisme.

1. Les politiques sociales

- Dépenses 2016 : 14 257,6 k€,
- Dépenses 2017 : 14 398,2 k€,
  Soit + 140,6 k€, + 1 %,
- Recettes 2017 : 836,1 k€.

Les dépenses à caractère social, relevant du budget principal (hors budgets annexes de l'Auditorium-ONL, du Théâtre des Célestins et des Halles de Lyon Paul Bocuse), comprennent en particulier :

a. Les dépenses directes (chapitre 012) :

• Santé- Prévoyance :

Au 1er janvier 2014, la Ville de Lyon a mis en place un nouveau dispositif de santé-prévoyance auprès du prestataire Collecteam, augmentant à cette occasion sa participation au bénéfice des agents.

En 2017, la participation employeur de la Ville au titre de ce dispositif s'est élevée à 2 764 k€, contre 2 861 k€ en 2016, soit une baisse de 94,5 k€ (- 3,4 %). Cette baisse est due à une diminution du nombre d'adhérents au contrat santé.

Au 31 décembre 2017, 4 547 agents (relevant du budget principal et des budgets annexes) adhéraient au contrat santé, contre 4 893 fin 2016. La diminution constatée de 7 % s'inscrit dans un contexte marqué à la fois :
- Par l'augmentation des tarifs santé au 1er janvier 2016, puis à nouveau au 1er janvier 2018,
- Et par l'obligation, pour les employeurs privés, de proposer eux-aussi des mutuelles santé à leurs salariés, ce qui a pu inciter des agents de la Ville à adhérer au contrat santé de leur conjoint.

Au 31 décembre 2017, 4 946 agents (relevant du budget principal et des budgets annexes) sont adhérents au contrat prévoyance, contre 5 096 en 2016, soit une baisse de 2.9 %.

Depuis le 1er janvier 2014, la Ville a opté pour la subrogation. Celle-ci permet aux agents qui passent à demi-traitement après quelques mois d'arrêt maladie (le nombre de mois est variable selon la classification de la maladie) de percevoir, sans délai, le complément de leur rémunération, leur évitant de se retrouver dans une situation difficile. Il s'agit ainsi d'une avance faite par la Ville (1 354,5 k€ en 2017), cette dépense étant ensuite remboursée par le prestataire Collecteam.

• Restauration :

5 788 k€ ont été octroyés en 2017 sous la forme de titres restaurant, soit une légère baisse de 0,3 % par rapport à l'année 2016 (- 17,8 k€), baisse induite par un nombre de bénéficiaires un peu moindre, corrélé avec la variation des effectifs. La valeur faciale est de 7 € par titre restaurant avec un financement à hauteur de 4,10 € pour l'employeur et 2,90 € pour l'agent. Le nombre de titres restaurant attribué correspond au nombre de jours travaillés pour chaque agent.

Précisons à ce stade que la Ville de Lyon assure également pour le compte du CCAS (programme MASALCCAS), l'achat des titres restaurant (ensuite remboursé par ce dernier). Les dépenses correspondantes se sont élevées en 2017 à 577,8 k€, en baisse de 2,6 % par rapport à 2016 (593,2 k€). Parallèlement, les recettes perçues sur ce programme se sont élevées à 1121.8 K€. Elles correspondent au remboursement par le CCAS des dépenses précédemment citées (titres restaurant), majoré des frais supportés par la Ville pour la prestation de service qu'elle assure au bénéfice du CCAS, ainsi que des frais annexes (formation, contrôle médical, chômage).

• Aide trajet domicile –travail :

Le plan de déplacements domicile-travail effectués au moyen de transports publics a été instauré par la Ville en 2010. Il permet la prise en charge partielle (50 % dans la limite d'un plafond mensuel fixé par décret) des titres d'abonnement des personnels. La Ville

a parallèlement maintenu sa convention avec le SYTRAL, mise en place en 2005, pour permettre aux agents de bénéficier d'un abonnement à tarif préférentiel sur le réseau TCL avec un mois de gratuité par an.
1 156 k€ ont été mandatés en 2017 (contre 1 108 k€ en 2016) soit une hausse de 4,3 %. L'aide au trajet domicile-travail a concerné 4 545 agents (contre 4 474 agents en 2016).

• **Aides complémentaires :**
Elles recouvrent :
- Les capitaux décès versés aux ayants-droit des agents décédés (90 k€),
- La prise en charge de l'indemnité de cherté de vie des congés bonifiés (13,8 k€ pour 18 dossiers),
- Les aides aux parents d'enfants handicapés (134,6 k€) en hausse par rapport à 2016 (118,9 k€) du fait de nombreux rappels ; le nombre d'agents bénéficiaires reste pour sa part relativement stable (60 en 2016 à 63 en 2017),
- Les aides aux vacances collectives (53,8 k€).

b. Les subventions :
Les subventions de fonctionnement de la collectivité aux associations de personnel (dont le Comité d'œuvres Sociales de la Ville), évoluent légèrement, + 1.4 % (2,97 M€ en 2017 contre 2,93 M€ en 2016).

c. Les recettes
Elles proviennent en priorité du remboursement par le prestataire Collecteam des dépenses de subrogation avancées par la Ville (575 k€, contre 1 273 k€ en 2016), de la vente directe aux agents de titres restaurant (17,1 k€), du reversement contractuel avec le prestataire du marché d'un escompte calculé sur le montant des commandes effectuées et d'un remboursement des titres restaurant inutilisés par les agents sur les années antérieures à 2017. La baisse relative à la subrogation est liée au changement de méthode comptable : compte tenu du délai de remboursement, il a été décidé de ne plus rattacher la recette à hauteur du montant de la dépense, de sorte que n'apparait désormais au CA que la recette perçue en 2017.

2. Prévention et ergonomie
- Dépenses 2016 : 779 k€,
- Dépenses 2017 : 645,2 k€,
  Soit -133,8 k€, - 17,2 %,
- Recettes 2017 : 221,7 k€.

Ce domaine intègre les dépenses de prise en charge des actions en faveur des agents en situation de handicap, de prévention des risques professionnels, de diagnostics et d'études ergonomiques pour l'accompagnement de projets ou d'aménagements de postes de travail, d'achat d'équipements de protection individuelle, ainsi que les frais médicaux d'honoraires et de médecine du travail.
Entre 2016 et 2017, les dépenses de ce programme diminuent de - 133,8 k€, soit - 17,2 %.

2017 a été la deuxième année du nouveau conventionnement triennal intervenu en 2016 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), destiné à favoriser les actions en faveur des agents de la Ville en situation de handicap.

Les actions menées en 2017 ont représenté 187,4 k€ contre 194,9 k€ l'année précédente. Cette diminution s'explique notamment par la mise en œuvre d'un nouveau marché avec des prix d'acquisition de mobilier adapté plus compétitifs, ainsi que par la décision du FIPHFP de ne plus prendre en charge certaines formations (dont les formations informatiques en vue de reclassement).

Fin 2017, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap était de 8,07 % (7,63 % fin 2016). Ainsi, la Ville remplit-elle très largement ses obligations légales en matière d'emploi de personnes en situation de handicap, et n'a pas eu à verser de contribution au FIPHFP pour la cinquième année consécutive.

Les autres dépenses comprennent :
- Les frais d'accidents du travail (214,9 k€) dont le coût a nettement baissé en 2017 (- 128,8 k€) alors que le nombre d'accidents du travail reste relativement stable. Ceci s'explique par le fait qu'en 2016, la Ville a supporté le coût de trois dossiers d'accidents du travail très onéreux pour lesquels les dépenses ont diminué en 2017,
- Les achats d'équipements de protection individuelle -EPI- (80,8 k€) qui ont également diminué (- 19,6 k€ sur le budget de la DGRH). Depuis 2017, des crédits ont été transférés aux principales directions concernées,
- Les dépenses d'études et de recherche (93,1 k€), elles ont diminué de -18,9 k€ en 2017, après le pic d'activité exceptionnel de 2016 avec notamment l'accompagnement à la dématérialisation des fonctions comptables et la sensibilisation à la prévention des addictions.

Les recettes 2017 proviennent :
- Des versements du FIPHFP au titre du conventionnement avec la Ville, en diminution de 248 k€, (en 2016 le FIPHFP avait versé le solde du financement du conventionnement 2012-2015 et effectué le premier versement du nouveau conventionnement 2016-2018), 197,2 k€ en 2017 contre 445,3 k€ en 2016,
- De remboursements par les tiers responsables d'un accident de travail ou de trajet d'un agent de la Ville (3,8 k€ perçus à ce titre en 2017 contre 5,9 k€ en 2016). A noter qu'un marché, attribué à un prestataire en fin d'année 2017, devrait permettre de récupérer des recettes plus importantes à l'avenir.
- Du remboursement du coût des visites médicales organisées pour les agents de l'Opéra, du Crédit Municipal et du Conservatoire National de Région (20,7 k€).

3. Déplacements
- Dépenses 2016 : 897 k€,
- Dépenses 2017 : 747,2 k€,
  Soit - 149,8 k€, -16,7 %,
- Recettes 2017 : 4 k€.

La contribution de la Ville porte sur les déplacements des agents dans le cadre de leurs missions professionnelles, donc hors déplacements domicile-travail. Elle concerne essentiellement l'achat d'abonnements professionnels et tickets TCL (315,2 k€), de billets de transport et le remboursement des frais de déplacement des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels et de leurs formations (365,9 k€) et de billets d'avion pour les congés bonifiés (31,9 k€) .
Les crédits dédiés aux cartes professionnelles diminuent de 16 % (-42,2 k€). Une campagne de contrôle de l'utilisation des cartes professionnelles a en effet permis d'en diminuer le nombre en passant de 429 au 31 décembre 2016 à 356 au 31/12/2017 (-17%).
Les frais de mission (y compris les remboursements des frais de formation qui émargent sur ce programme depuis janvier 2016) enregistrent également une baisse de - 51,7 k€, ces déplacements étant fluctuants d'une année à l'autre.

4. Chômage
- Dépenses 2016 : 2 936,4 k€,
- Dépenses 2017 : 2 978,7 k€,
  Soit + 42,3 k€, + 1,4 %,
- Recettes 2017 : 1,6 k€ .

La collectivité est son propre assureur en matière d'indemnisation chômage pour les agents dont le contrat a pris fin. Les dépenses chômage ont augmenté de 42,3 k€, soit une hausse de 1,4 % entre 2016 et 2017, bien que le nombre moyen d'agents indemnisés par mois soit passé de 310 en 2016 à 306 en 2017. La variation se justifie au regard de la répartition des agents indemnisés. Le nombre d'agents de catégorie A indemnisés a ainsi pratiquement doublé entre 2016 et 2017, la proportion passant de 6% à 10,2 %. Dans une moindre mesure, la proportion des agents de catégorie B a également augmenté en passant de 13,46 % en 2016 à 16,83 % en 2017.

Une nouvelle convention chômage est entrée en vigueur le 1er novembre 2017. Elle n'a cependant pas encore produit tous ses effets. Elle devrait engendrer à terme, sur les dépenses chômage, à la fois :
- Une diminution, en raison de la réduction de la durée d'indemnisation pour les agents âgés entre 50 et 53 ans qui passe à 2 ou 2.5 ans au lieu de 3 ans,
- Une augmentation, en raison de la diminu-

tion de la durée de cotisation pour pouvoir prétendre à l'indemnisation chômage qui elle passe de 122 à 88 jours.

Pour précision, les rythmes scolaires n'ont pas fait évoluer en 2017 les dépenses chômage.

— Accompagner les évolutions du service public par le maintien et le développement des compétences et la mise en œuvre de politiques d'emplois performantes

La Ville de Lyon se donne pour objectif de poursuivre le déploiement de la culture et de l'outil Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences afin d'anticiper et satisfaire les besoins en compétences de la collectivité et articuler la politique de promotion avec ces besoins. Favoriser les perspectives et parcours professionnels des agents tout en confortant les managers dans leur rôle d'accompagnement contribue par ailleurs, à maintenir des collectifs de travail opérationnels et permet à chacun de rebondir soit dans le cadre d'une mobilité souhaitée, soit après des difficultés de tout ordre.

1. Maintien et développement des compétences

- Dépenses 2016 : 1 343,5 k€,
- Dépenses 2017 : 1 113,8 k€,
  Soit - 229,7 k€, - 17,1 %.

Ce programme prend en compte tous les frais relatifs aux actions de formation dispensées aux agents de la Ville de Lyon ainsi qu'aux agents du CCAS – 16.91 k€ pour le compte de ce dernier) en référence à une convention de gestion de la formation par la Ville de Lyon pour le compte du CCAS.

En 2017, la Ville a poursuivi le déploiement de son plan de formation triennal (2016/2018) sur trois grand axes :

- L'accompagnement des managers : une offre de formation spécifique a été initiée, via des cursus collectifs spécialisés en fonction du niveau d'encadrement (ex : manager de proximité, campus des managers). Des accompagnements d'équipe de managers par direction ont également été mis en œuvre afin de répondre à des enjeux propres à leurs activités (ex : formation managériale des bibliothèques…). De plus, une offre d'ateliers et de conférences d'une demi-journée à une journée a été proposée tout au long de l'année afin de faciliter le quotidien des managers (ex : management intergénérationnel, dialogue social…);
- L'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel : des agents de la direction de l'Enfance et de la direction des Sports ont bénéficié de préparations renforcées aux concours afin de pouvoir concrétiser leur projet professionnel et évoluer dans leur carrière. Les prestations d'accompagnement visant à définir un projet professionnel ont également été renforcées et diversifiées afin notamment de favoriser la mobilité professionnelle ;
- L'adaptation de la formation des policiers municipaux à l'évolution de leurs fonctions en matière de sécurité, notamment dans le cadre de leur nouvel armement.

En complément, les formations récurrentes, répondant aux enjeux de professionnalisation des agents de la collectivité, de développement ou maintien des compétences, se sont poursuivies, notamment :

- Les actions de bureautique ayant pour but d'apporter un niveau de base indispensable à l'utilisation des outils de travail ou de perfectionner les agents sur leur poste de travail,
- Les formations visant à assurer la sécurité des agents, comme celle du public (formation de Sauveteurs Secouristes du Travail, habilitations électriques, travail en hauteur…),
- Les actions visant à prévenir l'usure professionnelle des agents (formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique),
- Les actions de formation à l'accueil des publics.

L'organisation des formations est répartie de la manière suivante :

- La Ville recourt en priorité au CNFPT pour organiser des journées de formation sur la base de la cotisation obligatoire versée à cet organisme (0,9% de la masse salariale).
- Des actions de formations sont organisées par des formateurs internes, il s'agit de :
  - Différents cursus métiers : état civil, finances, commande publique, internalisation des formations de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) et des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) afin d'enrayer l'usure professionnelle,
  - La prise en main de certains outils informatiques (Astre, HR Access, INSER, GTA, GIMA, Selligent…),
  - Gestes techniques d'intervention pour les agents de la police municipale…
- Des formations sont assurées par des prestataires sélectionnés sur la base d'un appel à projets afin de répondre aux besoins exprimés par les directions dans le cadre du plan de formation annuel, en complément des réponses apportées en interne ou au titre de la cotisation au CNFPT (il est à noter que le CNFPT est également sollicité dans ce cadre pour réaliser des actions payantes, en complément de la cotisation).

2. L'insertion professionnelle

- Dépenses 2016 : 2 183,9 k€,
- Dépenses 2017 : 1 884,6 k€,
  Soit - 299,4 k€, -13,7 %.
- Recettes 2017 : 233,5 k€.

La politique d'insertion professionnelle conduite depuis plusieurs années par la Ville de Lyon s'inscrit dans la politique globale de gestion des emplois et des compétences en participant à la Responsabilité Sociale et Sociétale de la Ville. Elle ouvre également sur de nouvelles perspectives en matière de recrutement et d'évolution professionnelle. Elle peut ainsi contribuer à :

- La formation initiale de jeunes sur des emplois pour lesquels la Ville rencontre des difficultés récurrentes de recrutement,
- L'accès à l'emploi pour des personnes qui en sont éloignées. Cette période de contrat temporaire leur donne ainsi l'occasion de retrouver une activité, de faire bénéficier la Ville de Lyon de leurs compétences et d'en acquérir de nouvelles,
- La validation de diplômes pour des étudiant-es en leur offrant un lieu de stage ;
- L'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap.

Aussi, la Ville accueille et accompagne chaque années des personnes en contrats d'apprentissage, contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et en stages :

- **Contrats d'apprentissage :** en 2017, 109 apprentis ont été accueillis contre 125 en 2016, dans 22 directions pour une masse salariale chargée de 937,6 k€. La baisse du nombre d'apprentis s'explique pour partie, par l'augmentation des coûts de formation de l'apprentissage.
- **Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) :** en 2017, la Ville de Lyon a recruté 57 personnes en contrat d'accompagnement dans l'emploi dans 11 directions pour une masse salariale chargée de 610,4 k€ contre 851,2 k€ en 2016. Cette dimution est due à la décision gouvernementale de moratoire sur ce dispositif d'insertion à compter d'août 2017. A partir de cette date, seuls des candidats bénéficaires du RSA socle financé par le département du Rhône ont pu être renouvelés ou recrutés. L'Etat, par le biais de l'Agence de Service de Paiement, a versé une aide financière de 136,9 k€ et les départements/métropole une participation de 96,2 k€. Le coût net annuel de ce dispositif a donc représenté 377,3 k€ contre 595,4 k€ pour l'année 2016. De plus, dans le cadre de l'accompagnement des apprentis et des CAE, la Ville de Lyon a dépensé au total, en

2017, 204,5 k€ en frais de formation contre 176,2 k€ en 2016. Les frais de scolarité des Centres de Formation des Apprentis ont fortement augmenté.
- **Stagiaires :** pour l'année 2017, 132,1 k€ ont été consacrés à la gratification des étudiants dont la durée de stage est supérieure à deux mois, soit 62 stagiaires (hors budgets annexes et CCAS) contre 125,4 k€ en 2016.

3. Recrutement

- Dépenses 2016 : 180,7 k€,
- Dépenses 2017 : 193,2 k€,
  Soit + 12,6 k€, + 7 %,
- Recettes 2017 : 435 €.

Afin de promouvoir la collectivité et attirer des candidats, la collectivité peut être amenée à diffuser des annonces de recrutement et à participer à des salons autour de l'emploi public. La ville confie par ailleurs, aux différents Centres de Gestion, l'organisation des concours auxquels les agents de la Ville peuvent se présenter. Elle peut s'adjoindre ponctuellement l'expertise de cabinets conseils. En 2017, la Ville a davantage eu recours à la publication d'annonces externes pour favoriser ses recrutements.

Comme en 2016, dans le cadre de la convention signée avec le Centre de Gestion du Rhône, la Ville de Lyon participe aux frais d'organisation des concours et examens sur la base d'une somme forfaitaire annuelle de 100 k€.

— Promouvoir l'information, la coopération et la transversalité

- Dépenses 2016 : 216 k€,
- Dépenses 2017 : 195,6 k€,
  Soit - 20,4 k€, – 9,5 %.

Afin d'accompagner les nécessaires changements de notre administration, l'organisation de la fonction RH de la collectivité s'est structurée d'une façon déconcentrée, autour de principes comme la coopération, la transversalité, la subsidiarité et la proximité. Le modèle pyramidal, cloisonné séparant le central et le local dans des logiques parfois antagonistes, a laissé la place à une organisation RH en réseaux, fluide et collaborative donnant de la valeur à l'information.
Cette organisation s'inscrit également dans un contexte de modernisation de la fonction RH.

En 2017, la DCCI a continué d'assurer ses missions permanentes :
- Intégration des nouveaux collaborateurs de la Ville (les accueils institutionnels),
- Réalisation des médias internes, print et web,
- Organisation des évènementiels internes (réunions des Directeurs, Fête de la musique, cercle de lecteurs internes à l'occasion des Assises internationales du roman, opération Run in Lyon, Sentez vous Sports, etc ...),
- Accompagnement des grands projets transverses (Egalycité, développement durable, marges de manœuvre, partage de la fonction RH, renouvellement SIRH, réorganisation de la fonction comptable, projet mieux être au travail...) et ceux des directions.

Elle a aussi poursuivi sa stratégie de modernisation :
- Développement de l'offre éditoriale sur le kiosque intranet de la Ville, création de nouvelles rubriques,
- Préparation de la nouvelle version du magazine interne Reflets,
- Poursuite de l'action de développement numérique (Ateliers numériques),
- Création du réseau « Communication interne »,
- Développement des groupes de co-développement pour les directeurs et chefs de services,
- Poursuite du cycle « Les Matinales » pour les acteurs de la fonction RH et les directeurs.

Le budget 2017 a traduit la statégie de modernisation engagée dans un strict respect des orientations budgétaires d'économie et opérationnelles de modernisation :
- Abandon de prestations obsolètes, (achat de places de spectacles, agendas, ...),
- Développement du numérique,
- Création d'une offre de pratiques collaboratives nouvelles à destination des managers.

Garage

Le contexte

Le garage municipal assure la gestion du parc de véhicules de la Ville ainsi que des vélos professionnels mais aussi d'engins tels que bennes, remorques et matériels à moteur nécessaires à l'activité des directions. Il gère également l'organisation et le suivi des approvisionnements en carburant hors celui des engins et matériels des espaces verts.

L'activité du garage est impactée par la législation environnementale concernant les véhicules et les énergies. L'année 2017 a été marquée par une cotation du baril de pétrole à 54,25 $ en hausse de 25% par rapport à 2016 (43,54 $). La parité de l'Euro face au Dollar est restée stable à 1,13 $ contre 1,11 en 2016.

Les chiffres clés

- **811** véhicules (**366** VL, **334** VU, **42** PL, **69** deux roues), **180** vélos dont **47** à assistance électrique et **341** matériels divers (**43** engins, **59** remorques, **145** bennes et **94** petits matériels à moteur) soit **1 332** unités,
- Carburants : **817** k€ (775 en 2016),
- **600 299** litres (634 060 en 2016),
- Entretien atelier et sous-traitance : **3 362** interventions (**3 364** interventions en 2016).

Actions menées en 2017

En 2017, le garage municipal a pris en charge l'entretien et la maintenance de 72 nouveaux matériels (balayeuse, nacelles, petits matériels des cimetières) ainsi que le contrôle de l'ensemble des appareils de levage associés aux véhicules. En outre, 2 nouveaux pools de véhicules ont été ouverts au cours du 2e semestre au quadrilatère et dans le secteur Hôtel de Ville.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de carburants

Elles ont augmenté de 42 k€ (+ 5,4 %) du fait de la hausse de 10,7 % du coût moyen au litre (1,35 € contre 1,22 en 2016). La consommation qui a baissé de près de 34 000 litres (- 5,3 %) a permis de limiter la hausse de la dépense de moitié. La part de gasoil est à 44,4 % (46,5 % en 2016) tandis que celle de l'essence passe à 55,5 % (53,4 % en 2016).
Par ailleurs, les charges relatives aux locations de batteries des véhicules électriques ont progressé de 3,7 k€ suite à l'achat de nouveaux véhicules.

L'entretien et la maintenance du parc de véhicules

Les charges de ce poste varient chaque année à la hausse ou à la baisse suivant le nombre et la gravité des accidents et pannes. Hors contrôles techniques obligatoires, 2017 est à 670 k€ en hausse de 15 % par rapport à 2016 (582 k€) mais reste en deçà de 2015 (720 k€).

- Activité de l'atelier (entretien courant et réparations mécanique et carrosserie) 426 k€ : une baisse globale de 23 k€ (-5,2 %) caractérise 2017 essentiellement du fait d'une nouvelle baisse de la dépense en pièces détachées. Le nombre d'interventions de l'atelier est stable malgré une vacance de poste de 6 mois et des travaux à la carrosserie pendant 3 mois.
- Sous traitance (réparations que le garage municipal ne peut traiter en interne) 244 k€ : elle a peu augmenté en nombre (+ 15 interventions) mais le montant moyen par réparation est en forte hausse (987 € contre 574€ en 2016) du fait de quelques accidents très conséquents qui induisent une augmentation de 83,6 % de ce poste par rapport à 2016.
- Contrôles techniques 37 k€ : La prise en charge des contrôles règlementaires des appareils de levage associés aux véhicules à partir de 2017 explique la hausse de 5 k€ (16%).

Les recettes de fonctionnement

- Les recettes de cessions des véhicules réformés par le garage ont atteint 98 k€ en 2017 mais 72 k€ de titres de recette n'ont pas pu être pris en charge pour des raisons techniques et 12 k€ ont été titrés sur le budget d'un autre service qui a géré les ventes soit 182 k€ (+ 20 k€ par rapport à 2016).
- La recette de participation des agents autorisés aux trajets domicile travail (TDT) avec un véhicule de service (148 k€) est en baisse de 19 k€ car le nombre de TDT diminue et explique aussi la majeure partie de la baisse des consommations de carburants.
- Les remboursements des budgets annexes (mairies d'arrondissement, Théâtre des Célestins, ONL), pour la gestion de leurs véhicules ont progressé de 1,6 k€ alors même que les prestations pour l'ENSBAL et le CCAS ont pris fin début 2017. Des dépenses de réparations importantes expliquent cette évolution.

Les dépenses d'investissement

- Le plan pluriannuel de renouvellement du parc automobile est engagé à 45 % fin 2017. Les dépenses de 1 605 k€ correspondant aux véhicules livrés dans l'année suivant les dates de commandes et délais de livraison. Tout le parc de véhicules est doté de son certificat qualité de l'air dit vignette crit'air. 77 % des véhicules sont classés dans les 3 premières catégories et 23 % dans les 3 dernières (72 % et 28 % fin 2016),
- Au titre du petit équipement, l'atelier de carrosserie a été rééquipé à hauteur de 20 k€ suite aux travaux de mise en conformité de l'aire de préparation et 15 k€ d'outillages divers ont été acquis dont 2 pour l'atelier vélos prévu en 2018.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
1614 k€	**299 k€**	**59,8**	**2686 k€**

Direction de la construction

Le contexte

Le programme « gestion du plan d'équipement » est étroitement lié à la réalisation du plan de mandat.

Ce programme est destiné à financer les études et prestations imprévues et nécessaires au déroulement des opérations gérées par la Direction.

Les crédits sont répartis par secteur d'activité, en cohérence avec le PEP comme suit :
- Equipements culturels,
- Equipements sportifs,
- Moyens généraux,
- Equipements sociaux,
- Equipements Petite enfance,
- Equipements Scolaires,
- Espaces Verts.

Les chiffres clés

Dépenses de fonctionnement liées à la gestion du plan d'équipement :
- Chapitre 011 (charges à caractère général) : **203 k€**,
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : **1 k€** (intérêts moratoires),
- Assurances DO et TRC Chapitre 011 : **95 k€**.

Actions menées en 2017

Gestion du plan d'équipement
Dans le cadre de la réalisation du plan de mandat, la Direction de la Construction conduit des opérations de constructions neuves, d'aménagement ou de réhabilitation dans les secteurs d'activité ci-dessus référencés.
Lors de travaux de rénovation ou de réhabilitation de bâtiments, afin d'assurer une bonne définition du besoin, il est parfois nécessaire, avant tout commencement, de procéder à différentes interventions, pour préciser les besoins et pour respecter les évolutions de la réglementation, telles que :
- Des sondages, des diagnostics supplémentaires tels que la recherche de plomb, d'amiante, investigations géotechniques, solidité des structures, repérage des réseaux…
- La réalisation d'expertises,
- Le recours à un huissier pour la réalisation de constats, de référés préventifs si nécessaire,
- Le relevé de plans par des géomètres,
- Des dépenses relatives à des consultations dans des journaux d'annonces et d'insertions pour des prestations préalables aux études,
- Un certain nombre de dépenses telles que la location de bungalows, la location de containers ainsi que des prestations de gardiennages, liées à des opérations d'investissement sont supportées sur ce programme, notamment pour les secteurs scolaires (Groupe scolaire Joannès Masset Définitif et Provisoire) et culturels (Bibliothèque Marguerite Yourcenar et Bibliothèque de Gerland).

Durant l'année 2017, ce sont essentiellement les secteurs scolaires (Groupe Scolaire Joannès Masset Provisoire au Parc Montel) et culturels (Bibliothèque Marguerite Yourcenar, Musée Guimet et les Eglises) qui ont représenté les postes de dépenses les plus importants.

Par ailleurs, il arrive d'intervenir, en dehors des zones concernées par l'opération, pour effectuer de petits travaux d'accompagnement nécessaires pour le bon déroulement du chantier ou pour permettre une ouverture rapide de l'équipement.

Assurance Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantiers
Prise en charge en 2017 du financement des assurances : Assurance Dommages Ouvrages et Tous Risques Chantiers pour les chantiers de la Halle aux Fleurs et du Gymnase Viviani.

Fonctions support
Le programme « fonction support » (6k€) permet de financer :
- Qualité : 2 k€,
- Divers : 4 k€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
348 k€	**69 k€**	**54,7**	**3184 k€**

Immobilier

Le contexte

La ville de Lyon est dotée d'un patrimoine important et hétérogène. On dénombre ainsi environ 2 millions de m² bâtis (988 ensembles immobiliers) et environ 5 millions de m² non bâtis.

La ressource immobilière contribue à la mise en œuvre des services rendus par la collectivité et permet de répondre à l'évolution des usages tant pour les besoins des utilisateurs que pour ceux des agents communaux.

L'évolution de ces usages implique la restitution de la ressource devenue inutile (cessions, baux emphytéotiques), la mise à disposition de ressources plus adaptées (acquisitions) ou l'adaptation technique de la ressource (aménagements, travaux structurels, mises aux normes).

Ainsi, la Ville de Lyon a procédé en 2017 à :
- Des acquisitions pour un montant de : 7 220 k€,
- Des cessions pour un montant de : 6 252 k€.

Les chiffres clés

- Loyers à charge : **7 272 k€**,
- Impôts et taxes acquittés par la Ville : **1 464 k€**,
- Recettes domaniales : **7 471 k€**,
- Autres recettes (remboursement loyers) : **201 k€**,
- Recettes salles municipales : **739 k€**.

Actions menées en 2017

Programme foncier

Ce programme concerne la gestion des crédits destinés à l'instruction et à la préparation des dossiers soumis à arbitrage en matière immobilière telles que les acquisitions ou les cessions :
- Frais de géomètres, de diagnostics immobiliers obligatoires,
- Frais d'études et recherches préalables pluridisciplinaires,
- Honoraires versés aux notaires.

En 2017, on enregistre :
- Les diagnostics immobiliers et désamiantage liés au programme de cessions (diagnostics amiante, plomb, loi carrez, ...), dans la continuité de l'année 2016 : 88 k€ dont une opération importante pour la maison de la rue Chazière,
- Des études réalisées pour la programmation foncière (diagnostics patrimoniaux, études juridiques ...) : 61 k €.

Gestion des moyens immobiliers

Ce programme concerne la gestion des moyens immobiliers nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services de la Ville. Il s'articule autour de 2 axes :
- La gestion technique de proximité des bâtiments abritant les services de la collectivité : accueil, entretien, maintenance de proximité,
- La gestion des locations à charge : prises à bail de locaux nécessaires notamment à l'activité des services.

En 2017, dans un souci de rationalisation, plusieurs locations ont été rendues :
- La relocalisation de la maison de l'emploi et de la formation dans le 7e arrondissement au sein de locaux communaux, permettant ainsi la restitution des locaux loués boulevard Vivier Merle (- 340 k€ de dépenses et 200 k€ de recettes correspondant au remboursement du loyer par la MDEF),
- Les locaux du poste de police « Edouard Herriot » ayant été repris par leur propriétaire, le service a été relocalisé rue Verlet Hanus dans des locaux appartenant à la Ville : - 116 k €,
- L'acquisition du Stade Sony Anderson permet l'économie d'un loyer annuel de 63 k€.

Gestion patrimoniale du domaine

Ce programme concerne la gestion du patrimoine de la Ville de Lyon, scindée en plusieurs opérations qui peuvent être regroupées en 2 pôles :
- La gestion des salles municipales et des locaux syndicaux,
- La gestion des biens immobiliers, propriétés de la Ville : recettes domaniales, charges de copropriétés, maintenance, charges fiscales.

En 2017, on enregistre :
- Un coût constant de la sécurisation des biens en attente de réaffectation, de programmation de travaux afin de mieux prévenir les squats (place Serin, rue Chazière 4e, rue de la Quarantaine 5e, rue Pierre de Coubertin 7e, rue Joannes Masset 9e ...),
- Une augmentation des dépenses (+ 38 k€) liée à la reprise de l'activité, notamment la salle Albert Thomas ; et une baisse des recettes liée à la fermeture de la Salle Rameau (- 20 k€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
12583 k€	**14663 k€**	**127,9**	**5804 k€**

Gestion technique des bâtiments

Le contexte

Les préoccupations essentielles de la direction Gestion technique des bâtiments sont :

- Le respect des obligations du propriétaire et la qualité et la rapidité du service rendu au travers des dépannages, de la maintenance et des travaux réalisés.
- Le suivi de l'évolution de la réglementation sur les équipements techniques (Ascenseurs, équipements scéniques, installations électriques, systèmes de sécurité incendie, etc…) et sur les problématiques d'hygiène et sécurité du travail (plomb, amiante, qualité de l'air intérieur, plans de prévention, matériels de protection des agents, sécurité des machines,…),
- Le maintien de la sécurité des biens et des personnes accueillies dans les bâtiments (Code du travail, réglementation des Etablissements recevant du Public, accessibilité des bâtiments…) en lien avec les commissions de sécurité,
- La maîtrise des coûts et des consommations de fluides,
- La maîtrise de la masse salariale et de l'efficience.

Les chiffres clés

Patrimoine :
934 bâtiments communaux représentant 1 990 897 m²,

Energies
- 510 abonnements de chauffage,
- 850 d'électricité,

1 400 en eau.

Actions menées en 2017

Extension des réseaux électriques
Conséquence de la loi SRU, la Ville participe à hauteur de 60 % aux travaux réalisés par ERDF à l'occasion de la délivrance de permis de construire à des promoteurs ou à des particuliers pour l'extension du réseau supérieure à 100m linéaires : 15 opérations réalisées en 2017 pour 158 k€.

Maintenance et sécurité
Les dépenses d'achat de fournitures pour les travaux effectués en régie directe ont augmenté de 9 %. Dans le cadre de ce programme on compte 57 941 interventions (ATM et Ateliers) dont 1 194 gérées dans le cadre de l'astreinte. Elles se répartissent comme suit : 52 502 gérées en interne et 5 439 confiées à des entreprises. Le délai d'intervention suite à appel SVP se répartit comme suit : 59 % dans la semaine, 22 % dans les 2 semaines, soit 81 % dans un délai de 3 semaines.
Enfin, 15 sinistres (majoritairement du vandalisme) ont été enregistrés en 2017, représentant une dépense de 138 k€ non prévue au budget primitif.

Travaux d'aménagement et conservation du patrimoine
L'année 2017 enregistre :
- Une forte diminution des dépenses de la DGTB sur les enveloppes d'aménagements annuelles des directions opérationnelles : de 247 k€ en 2016 à 47 k€ en 2017 (- 81,3 %) et une augmentation des dépenses sur les enveloppes pluriannuelles thématiques des directions opérationnelles : 4 232 k€ en 2016 à 4 979 k€ en 2017, soit + 17,6 %.
- Une stabilisation des dépenses sur les enveloppes pluriannuelles thématiques de conservation du patrimoine (exemple : remplacement de menuiseries extérieures) - passage de 11 M€ en 2016 à 10,35 M€ en 2017 (- 5,7 %).

Au 31 décembre 2017, la DGTB a programmé 729 nouvelles opérations de travaux. 1103 sont en cours et 725 ont été soldées. Le nombre de DRT actives est stable par rapport à 2016.

Energies
Evolution des consommations (baisse de 5 %)
- Chauffage (gaz, chauffage urbain, fioul, bois) : les DJU et la consommation sont identiques entre 2016 et 2017 pour le gaz.
- Electricité : les dépenses restent stables entre 2016 et 2017 à 5,9 M€. Il faut noter que nous n'avons les factures que sur 11 mois, le fournisseur n'ayant pas transmis de factures pour décembre 2017, il n'est pas possible d'avoir un prix moyen en € TTC/kwh sur l'année, le coût variant d'un mois sur l'autre.
- Eau : les dépenses passent de 2,2 M€ en 2016 à 1,9 M€ en 2017 soit une baisse de 12 % du à une baisse de la consommation et un décalage de facturation.

A noter que les investissements réalisés sur certains bâtiments génèrent des économies d'énergies (ex : Musée des Beaux-Arts passage de 560 k€ en 2014 à 430 k€ en 2017, diminution des dépenses d'électricité de la patinoire Charlemagne de 100 k€ après travaux soit de 280 à 180 k€).

Evolution des tarifs
- Chauffage urbain : Entrée en vigueur au 1er janvier 2017 de la nouvelle Délégation de Service Public (DSP) avec ELM : augmentation du tarif de l'abonnement (x2) compensée par une révision à la baisse de la puissance souscrite. De 1,1 M€ à 1,2 M€ (+ 8 %).
- Gaz : entrée en vigueur au 1er janvier 2017 du nouveau marché avec Gaz de Bordeaux, prix fermes sur 2 ans négociés à un cours très bas (- 25 % par rapport au prix moyen) : 3,6 M€ en 2016 et 3,1 M€ en 2017 (- 17 %),
- Electricité (hors éclairage public) : du fait du passage en offre de marché au 1er janvier 2016 pour les sites > 36 kW (ex tarifs jaunes et verts), soit 87 % de la consommation globale, l'effet marché se fait sentir (prix fermes sur 2 ans). La contribution aux charges de service public de l'électricité (CSPE), après une forte augmentation entre 2013 (13,5 € Hors taxes le MWh) et 2016 (22,5€ HT le MWh), est restée stable en 2017. L'impact de l'avenant de capacité est estimé à + 5 % sur 2017,
- Eau : Le prix du m³ est stable et le coût de l'abonnement en légère baisse (- 3 %).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
19102 k€	1860 k€	243,5	11016 k€

Direction des assemblées

Le contexte

L'ensemble des activités de la direction des assemblées a été impacté par différents changements ou nouvelles actions ayant eu lieu en 2017 comme :

- La réduction des budgets de déplacement et de réception alloués aux élus et de l'enveloppe de frais de fonctionnement des groupes politiques,
- Le renouvellement de l'exécutif municipal et ceux des 5e et 9e arrondissements,
- La dématérialisation du Bulletin Municipal Officiel (BMO),
- La dématérialisation des séances des Conseils municipaux, conseils d'arrondissement, commissions.

Les chiffres clés

Conseil municipal : 9 séances et 888 délibérations,

Cotisations à 3 associations : France Urbaine (ex AMGVF), AMF, AMR - crédit consommé à 96,14 %,

Indemnités des élus : 150 élus indemnisés,

Missions des élus : 76 déplacements dont 16 à l'étranger,

Formations des élus : 76 actions de formations financées concernant 55 élus,

Groupes politiques : 71 élus répartis en 9 groupes
- 2 élus non-inscrits,

Bulletin municipal officiel : 52 numéros dématérialisés
- 1 040 exemplaires papier.

Actions menées en 2017

Dématérialisation des assemblées
Mise en œuvre à partir de novembre 2017, avec une incidence immédiate en termes de réduction des éditions papier.

Bulletin municipal officiel
Le BMO est complètement dématérialisé sur 2017 et disponible gratuitement sur le site internet de la Ville de Lyon. Seuls 20 exemplaires papier par numéro, reproduits en interne, contre 350 auparavant, sont disponibles dans les points d'accueil du public (obligation légale) comme en mairie d'arrondissement ou à la Bibliothèque municipale.

Indemnités des Elus
Outre les augmentations régulières de cotisations patronales, les crédits de fonctionnement de la direction ont été impactés par le nouvel indice terminal brut de la fonction publique au 1er janvier 2017 et par l'augmentation du point d'indice de la fonction publique au 1er février 2017. Ces éléments n'étaient pas prévisibles au moment du BP 2017.
Par ailleurs, l'installation de deux nouveaux Maires d'arrondissement ne siégeant pas au Conseil municipal, a eu pour conséquence un passage de 148 à 150 élus indemnisés.
Indemnités et cotisations retraites confondues, les dépenses s'élèvent à environ 4 millions d'euros (taux de consommation : 99,09 % et + 120 k€ par rapport à 2016).

Groupes politiques
A partir du 1er janvier 2017, réduction de 5% des crédits de fonctionnement alloués aux groupes (140,60€ /mois/élu contre 148 €) par délibération n° 2016/2625 du 16 décembre 2016.

Déplacements des élus
Réduction de 5 % du budget alloué aux missions des élus par rapport à 2016.
Rationalisation des modalités de prise en charge des déplacements des 221 élus en transport en commun intramuros.

Formations des élus
Le montant des crédits non consommés en 2017 devra être reporté sur l'enveloppe 2018, conformément à la loi du 31 mars 2015. Le report s'élève à 64 550 €.
Le budget a été consommé à hauteur de 47 %.

Frais de réceptions des Adjoints au Maire et des Conseillers municipaux délégués
L'enveloppe de frais de réception attribuée aux 21 Adjoints et 3 Conseillers municipaux délégués a été réduite de 5 % par rapport à 2016 pour une consommation d'environ 78 %.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
4467 k€	1 k€	10,2	464 k€

Systèmes d'information et de télécommunications

Le contexte

La Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication pilote la création de nouveaux services IT et l'évolution des existants - schéma directeur des systèmes d'informations (SDSI) - et garantie la délivrance des services IT existants.

Les chiffres clés

Parc informatique actif :
- **183** applications,
- **31** sites internet,
- **6076** postes de travail en TME,
- **195** terminaux PV électroniques,
- **2609** moyens d'impression dont **330** photocopieurs,
- **232** serveurs physiques pour **461** serveurs logiques.

Parc télécommunications :
- **194** autocommutateurs,
- **745** terminaux et bases de radiocommunication,
- **1464** abonnements de téléphonie fixe pour **8282** numéros d'appel,
- **2597** abonnements de téléphonie mobile.

Implantation :
- **500** sites géographiques.

Sollicitations :
- **33702** appels au centre d'appels.

Actions menées en 2017

Evolution des systèmes d'information et de télécommunication (investissement)

Gestion de la relation usagers (87 k€)
- Refonte de l'intranet Ville de Lyon,
- Développement d'une fonctionnalité d'inscription en ligne.

Dématérialisation (94 k€)
- Déploiement d'un premier lot de pôles comptables,
- Nouvelle application de gestion des archives municipales.

Projets pour l'amélioration de l'efficacité des directions (62 k€)
- Implémentation d'une vente en ligne pour les musées Gadagne,
- Mise en ligne des collections du musée des Beaux-Arts.

Evolution de l'infrastructure (108 k€)
- Migration des postes des bibliothèques sous Windows 7 et Office 2013,
- Finalisation de l'internalisation des sites internet culturels.

Aménagement de l'administration générale (investissement)

Les Nouveaux services Système d'Information (696 k€)

Ils permettent de développer la couverture fonctionnelle du SI et la mise en œuvre d'innovations technologiques.
- Dématérialisation des dossiers de séance pour le Conseil Municipal et les Conseils d'Arrondissement,
- Mise en service d'une base de Gestion Centralisée du Stationnement,
- Référencement de socles applicatifs Lutèce et Drupal,
- Ouverture du téléservice Quotient Familial.

Les Plans d'équipement et d'évolution (640 €)

Ils permettent d'ajuster le parc d'équipements et d'adapter le parc applicatif aux changements de règlementation et aux évolutions organisationnelles.

Le Maintien en condition opérationnelle (MCO) des équipements (1 440 €)

Il permet d'effectuer le renouvellement du parc soit selon un plan de renouvellement, soit sur panne.

Le MCO de l'infrastructure (926 k€)

Il permet d'effectuer les mises à jour ou la mise aux normes des composants fédéraux.
- Sécurisation du réseau haut-débit de la ville de Lyon,
- Rénovation du câblage : sites Verlet Hanus, Pierre Sémard, annexe Mairie du 5e,
- Renouvellement d'équipement de sécurité (firewall),
- Extension de la capacité de stockage et de la solution de sauvegarde fédérale.

Le MCO des systèmes d'information (1 151 k€)

Il permet d'effectuer le renouvellement ou les évolutions majeures sur le parc applicatif :
- Refonte du site institutionnel Lyon.fr,
- Choix d'une nouvelle solution de gestion des ressources humaines,
- Passage en technologie web pour la solution de gestion de la petite enfance,
- Changement de version de l'application de gestion des formations.

Gestion récurrente des systèmes d'information et de télécommunication (fonctionnement)
- La gestion du système d'information (1 608 k€) permet d'assurer le fonctionnement quotidien des applications,
- La gestion des postes de travail (992 k€) permet d'assurer la maintenance et la gestion de fin vie du parc d'équipements,
- La gestion de l'infrastructure (1 862 k€) permet d'assurer l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure informatique et de télécommunication,
- Les services de télécommunications (1 271 k€) permettent de délivrer les services en matière de téléphonie fixe et mobile, de radiocommunication ainsi que l'interconnexion des sites,
- L'éditique (383 k€) permet de fournir les services en matière d'impression, de reprographie et de gestion des photocopieurs.

Les recettes sont essentiellement liées à la facturation de conventions ou au remboursement de charges liées aux budgets annexes (603 k€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
6161 k€	**788 k€**	**76,6**	**4972 k€**

#3.

Relations à l'usager

Qualité du service public
Lyon en direct

Le contexte

Le dernier trimestre 2017 a vu la mise en place de la nouvelle direction Lyon en direct comprenant 3 services :

- **Service animation, support technique et information**
- **Centre de contact et de traitement**
- **Service logistique et moyens généraux**

Les chiffres clés

Comparaison année civile 2017/2016 :

- Quantité courrier départ assuré par le service courrier : **+29 %** soit **585 194** plis,
- Quantité totale de courrier départ, externalisation comprise : **+14 %** soit **994 058** plis,
- Coût courrier affranchissement : **+15 %** soit **766 054 €**,
- Courriers entrants : **-9 %** (**981 030** unités) courriers comptés, **-1 %** (12.3 tonnes) courriers pesés,
- Courriers suivis : **+10 %** (**19 579** unités),
- **16 395** courriels, demandes par formulaire internet et courriers enregistrés dans l'outil Selligent contre **9 315** en 2016 soit une augmentation de **42 %**,
- **278 229** appels téléphoniques reçus et **185 677** servis en 2017 soit **66 %** des reçus,
- **21 %** des appels reçus sont des appels pour la MA7 et **30 %** pour la MA3 soit plus de la moitié des appels reçus au centre de contact portant sur une mairie d'arrondissement.

Actions menées en 2017

Pôle logistique

L'année 2017, intègre les prises en charge de l'ensemble des mairies d'arrondissement (excepté la mairie du 6). Une augmentation de 29 % du l'activité du courrier traité en interne (proche de l'activité de l'année 2010). Les mairies d'arrondissement représentent 57 % de l'activité interne de l'affranchissement. Le coût unitaire moyen d'affranchissement se situe à 0,77 € (inchangé) malgré une hausse significative des tarifs postaux. La commande des imprimés administratifs (cartes de visite, cartes de correspondance, têtes de lettre et enveloppes), représente 996 500 unités pour un coût de 35 500 €. Concernant l'atelier de dématérialisation : une montée en puissance s'effectue au fil des créations des Pôles Comptables Mutualisés. La moyenne journalière est de 70 factures jours au dernier trimestre 2017.

Centre de contact

L'année 2017 est marquée par l'intégration de la « gestion de l'écrit » dans l'activité du centre de contact téléphonique et la mise d'une polyvalence des agents de l'écrit/agents du téléphone.
La baisse du nombre de demandes saisies dans Selligent (-5 %) est liée à la baisse constante du canal courrier augmentée en fin d'année de l'effet du nouveau site lyon.fr qui déporte une partie des demandes formulées via le formulaire information/remarques génériques vers les formulaires informations/remarques des mairies d'arrondissement. Les taux de réponse dans les moins de 5 jours ouvrés pour le niveau 1 sont bons (proches de 100 %) et respectent les engagements de service de ce type de canal en fonction publique.

Gestion de l'écrit

- Montée en puissance des demandes enregistrées par les agents en 2017 : 15331 courriels et courriers enregistrés contre 9315 en 2016 soit une augmentation de 42%. Forte activité téléphonique lors du lancement de lyon.fr
- Une action de formation sur la qualité des écrits dématérialisés a été demandée pour l'année 2018.
- Un atelier de travail sur l'évolution des horaires et des roulements a commencé en 2017 et devrait être poursuivi pour aboutir en 2018 avec l'arrivée du nouveau responsable.

Téléphone

En fin d'année une formation à la gestion des appels a été dispensée à l'ensemble de l'équipe qui a permis de reprendre des réflexes et d'apporter de la réassurance à tous. Les référentes du téléphone et de l'écrit ont commencé à travailler leur polyvalence.

Animation support technique et informations (ASTI)

Ce service est le regroupement des activités des agents en charge de l'exploitation des outils informatiques (Selligent/BCGU/console téléphonique Genesis) et des chargées d'information qui mettent à jour la BCGU (base de connaissance du guichet unique).

En 2017 : activités importantes de la partie exploitation sur l'ensemble de l'année pour la sortie des nouveaux outils de GRU (compte unique de territoire) et du nouveau site lyon.fr : tests, formations des utilisateurs, câblages... Les actions de formation à l'application Selligent ont également étaient nombreuses (plus d'une dizaine de groupes et plus d'une quinzaine individuelles).

L'année 2017 a été marquée par :

- Exploitation : lancement de lyon.fr et du compte unique de territoire marqué par une forte implication des agents pour participer aux tests et à l'accompagnement des utilisateurs.
- Travail en fin d'année sur les process de travail des deux activités (chargées d'information et exploitation)
- Mise à jour des supports de formation et création de supports pour la mise en ligne des nouveautés lyon.fr et CUT à destination des téléconseillers et agents du guichet unique.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
801 k€	**272 k€**	**35,3**	**1419 k€**

Service des Mairies d'arrondissement

Le contexte

Le Service des Mairies d'Arrondissement (SMA) a réalisé, au cours de cette année 2017, de nombreuses actions visant à accompagner les mairies dans des projets d'amélioration des services rendus à la population avec notamment le pilotage de la reprise de données des actes d'état civil ou la préparation de l'arrivée d'évolutions réglementaires impactantes. La mission démocratie participative a continué son action de sensibilisation, de formation et d'accompagnement auprès des élus, des agents de la ville et des membres des conseils de quartier.

Pour mémoire, la dotation globale versée aux mairies d'arrondissement s'élève à **5 M€**.

Les chiffres clés

- **45 736** demandes de carte nationale d'identité,
- **56 497** demandes de passeport,
- **23 240** logements recensés.

Actions menées en 2017

Elections
1 112 k€ de dépenses (dont 856 k€ de masse salariale) et 191 k€ de recettes
L'année 2017 a été marquée par l'organisation de deux scrutins : les municipales ; puis au mois de juin, les législatives. Plus de 700 agents ont participé au bon déroulement de ces scrutins. Leur mise en œuvre a nécessité d'assurer la sécurisation des bureaux de votes avec la présence d'agents de surveillance (193 k€).

Démocratie de proximité
67 k€ de dépenses
L'année 2017 a été marquée par une campagne de relance des inscriptions au sein des 36 conseils de quartier ; une quarantaine d'actions ont été menées dans les 9 arrondissements durant le 2e semestre (20 k€). A l'issue de cette campagne, une soirée d'accueil des nouveaux arrivants a été organisée. La rencontre annuelle a permis de réunir près de 400 membres de conseils de quartier (13,5 k€).
L'université citoyenne des conseils de quartier et l'appel à projets en faveur des initiatives des conseils de quartier (APICQ) ont été poursuivis. 9 projets ont été soutenus via l'appel à projet pour un montant 26,3 k€.

S'agissant de l'accompagnement des directions de la Ville de Lyon à la mise en œuvre de démarches participatives, l'expérimentation de participation numérique sur le site du Clos Jouve a été une réussite. L'outil (plateforme Civocracy) a été de nouveau déployé pour organiser la concertation sur les rythmes scolaires.

Enfin sur le plan interne, deux tables ouvertes ont été organisées à la nouvelle bibliothèque de Gerland et à l'Hôtel de Ville autour de la participation numérique, des fiches pratiques sur la pollution des sols et les actions de médiation du service archéologique.

Soutien aux mairies
42 k€ de dépenses
Ces dépenses réparties en 4 catégories sont tout d'abord dédiées aux permanences des avocats en mairies d'arrondissement et à une journée d'information pour les contribuables (20 k€), qui continuent de rencontrer un franc succès auprès des usagers. Elles concernent, ensuite, l'achat de fournitures (20 k€) essentiellement liées à l'état civil (livrets de famille, feuillets d'état civil, etc.). Le SMA poursuit par ailleurs des actions à destination des mairies d'arrondissement (optimisation de la sécurité documentaire et des procédures).

Recensement de la population
127 k€ de dépenses (masse salariale) et 103 k€ de recettes
En 2017, 23 240 logements ont été recensés. La ville prend en charge la mise en place logistique du recensement dont le paiement des 121 agents recenseurs, employés de la Ville de Lyon ou du CCAS. L'INSEE verse une subvention couvrant en partie les dépenses (103 k€).

Titres d'identité securisés
186 k€ de recettes
Ces recettes proviennent de la compensation de l'installation des 38 stations biométriques (recettes récurrentes). Les mairies ont reçu 45 736 demandes de carte nationale d'identité (+ 41 % par rapport à 2016) et 56 497 demandes passeport de (+ 5 % par rapport à 2016). A noter que l'année 2017 à vue l'arrivée de la déterritorialisation des cartes nationales d'identité à compter du mois de mars. Le report de territorialité (dépôt des dossiers en mairie d'arrondissement par des habitants hors arrondissement) concerne à présent les deux titres d'identité.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
310 k€	**480 k€**	**18,4**	**738 k€**

**Dont 127 k€ de masse salariale*

#4.

Relations publiques, Communication, Évènementiel

Logistique et Festivités

Le contexte

L'activité du service comprend les opérations de montage et démontage de structures événementielles pour les manifestations, cérémonies protocolaires et inaugurations, le pavoisement institutionnel et événementiel, les déménagements et transports au profit des directions de la ville et du CCAS et l'appui logistique aux opérations électorales, aux plans grand froid, sinistrés et de sécurisation de sites.

Elle est impactée par le calendrier des manifestations à intégrer dans le respect des règles du code du travail, encadrée par la législation relative à la sécurité des biens et des personnes et touchée également par les aléas climatiques.

L'année 2017 a été marquée par la tenue de 2 scrutins électoraux (élections présidentielles et législatives), et la persistance des contraintes de sécurisation des manifestations compte tenu de la menace terroriste notamment lors des grands évènements (fête des Lumières).

Les chiffres clés

- **60 %** d'activité événementielle et sécurité (66 % en 2016),
- **37 %** d'opérations de logistique transport dont élections (34 % en 2016),
- **3 %** d'activité sous traitée.

Actions menées en 2017

Le nombre de manifestations réalisées est en retrait de 7 % en nombre par rapport à 2016 mais leur valorisation baisse seulement de 1,7 % du fait de la complexification de ces interventions.
Les dépenses courantes du service (hors élections) sont en hausse de 5 % de part un recours plus important à la sous-traitance suite à une suppression de poste.

Les dépenses de fonctionnement

Logistique événementielle

En termes d'activité, les contraintes de sécurité lors des manifestations ont nécessité la pose de 47 195 barrières soit 5 % de moins qu'en 2016 qui avait été impactée par l'Euro de football. Ces dispositifs sont aujourd'hui complétés par la mise en place de plots béton, de barrières spécifiques et la présence de camions anti voiture bélier et génèrent des temps de mise en œuvre conséquents lors des grands évènements. Les mouvements de mobilier ont baissé de 1% avec 49 392 unités mais ceux des structures sont encore en hausse (+ 15 %) avec 3 218 unités (2 800 en 2016) et illustrent le développement du prêt de ce matériel ; en particulier de petits modules de scène.
Le recours à la sous-traitance en période de très forte activité s'est concentré sur les besoins de faible importance (fêtes d'écoles notamment), les charges de ce poste augmentent de 20 k€ (+ 41 %) suite à la suppression d'un poste de monteur. Parmi les achats de fournitures, 8,5 k€ étaient destinés à la confection de racks de transport et de semelles pour la manutention des plots béton dans le cadre de travaux en régie qui ont été valorisés à hauteur de 20 k€ en incluant les heures de main d'œuvre.

Logistique transport

Le service logistique festivités a géré 104 déménagements dont 8 sous traités (118 et 22 en 2016) d'où la baisse de 46 % de ce poste (29 k€ contre 53,6) et de 38 % de la dépense globale de cette activité.

Elections

Les élections présidentielles et législatives 2017 ont engendré une dépense globale de 25 k€ essentiellement en location de camions pour la livraison et la reprise des mobiliers et panneaux.

A l'ensemble des charges ci-dessus, s'ajoutent 27 k€ non ventilés (24,5 k€ en 2016) pour les dépenses communes aux trois activités composées pour 80% par les charges d'entretien des locaux et les achats de vêtements de travail.

Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées pour l'essentiel des remboursements du CCAS, de l'ONL et du théâtre des Célestins pour les prestations de transport et déménagement gérées à leur profit l'année précédente.
La forte progression de recettes en 2017 (+ 33 k€) est liée à une plus forte demande du CCAS en 2016 (687 heures facturées contre 613 l'année précédente) et aux dispositions de la nouvelle convention délibérée en décembre 2015.

Les dépenses d'investissement

Pour l'activité évènementielle et logistique :
- Du mobilier pour 29,6 k€ : 200 tables festivités en bois et 500 chaises empilables pour maintenir le niveau du stock,
- Du matériel de manutention pour 16,8 k€ : 8 transpalettes dont 2 électriques, 3 diables alu et un crochet de levage pour remplacer le matériel réformé et améliorer les conditions de travail,
- Des structures pour 14,6 k€ : 600 sièges coques pour maintenir en état les tribunes, 4 tentes parapluie permettant de développer le prêt, des éclairages de sécurité et 2 armoires électriques,
- De l'outillage pour les agents de terrain et pour l'atelier de serrurerie (5,6 k€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
227 k€	**42 k€**	**59,8**	**2686 k€**

Évènements et animations
Grands évènements

Le contexte

Regroupant l'ensemble des événements participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon, cette mission comprend les opérations «Fête des Lumières» et «Autres Evénements» ainsi que le programme «Support – frais généraux».

Les chiffres clés

- **1,8 M** de visiteurs,
- **6,6 M** de voyages sur les 4 jours de la Fête des Lumières sur le réseau TCL,
- **22 600** personnes accueillies au Pavillon ONLYLYON place Bellecour du 7 au 10 décembre dont **45 %** de visiteurs étrangers,
- **280 000** programmes imprimés,
- **76** partenaires entreprises et institutions partenaires dont 10 partenaires médias,
- 5e édition du Lyon Light Festival Forum : **200** participants, **23** pays représentés, Plus de 25 délégations étrangères accueillies,
- **50** entreprises locales travaillent directement à la préparation et la production de l'évènement,
- **80,6 %** de fréquentation des hôtels de l'agglomération lyonnaise,
- **850** retombées médias recensées,
- **1 737 599** visites sur fetedeslumieres.lyon.fr
- Nombre de téléchargements de l'application Smartphone Fête des Lumières : **48 376**.

Actions menées en 2017

Fête des Lumières
Dépenses de fonctionnement : 2 857 k€,
Recettes de fonctionnement (mécénat numéraire) : 521 k€,
Recettes de fonctionnement (mécénat nature) : 715 k€.

L'édition 2017 de la Fête des Lumière a été réalisée pour la première fois en anticipant les contraintes liées aux nouvelles mesures de sécurité anti-attentats.
Les projets ont été répartis en deux nouvelles catégories : les Grands Projets d'une part pour les Marchés Publics (avec mise en concurrence et sans mise en concurrence) et les projets associés et les projets Emergence d'autre part. (Jeune création et expérimentations étudiantes)
La programmation a été mise en œuvre en tenant compte du contexte, de la densification des installations dans le périmètre.
La Fête se transforme avec les contraintes de l'espace public, elle a de nouveau retrouvé ses quatre soirées et le public était au rendez-vous.
La Fête des Lumières a eu lieu du jeudi 7 au samedi 9 décembre de 20h à minuit, et le dimanche 10 décembre de 19h à 23h.

Parcours

- Des théâtres antiques à la Gare Saint Paul : 3 km, 2 h, 13 projets,
- De la Croix-Rousse à la Place de la République : 3 km, 2 h, 15 projets
- Des quais du Rhône au quai Saint-Antoine : 3 km, 2 h, 17 projets,
- 1 œuvre signalétique multi-sites ,
- 1 déambulation lumineuse enform@lyon.

Lumignons du cœur

- Un bénéfice financier d'environ 56 000 € TTC pour l'association Laurette Fugain, 250 bénévoles,
- Vif succès auprès du public sur le site du Théâtre antique de Fourvière : 60 000 personnes environ,
- Plus de 100 000 flammes allumées sur les 4 soirs.

Les chiffres clés de la Fête des Lumières 2017

- 46 sites investis,
- 76 propositions artistiques,
- 13 projets en marchés publics,
- 13 projets associés financés par des partenaires,
- 1 Projet de la Direction de l'Eclairage Public au Centre Nautique Tony Bertrand,
- 20 projets Emergence,
- 3 expérimentations étudiantes,
- 3 rues mises en lumière dont la montée du Gourguillon,
- 1 spectacle déambulatoire, chaque soir sur les quais de Saône,
- 1 363 lanternes gélatinées.

Autres évènements
Dépenses de fonctionnement : 72 k€.

Support – frais généraux
Dépenses de fonctionnement : 143 k€,
Dépenses d'Investissement : 3 k€.
Cette ligne comprend essentiellement les dépenses liées au fonctionnement de la Direction et la masse salariale des intermittents (via le GUSO).

Les chiffres de la sécurité pour 2017

- 400 CRS et gendarmes mobiles,
- 320 policiers DDSP 69,
- 230 policiers municipaux,
- 100 militaires Force Sentinelle,
- 160 pompiers,
- 2 équipes SAMU,
- 80 secouristes,
- 250 agents de sécurité.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
3072 k€	**1269 k€**	**11,6**	**703 k€**

Communication externe

Le contexte

La Direction de la communication effectue dans le cadre de ses missions des opérations de communication afin d'assurer la promotion des actions municipales, d'agir en faveur de l'information aux citoyens et de soutenir des événements organisés ou soutenus par la Ville de Lyon.

Les chiffres clés

- Le réseau d'affichage 2 m² et 8 m² réparti partagé pour moitié avec la Métropole de Lyon soit **580** faces hebdomadaire pour chaque collectivité,
- Le site web « lyon.fr » : **16 000** visites par jour,
- Newsletter « lyon.fr » : **16 042** abonnés,
- Application Ville de Lyon pour Smartphone : **110 384** téléchargements,
- Les kakémonos : **111** faces (recto/verso) au total (quais Sarrail et Augagneur-Charles de Gaulle, Cours Gambetta et Lafayette) avec l'association de kakémonos institutionnels « Lyon, Ville d'événements »

Réseaux sociaux
- Facebook « Ville de Lyon » : **268 340** personnes aiment la page,
- Twitter : **127 000** abonnés,
- Instagram : **53 700** abonnés,
- Facebook « Fête des Lumières » : **150 346** personnes aiment la page.

Actions menées en 2017

Promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon, la Direction de la communication externe accompagne en communication les actions que la Ville mène dans ses secteurs événementiels organisés par ses soins : Fête des Lumières, Tout le Monde dehors, ReLyonnous, semaine des gestes qui sauvent, Divertisport, Maisons médicales de garde, fête de la musique, charte de vie nocturne, les fêtes consulaires, , les actions institutionnelles autour des actions scolaires et petite enfance, de la relation à l'usager et des E.Services, du développement durable, de la Culture, de notre politique Egalité, des espaces verts, du sport, vers les personnes âgées (carte séniors), promotion des sites internet et de l'Application Smartphone ...

En soutenant des actions extérieures événementielles : Quai du polar, festival BD, les Biennales, festival Lumière, Nuits sonores, le marathon de Lyon, soutiens aux actions caritatives...

La Direction de la Communication Externe coordonne aussi la présence de la Ville sur certains salons événementiels locaux et internationaux.

Information des citoyens

Dans sa mission de créer le maximum de liens et d'informations entre le citoyen et la Ville, la direction de la Communication Externe utilise un certain nombre de moyen et des canaux diverses :
- La conception, la réalisation et la diffusion du magazine Lyon Citoyen (10 numéros par an diffusés dans les 280 000 boîtes aux lettres de Lyon et dans 300 lieux publics à fort trafic),
- La retransmission en direct de chaque conseil municipal sur TLM et sur lyon.fr,
- L'information sur les panneaux lumineux de la Ville (40 points répartis sur le territoire ; gestion des informations en direct par la Direction de la communication),
- L'éditorialisation des sites Internet de la ville « lyon.fr » et du site « culture.lyon.fr » ainsi que les sites événementiels (dont celui de la Fête des Lumières),
- La réalisation d'outils de communication destinés au grand public pour l'informer d'actions municipales : affiches (réseau municipal), tracts, achat publicitaires,
- Le développement des pages quartiers de Lyon Citoyen en articles dédiés sur lyon.fr pour valoriser les actions de la Ville sur l'ensemble du territoire,
- Le développement des réseaux sociaux afin de créer du lien tout en valorisant les actions de la Ville.

Informer les citoyens, c'est également garantir de l'information de proximité à travers la réalisation de panneaux et d'envoi de lettres aux habitants pour les aviser de travaux menés dans leurs quartiers, de l'ouverture de nouveaux équipements, des rencontres entre les élus et les citoyens.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
2731 k€	**0** k€	**24,8**	**1295** k€

Cabinet du Maire

Le contexte

Quatre programmes constituent l'essentiel des missions du Cabinet du Maire : les relations publiques, les déplacements officiels, Morts sans toi(t) et le collège éthique.

Les chiffres clés

En 2017, **453** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **66** manifestations en extérieur, **56** déjeuners/dîners, **678** réunions, **19 745** personnes ont visité les salons de l'Hôtel de Ville lors de **158** visites guidées.

Plus de **58 382** personnes ont ainsi été reçues.

Actions menées en 2017

Collège d'éthique

Le Collège d'éthique est une commission extra-municipale composée pour un tiers d'élus municipaux, un tiers de personnalités qualifiées et un tiers de représentants des associations de défense des libertés publiques.

Daniel Chabanol, ancien président de la Cour Administrative d'Appel de Lyon en est le président actuel, il continue son action dans le cadre de sa lettre de mission portant sur différents axes :

- L'écoute des usagers,
- Le comparatif entre les différents systèmes de vidéoprotection en Europe,
- Le suivi de la thèse CIFRE en cours à Lyon sur la vidéoprotection,
- L'analyse des nouvelles possibilités offertes par les évolutions techniques de vidéoprotection dans l'espace public,
- L'analyse des nouvelles possibilités juridiques offertes par les évolutions législatives,
- Les propositions d'évolution/modification de la Charte de la vidéoprotection, si nécessaire.

Déplacements officiels

L'année 2017 a été marquée par le déplacement d'une délégation conduite par le Maire à :

- Francfort pour la Foire du Livre avec la France à l'honneur,
- Montréal pour les 30e Entretiens J Cartier ainsi que Montréal en Lumière.

Frais relations publiques

Le dépenses de ce programme correspondent aux réceptions de l'Hôtel de Ville, qu'elles soient organisées par la municipalité où qu'elles soient prises en charge par elle, à la demande d'organismes associatifs dont l'action présente un intérêt général justifiant ce soutien.

L'objectif demeure de concilier, la maîtrise de ces dépenses avec une volonté d'ouvrir au plus grand nombre les salons de la « maison publique » Hôtel de Ville.

Morts sans toi(t)

En 2017, la Ville de Lyon a maintenu son action « morts sans toi(t) ».

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
730 k€	**68 k€**	**92,5**	**5220 k€**

**Correspondant aux collaborateurs de cabinet, bureau du cabinet et protocole*

#5.

Sécurité et prévention des risques

Supervision globale

Le contexte

La Direction de la Supervision Globale a été intégrée au sein de la Direction de la Sécurité et Prévention en octobre 2017.

Aujourd'hui, le CSU est divisé en 2 pôles : un pôle opérationnel dont les missions principales sont les signalements de flagrance et l'aide à la résolution d'enquêtes et le pôle technique dont les missions consistent dans le développement et le maintien du réseau et du système d'exploitation.

Les chiffres clés

- **511** caméras de vidéo protection implantées sur l'espace public,
- **48** bâtiments équipés de **661** caméras de télésurveillance.

Actions menées en 2017

Le budget de fonctionnement de la Direction est composé de trois opérations :

Frais de fonctionnement courants de la Direction
Les frais de fonctionnement courants de la Direction correspondent aux : vêtements de travail, fournitures d'entretien, documentation, etc.

Télésurvaillance
Il s'agit de la télésurveillance des équipements municipaux (lutte contre les dégradations et/ou l'intrusion) et de téléassistance. Ces dispositifs permettent d'envisager une optimisation du montant des primes d'assurance en autorisant les levées de doute (vérification physique ou technique d'une intrusion ou d'un incendie dans un bâtiment).
Cette opération a fait l'objet d'une dépense de 188 k€.

Vidéosurveillance
Il s'agit principalement la maintenance et l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéoprotection des espaces publics en vue de satisfaire les nombreuses et multiples attentes des différents partenaires et services tant de l'Etat que municipaux, œuvrant chacun dans leur domaine, ou collectivement, à l'amélioration de la tranquillité publique et de la gestion urbaine de proximité.

Les dépenses de fonctionnement de ce programme (496 k€) sont directement liées à la maintenance des équipements dédiés à la vidéoprotection des espaces publics.

Pour 2017, au niveau du pôle opérationnel, le CSU a traité :
- 6 212 évènements,
- 2639 recherches d'images pour le compte de services de sécurité régaliens (police, gendarmerie, douane) dont 798 ont été réquisitionnées,
- 322 signalements effectués permettant des interpellations directes.

Pour 2017, le pôle technique a déployé 2 nouveaux secteurs (rue de la monnaie / place Valmy).

Le pôle technique a par ailleurs suivi les chantiers de réaménagements suivants : Part dieu, Perrache, Rue Victor Hugo, Cœur de presqu'ile, Tram T6, cours Lafayette.

Enfin, le pôle technique a été sollicité pour produire 12 études techniques pour des implantations futures.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
690 k€	**5 k€**	**32,0**	**1348 k€**

Prévention sécurité

Le contexte

La Direction Sécurité et Prévention met en œuvre les pouvoirs de police du Maire en matière de sécurité civile et de tranquillité publique dans les domaines suivants :

Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les Établissements Recevant du Public,

Prévention sociale des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes, accès au droit et à la médiation, prévention situationnelle.

Gestion des manifestations publiques, particulièrement la vérification des mesures de sécurité prévues par les organisateur, l'animation de la commission communale de sécurité publique ; gestion de la tranquillité de la « vie nocturne » ; mise en œuvre du plan communal de sauvegarde.

Les chiffres clés

- **141** arrêtés de police des IMR,
- **72** dossiers instruits par la Commission des Balmes,
- **277** jeunes accueillis en chantiers-jeunes,
- **7 385** personnes renseignées en Maisons de Justice et du Droit,
- **816** élèves touchés par **36** actions citoyennes en milieu scolaire menées par les juristes des MJD,
- **1 287** situations traitées par les intervenants sociaux en commissariats,
- **1 386** autorisations exceptionnelles traitées par le service Tranquillité Publique,
- **23** squats suivis.

Actions menées en 2017

La DSP assure une astreinte sécurité de 7 j / 7 et 24 h / 24.

Sécurité civile

- 88,8 k€ en travaux d'entretien et de surveillance, ainsi qu'en diagnostics de sécurité ont été consacrés aux risques liés aux terrains et aux immeubles dangereux,
- 17 procédures de péril ou de sécurité, ont été engagées dont certaines ont abouti à la réalisation de travaux d'office, pour un montant total 11 k€ (dépense équilibrée par une recette équivalente),
- La Métropole a remboursé, à la ville de Lyon, 86 k€ au titre de la convention sur la police spéciale des immeubles menaçant ruine,
- La Commission des balmes a examiné 72 dossiers,
- En matière de risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public (ERP), 683 visites d'ERP du 1er groupe ont été effectuées par les techniciens de la direction et 2074 dossiers étudiés par les Commissions de sécurité et d'accessibilité.

Prévention de la délinquance

La mise en œuvre des actions inscrites au Contrat Local de Sécurité afin de prévenir et réduire les faits de délinquance ou d'incivilité troublant la sécurité et la tranquillité publique englobe les frais de fonctionnement des Maisons de Justice et du Droit et de l'Observatoire de la Délinquance (79,6 k€). S'y ajoutent les frais pour les 64 examens médicaux pour les Ivresses Publiques Manifestes en été (4,7 k€).

Par ailleurs, l'organisation des chantiers jeunes a permis l'accueil de 277 jeunes de 14 à 21 ans issus des quartiers prioritaires du Contrat de Ville et 98 jeunes ont bénéficié d'un job été d'un mois dans les services de la Ville.

Les juristes des maisons de justice et du droit ont reçu et conseillé 7 385 personnes. 816 élèves ont bénéficié de 36 actions citoyennes (rôle et place de la loi).

Les intervenants sociaux en commissariat sont intervenus sur 1 287 situations.

Concernant les mesures alternatives à l'incarcération, 16 services de la Ville ont accueilli sur 22 postes près de 54 personnes condamnées à un Travail d'Intérêt Général - 50 % par rapport à 2016). 12 jeunes ont pu effectuer leur mesure de réparation au sein des services de la Police municipale.

Le service prévention de la délinquance a animé 78 réunions « point police », et 3 séances de CLSPD d'arrondissement et une séance plénière.

Tranquillité publique et gestion des risques

Sur le plan des risques liés aux manifestations organisées sur les espaces publics, la Commission Consultative Communale de Sécurité Publique s'est réunie à 20 reprises et a traité 1266 dossiers de manifestations (dont 41 ont fait l'objet d'une visite de réception).

Concernant la gestion des débits de boissons, 147 licences III à IV ont été traitées, ainsi que 73 licences de vente à emporter, 163 licences Restaurant et 107 demandes de dérogation d'ouverture tardive permanentes. Cette activité est complétée par les autorisations temporaires qui totalisent 911 autorisations de buvette et 475 autorisations d'ouvertures tardives exceptionnelles.

La cellule de veille « Vie Nocturne » s'est réunie à 11 reprises et a examiné 115 dossiers d'établissements signalés dont 36 en suivi régulier.

La cellule de Veille squat a repéré et suivi 23 squats dont 13 ont été évacués.

Les frais de gardiennages des parcs squattées du 3e ont été pris en charge à hauteur de 300 k€.

123 interventions réalisées dans le cadre de l'astreinte de sécurité.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
505 k€	**90 k€**	**49,5**	**2668 k€**

Écologie urbaine

Le contexte

La Direction de l'Ecologie Urbaine intervient dans les domaines de la «santé environnementale» et la «santé publique», tels que: le suivi de la qualité de l'air, des eaux et des sols, le contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques, la lutte contre les nuisances sonores, la surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions industrielles et artisanales, la lutte contre les animaux errants, l'épidémiologie, l'insalubrité de l'habitat et la lutte anti-vectorielle.

Les chiffres clés

- Qualité de l'eau: **630** analyses sur le réseau de distribution publique,
- Lutte contre la pollution électromagnétique: **118** dossiers de stations de base de téléphonie mobile dont **65** dossiers 4G,
- Diagnostic air intérieur: **94** établissements scolaires avec diagnostics QAI finalisés,
- Lutte contre les nuisances sonores: **195** mesures sonométriques,
- Qualité de l'alimentation: **1 365** enquêtes et expertises dans les restaurants et commerces alimentaires,
- Lutte contre l'insalubrité: **19** mesures d'urgence,
- Lutte anti-vectorielle: **12,6** tonnes de déchets dangereux éliminés dont **259** kg produits par la DEU en 2017.

Actions menées en 2017

Santé - environnement

Qualité de l'eau

Les contrôles effectués permettent de garantir la bonne qualité sanitaire de l'eau de distribution publique et des eaux de baignade (piscines publiques et privées). Les eaux de surface (fleuve, nappes) et les eaux d'agréments (plans d'eau, bassins, lames d'eau, etc.) font l'objet d'analyses renforcées en période estivale compte tenu des enjeux sanitaires.

Contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques

L'exposition aux champs électromagnétiques radiofréquences et extrêmement basses fréquences, toutes sources confondues (TV, radio, téléphonie, PMR, WIFI, radar...), fait l'objet d'une surveillance dans le cadre du déploiement des nouveaux réseaux 4G / 5G et nouvelles technologies.

Qualité de l'air intérieur

En 2017, la DEU a repris le suivi environnemental des écoles et crèches construites sur 5 sites nécessitant l'analyse des gaz de sols en raison de l'historique des sites et des pollutions résiduelles identifiées afin de garantir l'adéquation des dispositifs constructifs retenus

Installations classées pour l'environnement et travaux soumis à avis du Maire

7 dossiers soumis à déclaration. A titre préventif et en appui à la Direction de l'Aménagement Urbain, 233 avis ont été émis sur des sites et sols potentiellement pollués, dont 108 dossiers non conformes.

Lutte contre les nuisances sonores

La section «bruit» du service Hygiène Urbaine intervient en cas de bruits de voisinage générés par des équipements ou par l'exercice d'activités industrielles ou commerciales, des activités artisanales, sportives ou de loisirs, des bruits de chantier.

Santé publique

Qualité de l'alimentation

Il s'agit des contrôles des règles d'hygiène dans les commerces de bouches, et des conseils apportés lors de la création de tels commerces.

Animaux

La prise en charge des animaux errants est sous traitée à deux prestataires (capture, transport, fourrière, effarouchement).

Epidémiologie

En mai 2017 a eu lieu la 1ère édition de «la semaine des gestes qui sauvent» en partenariat avec la FFC. 2000 lyonnais ont été formés aux gestes de 1er secours. La Rue des 1ers secours, Place Bellecour a accueilli plus de 2 000 visiteurs. Le parc de défibrillateurs est au nombre de 109, 4 nouveaux appareils ayant été installés en 2017.

Lutte contre l'insalubrité

Les conditions d'habitabilité des logements étant un facteur important de l'état de santé de la population, les interventions portent sur la lutte contre le saturnisme infantile lié à l'habitat et la salubrité de l'habitat, notamment pour les nouveaux logements en garantissant le respect des règles d'hygiène de l'habitat grâce aux instructions sanitaires des autorisations d'urbanisme. Les conditions de changement d'usage d'anciens sites industriels et artisanaux sont également examinées afin d'éviter la délivrance d'autorisation ne prenant pas en compte l'état des milieux (pollution des sols, des eaux). La lutte contre l'infestation par les termites et par la mérule a donné lieu à 270 enquêtes.

Lutte anti-vectorielle (LAV) et gestion des déchets dangereux

La section LAV intervient essentiellement sur le domaine public et est destinée à éviter la transmission de maladies liée à des vecteurs animés ou inanimés, à ramasser les seringues sur la voie publique. Deux automates neufs ont été achetés (dont un financé par l'ARS) pour un montant de 13 400 €, ils seront mis en place en 2018, après avis conformes des mairies d'arrondissement.

Fonction support

Les recettes sont constituées d'une part par la dotation générale de décentralisation versée à la ville pour la prise en compte des missions de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène exécutées au nom de l'Etat: 2 723 236 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
558 k€	**2739 k€**	**38,1**	**2113 k€**

Police municipale

Le contexte

Les 335 agents de la police municipale de Lyon assurent sous l'autorité du Maire, les missions de police administrative et notamment la prévention et la surveillance du bon ordre, de la sécurité, de la sûreté, de la salubrité et de la tranquillité publique. La police municipale répond au besoin de sécurité de proximité et inscrit ses missions dans une démarche préventive. La police municipale peut également verbaliser les infractions aux arrêtés de police du maire et la plupart des contraventions au code de la route. Pour cela, elle est habilitée à réaliser les relevés d'identité, le dépistage d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules. Les agents ont la qualité d'Agents de police judiciaire adjoints et secondent les officiers de police judiciaire.

Les chiffres clés

- **370** opérations conjointes avec la Police nationale,
- **9359** missions et dispositifs de sécurisation,
- **153** dispositifs évènementiels soit **9359** heures d'interventions,
- **62612** procès-verbaux.
- Uniformes : **122 k€**,
- Equipements de protection individuelle : **31 k€**,
- Formation sportive des agents en tenue : **25 k€**.

Actions menées en 2017

Afin de pouvoir exercer ses fonctions sur la voie publique, l'agent doit disposer d'une part d'un agrément préfectoral – du fait de ses activités de police administrative - d'autre part d'un agrément et d'une assermentation du procureur de la République – du fait de ses activités de police judiciaire. Ceci traduit, outre le contrôle des représentants de l'Etat et de la Justice, l'engagement de l'agent à remplir loyalement ses fonctions et à observer ses devoirs.

L'exercice des missions des policiers municipaux nécessite une étroite coordination avec les services de l'Etat. Celle-ci est contractualisée au sein d'une convention Préfecture/Ville de Lyon dont la première signée en 2000 a été réactualisée en 2016. Des contacts réguliers entre états-majors et échelons de proximité renforcent la synergie entre les acteurs chargés de la sécurité publique sur le territoire lyonnais.

Les agents sont aujourd'hui dotés de différents armements individuels et collectifs. Chaque agent dispose d'un gilet pare-balles.
En 2017, l'armement progressif de la police municipale a été mis en œuvre en poursuivant l'action initiée en 2016. 125 agents ont été habilités et équipés sur 285 volontaires. 3 armureries ont été mises en service après travaux.

La police municipale s'organise autour de 6 services opérationnels :
- La Police de Proximité regroupant les postes d'arrondissement et la brigade cycliste,
- La Police des Grands Parcs (dont section équestre),
- Le Groupe Opérationnel Mobile,
- L'Unité Mobile de Circulation,
- Le Bureau d'ordre - Hôtel de Ville,
- Le PC radio.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
387 k€	**0 k€**	**327,8**	**15842 k€**

Régulation urbaine

Le contexte

La Direction de la Régulation urbaine, rattachée à la Délégation au Service au public et à la Sécurité, intervient sur les champs de compétence suivants :
- La gestion de l'occupation temporaire de l'espace public,
- Le suivi administratif de la fourrière municipale déléguée,
- La délivrance des autorisations de stationnement aux taxiteurs,
- La collecte, l'identification et la restitution des objets trouvés,
- Le contrôle du stationnement sur la voie publique.

Les chiffres clés

Arrêtés de signalisation et de réservation d'emplacements pour :
- Véhicules de déménagements et livraisons diverses : **17 670**,
- Autorisations de grues : **727**,
- Autorisations de nacelles : **1 056**,
- Travaux : **16 105**,
- Evénements et manifestations commerciales : **1 263**.

Activité contraventionnelle des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) : **504 000** procès-verbaux dressés.

Fourrière automobile :
- Dépenses : défraiements versés au délégataire au titre du contrat : **25 000 €**,
- Recettes : redevance facturée au délégataire au titre du contrat : **100 000 €**.

Actions menées en 2017

L'occupation temporaire de l'espace public (OTEP) prend la règlementation temporaire pour le compte du maire de Lyon et du président de la métropole de Lyon des travaux, déménagements, livraisons et manifestations festives sur la voie publique. Il perçoit les redevances fixées par le conseil municipal : pour l'usage de grues et nacelles sur la voie publique, de réservation d'emplacements pour des opérations de déménagements, et emprises pour manifestations commerciales temporaires. Le service OTEP assure outre la gestion des autorisations relatives à ces occupations, le contrôle ou la pose de la signalétique temporaire.

Depuis août 2014, un nouveau délégataire de service public assure, sous contrôle de la Ville, la gestion de la fourrière municipale automobile. Il effectue pour le compte de la Ville, l'enlèvement, le transport, la conservation et la restitution des véhicules en infraction. La Ville perçoit du délégataire une redevance annuelle correspondant au coût des missions de suivi et de contrôle de l'activité fourrière.

Pour rappel, l'année 2016 a vu le transfert effectif, au titre des dispositions de la Loi MAPTAM, de la compétence Taxi à la Métropole de Lyon, à compter de fin octobre.
Le service des taxis a cependant continué d'assurer la vérification des documents nécessaires à l'exercice de la profession, le contrôle de la conformité des équipements taxi et la gestion des réclamations.
A titre dérogatoire, la facturation des droits de stationnement est restée assurée par les services de la Ville de Lyon.

Le service des objets trouvés centralise et assure la gestion de ces derniers qui sont déposés directement au service, dans les mairies d'arrondissement, par les Transports en commun lyonnais (TCL) ou par le service des taxis. Le service est intégré au dispositif GRU (Gestion de la Relation Usagers) améliorant ainsi le service rendu à l'usager.

Le contrôle du stationnement sur la voie publique relève principalement des Agents de surveillances de la voie publique affectés au service de contrôle du stationnement et de l'espace public (SCSEP). La continuité du contrôle, l'implantation des zones de stationnement payant et la tarification incitative ont pour objectif d'aboutir à un taux de rotation des véhicules satisfaisant pour les usagers, garantissant ainsi une offre de stationnement de courte durée.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
517 k€	**1499 k€**	**131,2**	**5070 k€**

#6.

Culture et Patrimoine

Direction des Affaires Culturelles

Le contexte

Six événements ont marqué l'année 2017 en matière culturelle :
- L'engagement de la ville de Lyon dans le cadre du projet européen ROCK. Le projet porte sur le patrimoine comme levier de développement culturel, économique et social dans le cadre de la revitalisation urbaine des quartiers historiques et au regard des enjeux de développement durable,
- L'approbation par le CM d'une convention de partenariat extraordinaire avec la Fondation Saint-Irénée pour la poursuite de la restauration de l'église baroque classée MH Saint-Bruno-les-Chartreux dans le cadre du don exceptionnel d'un mécène anonyme (1,6 M€),
- La création d'une Carte Culture Enfant distribuée aux 4800 élèves de CP des écoles publiques de la Ville de Lyon,
- La signature de la charte de coopération culturelle le 13/12/2017,
- Une étude, quantitative et qualitative, des publics des 6 musées de la Ville,
- Le choix de la nouvelle direction pour 3 ans du Théâtre du guignol (Cie MA).

Les chiffres clés

Fréquentation des scènes découvertes/SMAC :
- Plus de **58 000** spectateurs sur la saison 2016/17 et près de **800** équipes artistiques accueillies
- **36 380** cartes culture délivrées pour des recettes de **376 062 €**.

Actions menées en 2017

Dépenses de fonctionnement

Soutien à l'enseignement artistique

Participation au Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon (8,271 M€), à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon (6,5 M€) et à 15 écoles de musique associatives (40,8 k€).

Soutien des structures à l'international

28 associations et organismes artistiques et culturels ont été soutenus, en coopération avec l'Institut français.

Création et diffusion artistique

- 13 structures associatives culturelles ont été soutenues par une subvention individualisée pour un total de 12,39 M€,
- 119 associations ont bénéficié des enveloppes de subventions « Fonds d'intervention culturel », 19 du « Fonds d'intervention Musiques Actuelles » et 31 des subventions Casino pour un total annuel de 1,9 M€.

Par ailleurs, la DAC a versé les subventions d'équilibre aux budgets annexes du Théâtre des Célestins (4,9 M€) et de l'ONL (9,1 M€).

Volet patrimonial et mission site historique

- Trois associations ont bénéficié d'une subvention individualisée : l'Institut Lumière (480 k€), le musée Urbain Tony Garnier (75 k€), l'association Soieries Vivantes (30 k€),
- L'enveloppe FIP (Fonds d'Intervention du Patrimoine) a permis de soutenir, à hauteur de 17 500€, 8 structures œuvrant et contribuant au rayonnement patrimonial de la Ville,
- Lancement du Prix « Citoyens du patrimoine » organisé dans le cadre des Rendez-Vous du Patrimoine. Doté de 5 000 €, il permet de récompenser les initiatives de la société civile dans le domaine du patrimoine,
- Le projet ROCK : La ville s'est engagée aux côtés de 31 partenaires et avec l'assistance de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine de Lyon (UrbaLyon) et du réseau Lighting Urban Community International (LUCI). La participation de la Ville de Lyon est intégralement couverte par une subvention de la Commission européenne, qui s'élève à 395 k€. Dans le cadre d'un échange de bonnes pratiques entre villes sur la gestion du patrimoine, la Ville de Lyon a accueilli les villes de Skopje (Macédoine), Bologne (Italie) et Lisbonne (Portugal) en décembre 2017.

CUCS – Contrat urbain de cohésion social

La nouvelle Charte de Coopération Culturelle Lyon Ville Durable a été présentée au Conseil Municipal et signée officiellement le 13/12/18 par le Maire de Lyon, le Préfet de Région et les directeurs et directrices de 27 établissements, services ou événements culturels majeurs de la Ville.
La démarche de coopération culturelle s'est élargie à la métropole et à 24 communes.
43 actions culturelles, hors charte de coopération, ont été soutenues financièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Les journées Nos Cultures de la Ville 2017 ont permis entre autres de poser les bases d'une meilleure prise en compte des politiques transversales d'accessibilité et d'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et de valoriser les programmes articulant culture et insertion sociale et professionnelle.
Le premier groupe culture de la commission communale d'accessibilité a été mis en place.

Recettes de fonctionnement

La DAC perçoit des recettes au titre des loyers versés notamment par les théâtres concédés, l'Opéra et par une participation du Casino du Grand Lyon. En 2017, s'ajoute à ces recettes courantes la subvention de la Commission européenne pour le projet ROCK (217 k€).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
44272 k€	**2603 k€**	**42,5**	**2134 k€**

Musée des Beaux-Arts

Le contexte

La fréquentation du musée a augmenté de près de 7 % par rapport à 2016 soit plus de 356 000 visiteurs. La fréquentation exceptionnelle de l'exposition « Matisse », présentée jusqu'au 6 mars 2017 et l'attractivité des collections justifient cette augmentation.

Les collections se sont enrichies de 578 œuvres. 572 œuvres sont entrées par don, parmi lesquelles une exceptionnelle boîte de Joseph Cornell, Hôtel Andromeda, offerte par le Cercle Poussin ; un ensemble de 516 dessins de Paul Borel ainsi que des dons importants de descendants d'artistes.

Grâce à sa politique à l'international, l'exposition Los Modernos présentée en 2016 au Mexique a été présentée sur les cimaises lyonnaises à partir du 2 décembre augmentée de 3 sections : cubisme, surréalisme et photographie.

Les chiffres clés

Nombre d'entrées :
- Collections permanentes : **211 968** visiteurs,
- Expositions : **144 401** visiteurs dont **118 419** pour de l'exposition « Henri Matisse » sur les mois de 2017 et **25 982** visiteurs pour le premier mois de l'exposition « Los Modernos »,
- Nocturnes : **7 099** visiteurs pour **6** nocturnes.

Actions menées en 2017

Expositions, accrochages et réaménagement

Henri Matisse. Le laboratoire intérieur
Fin de l'exposition le 6 mars 2017
Le dessin a occupé une place centrale dans la vie de Matisse. Cette pratique assidue a été le laboratoire de son œuvre de peintre, comme de sa sculpture. L'exposition a présenté 250 œuvres et a rendu compte des principaux moments du parcours de l'artiste.

Édouard Pignon Ostende » (1946 – 1953)
Du 18 mai au 28 août 2017
Suite à la donation d'importants tableaux par le fils de l'artiste, Nicolas Pignon. Édouard Pignon (1905-1993) est un coloriste d'une grande sensibilité. Pendant l'hiver 1946-1947, qu'il passe à Ostende, il crée une nouvelle réalité de peinture. Un catalogue a été édité grâce au mécénat de la société Longitudes Consultants.

Li Xin Lagunes
Du 28 septembre au 26 novembre 2017
Cette exposition de l'artiste chinois Li Xin, née d'une collaboration avec le Nouvel Institut Franco-Chinois, a éclairé les nombreux liens culturels existant entre Lyon et la Chine.

Le monde de Fred Deux
Du 20 septembre 2017 au 8 janvier 2018
Fred Deux, dessinateur, poète oral, écrivain, est un artiste singulier. L'exposition qui a réuni environ 250 dessins a restitué le monde polyphonique de l'artiste suivant un fil chronologique.

Los Modernos / Dialogues France|Mexique
Exposition à partir du 2 décembre 2017
L'exposition interroge tout d'abord les relations que les artistes présents dans les collections du musée ont entretenues avec leurs contemporains mexicains. Elle rappelle les mouvements étudiés par ces derniers en montrant non seulement les métissages mais aussi les écarts d'une scène à l'autre.

Redécouverte des objets d'art

Le musée a entrepris une grande campagne de restauration de la collection d'objets d'art conservée en réserve. Tous les domaines ont été concernés (orfèvrerie, verrerie, céramique, vitraux), chacune des techniques exigeant l'intervention de restaurateurs spécialisés. La nouvelle présentation du département des Objets d'art a été ouverte au public à l'automne 2017.

Services généraux

Le musée a lancé en fin 2016 une grande étude des publics poursuivie en 2017 par une étude des outils d'aide à la visite et de leur réception auprès des publics. L'analyse des rapports a permis la mise en place d'actions d'accueil, de signalétique, et de programmation culturelle. D'autres actions seront poursuivies sur l'année 2018.
Ainsi dans le souci d'ouvrir le musée à tous les publics de la manière la plus fluide possible, diverses propositions ont été faites en 2017 rendant les visiteurs actifs, leur permettant de s'approprier les contenus des collections et expositions par la pratique. Dans les expositions plusieurs journées d'ateliers pour tous ont ainsi été proposées.
Le parcours Le bestiaire du musée a été mis en circulation dans les collections permanentes. À destination des familles, ce parcours est constitué d'un document papier et d'une application sur tablette en prêt. Il rencontre un grand succès auprès des jeunes publics.
Dans le but de fluidifier l'accueil des publics des vestiaires autonomes ont été réalisés par l'atelier du musée à l'accueil des collections permanentes.

Les travaux suivants commencés en 2016 ont été achevés en 2017 :
- Remplacement du système d'alarme intrusion,
- Réalisation de deux nouveaux puits destinés à la production de chauffage/climatisation,
- Exploitation du système de comptage de personnes.

La gestion affinée des éclairages et du matériel de chauffage/climatisation a permis pour la cinquième année consécutive de diminuer les consommations énergétiques du bâtiment : - 45 % pour le gaz par rapport à 2016 et - 3 % pour l'électricité par rapport à 2016.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
1909 k€	**2280 k€**	**116,8**	**5466 k€**

Musées d'histoire de la Ville de Lyon

Le contexte

La direction des musées d'histoire de Lyon regroupe depuis 2015 les musées Gadagne, le musée de l'Imprimerie et de la communication graphique et le musée de l'automobile Henri-Malartre. En 2016, ce rapprochement s'est concrétisé par la mise en place d'un secrétariat général commun. Depuis 2017 ce pôle mutualisé gère l'ensemble des ressources des établissements. Les projets culturels et scientifiques restent spécifiques à chacun des trois musées.

Les chiffres clés

Musées Gadagne
- Surfaces d'exposition : **2400 m²**,
- Nombre de jours d'ouverture : **258**,
- Nombre d'objets dans les collections : **100 000**,
- Visiteurs accueillis en 2017 : **74 886**,
- Origine des visiteurs : **65,46 %** visiteurs du Rhône,
- Recettes de la boutique : **35 k€**.

Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique
- Surfaces d'exposition : **400 m²**,
- Nombre de jours d'ouverture : **260**,
- Nombre d'objets dans les collections : **32 000**,
- Visiteurs accueillis en 2017 : **31 994**,
- Origine des visiteurs : **56,46 %** visiteurs du Rhône,
- Recettes de la boutique : **37 k€**.

Musée Malartre
- Surfaces d'exposition : **3000 m²**,
- Nombre de jours d'ouverture : **300**,
- Nombre d'objets dans les collections : **4 800**,
- Visiteurs accueillis en 2017 : **30 762**,
- Origine des visiteurs : **58 %** de visiteurs locaux (Rhône et Ain),
- Recettes de la boutique : **2 k€**.

Actions menées en 2017

Musées Gadagne

En 2017, les musées Gadagne ont ouvert les trois premières salles rénovées du musée des arts de la marionnette (MAM) et engagé un travail de refonte des expositions permanentes pour l'ensemble du MAM et du Musée d'histoire de Lyon, qui s'étalera entre 2019 et 2022, sans fermeture au public et à budget constant.

Nouvelle exposition de référence du MAM

A cette occasion une journée festive et gratuite sur le thème de la marionnette a été organisée le 19 avril afin que le public puisse découvrir ces salles en présence d'artistes marionnettistes.

Expositions temporaires

« *Lyon sur le divan - les métamorphoses d'une ville* » du 17 novembre 2017 au 17 juin 2018.

Activités culturelles et pédagogiques

La première phase du renouvellement du Musée des arts de la marionnette s'est accompagnée d'animations variées.

L'ouverture sur le territoire s'est poursuivie en associant le musée à des évènements majeurs : Journées du patrimoine, Nuit des musées, Quais du polar, Fête des Lumières avec la présentation d'une installation lumineuse, Fête de la musique, Fêtes Renaissance, Rendez-vous aux jardins. Le musée a également tissé des collaborations avec de nombreux acteurs locaux (bibliothèque du 5e, MJC du Vieux Lyon,...).

La médiation autour de l'histoire du territoire lyonnais s'est développée par les balades urbaines, en mettant notamment l'accent sur la thématique forte de l'égalité Femmes/Hommes.

Les collections permanentes des deux musées ont été valorisées par de nouvelles activités en direction de tous les publics (jeux de piste, ateliers de création pour adultes, activités en famille etc.).

Les musées ont également accueilli des journées d'étude thématiques, un colloque international professionnel sur la soie, les journées nationales de l'archéologie et des cycles de conférences sur l'histoire de Lyon.

Le musée d'histoire de Lyon a élaboré la programmation artistique et culturelle du festival Label Soie (du 30 novembre au 3 décembre 2017).

Collections permanentes

Les musées Gadagne ont poursuivi un travail important autour de leurs collections :
- Campagne de couverture photographique des collections marionnettes,
- Campagnes de restauration : restauration de quarante marionnettes, restauration de cinq masques en bois laqués et peints, restauration des documents graphiques et peintures présentés dans l'exposition, restauration de pièces en cuir provenant des fouilles du parking St-Georges à Lyon.

Enrichissement des collections par des acquisitions
- L'enseigne du restaurant la Mère Brazier,
- Six marionnettes à main de Jakarta,
- Un ensemble de onze dessins de l'école lyonnaise de peinture du 19e siècle représentant des vues de Lyon,
- Treize dessins et relevés archéologiques de l'abbaye de Savigny et de l'église de Sain Bel par Amédée Cateland,
- Un portrait du préfet Claude-Marius Vaïsse, attribué à Charles Lupin.

Mise en place de la vente en ligne

Ce nouveau service au public permettra une optimisation des réservations et des taux de remplissages des activités, il a de plus entrainé un réaménagement des espaces d'accueil et de contrôle des billets.

Musée de l'Imprimerie et de la communication graphique

En 2017, le musée de l'imprimerie et de la communication graphique a testé des nouveaux formats de programmation culturelle : une grande exposition temporaire, la résidence d'artiste La Fabrique, et l'exposition Attention, Logo ! accompagnée du « Petit salon ». Ces formats se répèteront pendant environ 3 ans.

Expositions temporaires

- Bande Dessinée, l'Art Invisible. Dans le cadre du festival Lyon BD, le musée de l'Imprimerie a souhaité interroger le 9e Art en lien avec un classique des Comics, « L'art Invisible », paru en 1993, et son auteur originaire de Boston, Scott McCloud.
- Expositions Attention, Logo !, et Le petit Salon,

MUSÉES GADAGNE
- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : **793 k€**
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **293 k€**

MUSÉE DE L'IMPRIMERIE
- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : **243 k€**
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **209 k€**

- De nombreux projets pédagogiques et culturels d'envergure au musée,
- Plus de 25 % des publics du musée viennent dans le cadre d'ateliers pédagogiques ou de propositions établies en lien avec des établissements scolaires. L'Atelier typographique est un lieu stratégique au succès sans cesse renouvelé pour recevoir toute l'année ces publics qui peuvent ainsi découvrir de manière très pratique l'intérêt de maîtriser les codes visuels pour vivre dans notre époque tournée vers l'image et l'écriture numérique,
- D'autres dispositifs mettent les publics apprenant et vulnérables au cœur de nos actions, comme La Classe, l'œuvre pendant la Nuit des musées, véritable succès chaque année, ou les projets menés dans le cadre de la charte de coopération culturelle signée à nouveau en 2017,
- Cette année aura aussi marqué le lieu par la tenue de nombreux partenariats avec Quai du Polar, Télérama, Lyon Parc Auto, l'Institut d'Histoire du Livre, et aura vu se réaliser la première édition de notre résidence d'artiste, La Fabrique. Pendant 7 semaines, avec un hébergement aux Nouvelles Subsistances, un-e candidat-e vient travailler dans le parcours de collections du musée pour faire découvrir ses techniques de travail aux publics, mais aussi réaliser une œuvre sur commande du musée. En 2017, Sophie Dang-Vu aura mis au point de nombreux visuels de médiation en papier découpés, linogravures, illustrations diverses pour mieux faire connaître notre institution et partager les savoir-faire issus des métiers du graphisme et de l'imprimerie.

Acquisitions 2017

- 57 affiches du graphiste social Gérard Paris Clavel (ex-Grapus),
- Un ensemble des annuaires Déséchaliers (1895-2014) qui permettent de retrouver et de situer la totalité des imprimeurs en France au XX^{e} siècle,
- Une œuvre de Sophie Vang Du, suite à la résidence de création au musée en 2017,
- Rénovation des espaces du bâtiment abritant le musée (cour, escalier, façade) ces travaux prendront fin en 2018.

Musée Malartre

En 2017, le musée de l'automobile Henri Malartre a renforcé son offre en direction des publics (animations avec des véhicules roulants, privatisation d'espaces), poursuivi l'amélioration de l'expérience de visite du public et entamé sa réflexion sur la refonte du parcours permanent.

Prêts de véhicules / Expositions temporaires

- Musée Masséna à Nice (15 novembre 2017 au 15 février 2018) : le tricycle à moteur De Dion Bouton (vers 1900) pour une exposition temporaire consacrée au photographe « Jean Gilletta »,
- INSA de Lyon : 2 véhicules marquants de l'histoire de l'automobile (la Ford T de 1910 et la Citroën 2CV).

Présence sur les salons spécialisés ou évènements

- 42^{e} Rétromobile Porte de Versailles à Paris (07 au 12 février),
- 39^{e} salon Epoqu'auto à Eurexpo Lyon (10 au 12 novembre),
- 1er concours d'élégance lyonnais samedi 24 juin : organisé dans le cadre du 150^{e} anniversaire du 6^{e} arrondissement de Lyon (une vingtaine de véhicules présents).

Rassemblements de clubs d'amateurs de véhicules anciens dans le parc du musée

- Samedi 1er avril : départ du Rallye Lions club du parc du musée (90 véhicules de collection présents),
- Dimanche 23 avril : « Les Anglaises au Musée », rassemblement de voitures anciennes de marque anglaises organisé par un club de collectionneurs,
- Dimanche 7 octobre : « Rallye ride », balade à moto dont l'arrivée est au musée Malartre. Evénement caritatif pour lutter contre le cancer du sein.

Collection permanente

Le musée continue d'entretenir les objets de sa collection, avec une priorité sur les véhicules des années 1960-1970, plus fragiles. Une trentaine d'automobiles ont été révisées : diagnostique mécanique, démarrage et essais dynamiques dans le parc.

L'animation « Ca roule au musée », avec des véhicules de la collection roulants, a permis la révision approfondis de 4 véhicules.
Une automobile Gobron Brillié de 1898, dont il n'existe plus que 2 exemplaires au monde a été remise en fonctionnement, alors qu'elle n'avait pas roulée depuis 1957.

Activités culturelles et pédagogiques

Le musée a réitéré sa participation aux rendez-vous mis en place en 2016 :

- Festival « Quais du Polar » : exposition d'une automobile sur la place de la Comédie à Lyon et livret enquête au musée,
- Nuit européenne des Musées : visite commentée sur le patrimoine automobile du 20^{e} siècle,
- Fête de la Science : ateliers et visites scolaires et famille,
- Fête d'Halloween : nocturne au musée (Défis dans le château),
- Participation aux Journées Européennes du Patrimoine (1 874 visiteurs).

Nouvelles activités proposées en 2017 :

- Offre de privatisation du parc du musée pour des évènements.
- Animation « ça roule au musée » : Découvrir des véhicules anciens qui roulent dans le parc et monter à l'intérieur pour faire un tour. 1 samedi par mois.
- Découverte du savoir-faire d'un artisan spécialiste des selleries d'automobiles anciennes installé dans un local situé dans le parc du musée. Les visiteurs du musée peuvent observer son travail.
- Nouveaux produits proposés à la boutique : miniatures Norev et maquettes Heller (jouets qui ont été côtés sur plusieurs automobiles « grandeur nature » du musée)

Le musée a rejoint plusieurs dispositifs de la Ville de Lyon :

- Deux ateliers à destination des scolaires de la ville de Lyon (vendredis après-midis),
- Participation à la Charte de coopération culturelle : atelier de réinsertion autour du vélo du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris.

MUSÉE MALARTRE

- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : **109 k€**
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **100 k€**

ENSEMBLE MUSÉES D'HISTOIRE

- ETP : **79,4**
- MASSE SALARIALE : **3 977 K€**

L'Auditorium-Orchestre National de Lyon

Le contexte

L'année 2017 a connu une fin de saison 2016 – 2017 record pour l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. La nouvelle directrice générale arrivée en janvier 2017 a poursuivi l'exigence et l'excellence artistiques dans les projets menés à l'ONL.

L'ONL a confirmé sa dimension internationale et contribué au rayonnement de la Ville de Lyon avec une tournée dans l'Est des Etats-Unis en février 2017 et notamment un concert à Carnegie Hall à New-York (8000 spectateurs, 9 concerts effectués dans des villes des états de New-York, Pennsylvanie et Floride) et une tournée en Europe en mai 2017 (10000 spectateurs, 9 concerts en Allemagne et aux Pays-Bas).

Les chiffres clés

Saison 2016/2017 :

- **250000** spectateurs (**+8,7 %**),
- **17497** abonnements (**+17%**)
- **178** concerts à l'Auditorium et **33** concerts hors les murs,
- **7** concerts participatifs, **70** propos d'avant concert et conférences, plus de **200** ateliers, rencontres et actions à l'Auditorium et dans les quartiers,
- **43100** jeunes de moins de 28 ans,
- Provenance géographique des spectateurs : **48 %** Lyon, **27 %** Métropole (hors Lyon), **20 %** Rhône-Alpes (hors métropole), **5 %** autres régions et international
- **35 %** des places vendues en ligne

Actions menées en 2017

Côté structure, l'établissement a connu quelques faits marquants au cours de l'année 2017 :

- L'arrivée d'une nouvelle Directrice générale en janvier 2017, puis d'une nouvelle Secrétaire générale en mai 2017,
- La poursuite de la procédure de recrutement d'un nouveau ou d'une nouvelle Directeur(ice) Musical(e) pour l'Orchestre National de Lyon. Leonard SLATKIN est Directeur Musical honoraire depuis septembre 2017 pour les 3 saisons artistiques à venir,
- Le début des travaux de rénovation de l'Auditorium pendant l'été 2017 avec la rénovation de certains espaces de circulation du bâtiment côté administratif et technique.

Le rendez-vous avec le public a de nouveau eu lieu en 2017 (+ 17 % d'abonnés soit 17497 abonnés – tous modes d'abonnement confondus sur la saison 2016-2017), une fréquentation de 250000 spectateurs dont 43100 jeunes ainsi que 24000 spectateurs hors les murs et une forte productivité avec 211 manifestations, soit plus de 4 concerts par semaine hors mois d'été.

Au-delà de la visibilité internationale de l'Orchestre National de Lyon et ses tournées aux Etats-Unis et en Europe, il a affirmé son excellence artistique autour du grand répertoire symphonique français avec quatre semaines dédiées à la musique française en novembre 2017, la présence de chefs et solistes invités de renommée internationale et un soutien à la création contemporaine avec le compositeur associé Guillaume Connesson ainsi qu'une dizaine de pièces contemporaines jouées tout au long de l'année.

Les partenariats régionaux ont permis de poursuivre les liens avec de nombreuses structures culturelles du territoire et d'enrichir la programmation artistique de l'Auditorium notamment les partenariats avec l'Institut et le Festival Lumière, Jazz à Vienne, le Centre Culturel de rencontres d'Ambronay, Grame, les deux conservatoires de Lyon (CNSMD et CRR), le Fonds Decitre et la Sophily pour des conférences et rencontres thématiques.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon a poursuivi son projet d'accueil des publics de demain et d'ouverture à de nouveaux publics.

En 2017, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Philharmonie de Paris ont lancé un projet d'envergure dans la Métropole avec Lyon, Bron, Décines, Givors et Vaulx-en-Velin.

Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) permet depuis septembre 2017 à 120 enfants de 7 à 12 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et n'ayant jamais pratiqué la musique, de découvrir la musique et de jouer d'un instrument au sein d'un orchestre symphonique durant 3 ans en support à la construction sociale et citoyenne de l'enfant.

D'autres manifestations et projets associant les musiciens de l'Orchestre National de Lyon et des scolaires, des jeunes musiciens, des musiciens amateurs ou encore de nouveaux spectateurs ont également eu lieu : concerts participatifs, orchestre des jeunes, opération la Guill'en Fêtes, les Chantiers de la Création, Culture à l'Hôpital, Lyon ville amie des aînés ou Culture pour tous…

Pour rappel, l'Auditorium-ONL, ce sont :

- 1 directrice générale, 1 directeur musical honoraire,
- 104 musiciens, 1 chef assistant,
- 55 personnels administratifs et techniques, 48 agents d'accueil.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
15663 k€	**16096 k€**	**148,9**	**11103 k€**

**Y compris masse salariale*

Archives municipales

Le contexte

D'une manière générale, le service a poursuivi la dématérialisation des contenus, des procédures administratives et de l'accès aux archives en vue d'offrir de nouveaux services et d'engager des coopérations inédites en favorisant l'élargissement du public. En même temps le service a procédé à des actions fortes de communication interne grâce à « la journée des archives du 9 juin 2017 ».

L'année 2017 a permis de conforter les relations avec les services producteurs d'archives en lien avec la dématérialisation, mais aussi dans le cadre de l'archivage classique.

Une nouvelle organisation a été mise en place, destinée à favoriser la coordination des projets.

Les chiffres clés

- **15,46 kml** : métrage conservé,
- **136,00 ml** : archives entrées,
- **41,7 ml** : archives éliminées,
- **29 044** entrées pour une recherche, une exposition, une conférence, un atelier (dont 2.390 scolaires),
- **18 M** de pages vuesvendues en ligne.

Actions menées en 2017

Les deux projets forts de modernisation du système d'information se sont poursuivis :
- Le marché relatif au projet @rchipel (archivage pérenne des documents électroniques de la ville) a été signé, sa mise en production est prévue à la fin 2018,
- SIAM (refonte du système d'information des Archives municipales) a commencé son déploiement sur l'année 2017, la reprise des données de l'ancien système ayant été réalisée.

Gestion des fonds et collections

Le travail auprès des services municipaux continue de porter des fruits : 121 mètres linéaires d'archives publiques collectées, 632 mètres linéaires détruits, collecte de 15,4 mètres linéaires de fonds d'origine privée, et plusieurs grandes opérations de collecte engagées (Gadagne, Auditorium, DDT).

Expositions temporaires

- L'exposition « *Mariages* », fermée le 25 mars 2017, a confirmé le succès constaté fin 2016, avec 5669 visiteurs,
- Festival Lyon BD : les archives ont présenté « *Archives-fictions* » du 9 juin au 18 août. Cette exposition a permis de revisiter des histoires lyonnaises avec le concours de Fabien Vehlmann, scénariste, et de trois dessinateurs. L'exposition a compté 738 visiteurs, avec d'excellents retours dans la presse,
- « *Rayons X une autre image de la grande guerre* », s'est tenue du 4 octobre au 23 décembre. En partenariat avec les HCL et l'association Patrimoine, médecine, santé, grand Hôtel-Dieu de Lyon qui a pour objectif de faire vivre le patrimoine médical de Lyon l'exposition montrait comment la guerre a vu le développement des techniques radiologiques au bénéfice des combattants du front, avec la contribution de médecins lyonnais. Cette coproduction a permis d'offrir en 2017 un bouquet de propositions, avec entre autres 17 conférences et une exposition complémentaire « 14-18 Lyon jour après jour », qui s'est poursuivie jusqu'en février 2018 dans le hall des AML. La synergie entre les partenaires s'est révélée profitable pour tous, puisque les deux expositions ont accueilli 7 537 visiteurs à elles deux sur le dernier trimestre.

Action pédagogique et culturelle

Les Archives municipales de Lyon ont mis en œuvre un programme d'ateliers pour les scolaires de la maternelle au lycée. Une attention particulière a été portée aux projets développés dans le cadre de la charte de coopération culturelle.

Présence en ligne

La numérisation s'est poursuivie, 3 140 098 documents étant consultables à fin 2017, dont 1 914 232 concernant les registres paroissiaux. Avec 18,7 millions de pages vues, le site reste très fréquenté des internautes.
La présence sur les réseaux sociaux s'est également accrue : 18 000 fans Facebook, 2.900 sur Twitter, 1 800 sur Instagram. Cet engouement des internautes est une tendance forte du public des Archives, qu'il importe de suivre.
A cette fin, 2017 a vu la conclusion d'une convention concernant le Portail France Archives, créé par le ministère de la Culture et relayé par le portail européen des archives. Il accroîtra la notoriété et la fréquentation, sur Internet, du réseau national et territorial.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
167 k€	**21** k€	**31,5**	**1627** k€

Service archéologique

Le contexte

L'année 2017 constitue une étape importante pour le Service Archéologique de la Ville de Lyon qui a présenté à l'automne son dossier d'habilitation auprès des ministères de la Culture et de la Recherche. Cette nouvelle habilitation, qui lui a été accordée en décembre, renouvelle la possibilité pour le service de se positionner comme opérateur archéologique, désormais sans limite de temps sous réserve de soumettre un bilan scientifique et financier de son activité tous les 5 ans.

La validation de cette habilitation par le Conseil national de la recherche archéologique constitue une véritable reconnaissance de l'ensemble des actions entreprises et du projet scientifique quinquennal proposé par le service municipal.

Outre l'activité archéologique conduite en 2017, largement centrée comme en 2016 sur le chantier lié à la reconversion de l'Hôtel Dieu et marquée par le redémarrage ponctuel longtemps retardé du chantier du parking Saint Antoine, l'implication du service dans ses autres missions de service public (valorisation, restitution aux publics et actions pédagogiques) a été une nouvelle fois réaffirmée.

Les chiffres clés

- Dépenses de fonctionnement : **173,7 k€** soit **81,4 %** de réalisation du BP,
- Recettes fonctionnement : **791,9 k€**, soit **100 %** de réalisation du BP.

Actions menées en 2017

Opérations archéologiques

12 Diagnostics (32 %):
- Ville de Lyon : îlot J. Masset (Lyon 9e), préparation diagnostic église St-Bonaventure (Lyon 2e),
- Fondation Fourvière (Lyon 5e) : esplanade de Fourvière-Maison carrée, Maison carrée (intérieur),
- Hôtel-Dieu (Lyon 2e) : caves nord et bâtiment G (tranche 9e), Cour du cloître (tranche 9f), bâtiments N, R et S (tranche 9k), cour St-Louis basse (tranche 9h),
- Eglise St-Bernard (Lyon 1er)
- ECAM (Lyon 5e),
- GS Joliot-Curie (Lyon 5e),
- 25-27 rue des Tuileries (Lyon 9e).

6 Fouilles (63 %)
- Hôtel-Dieu (Lyon 2e) : rampes d'accès au parking (tranche 7), cloître (tranche 9f),
- Place de l'Hôpital (Lyon 2e),
- Parking St-Antoine (Lyon 1er-2e),
- Ile Barbe-chapelle Notre Dame (Lyon 9e),
- 96 rue St-Georges (Lyon 5e),

Post-fouille

12 rapports rendus

4 Surveillances de travaux (4%)

Avec l'Inrap : Participation à la fouille du 55 avenue du Point du Jour (Lyon 5e).

Activités culturelles et pédagogiques, actions de médiation et d'insertion

Le SAVL a poursuivi en 2017 son investissement dans la mise en œuvre d'actions pédagogiques et de médiation, renforcé par la création du nouveau rendez-vous proposé au grand public : ArchéoLyon. Organisé en mars 2017 au musée des Confluences, ce rendez-vous est conçu comme l'occasion de présenter les résultats des travaux de fouilles conduits par le service, ainsi que par l'Institut national de recherches archéologiques préventives : cet événement a accueilli près de 350 personnes.
Le succès rencontré par ce rendez-vous (initié par le service) a conduit à faire de cet événement une manifestation annuelle.
Si cette année 63 classes (1216 élèves) ont bénéficié de nos interventions en milieu scolaire et 10 élèves de collèges-lycées et 16 étudiants ont été accueillis et encadrés, un accent particulier a aussi été mis sur les actions de médiation conduites en direction des publics handicapés (Maison des Aveugles, ...).
Le SAVL s'est comme à son habitude inscrit parmi les acteurs des Journées européennes du Patrimoine (JEP) et des Journées nationales de l'Archéologie (JNA), à l'occasion desquelles il a accueilli près de 1900 personnes. L'engagement du service dans les actions en matière d'insertion, s'est concrétisé également par l'accueil de 4 jobs d'été.

Recherche et communication scientifique

Les agents du SAVL ont maintenu en 2017 leur activité soutenue dans le champ de la recherche scientifique :
- Publications dans des périodiques de renommée, nationale ou internationale (6 articles en 2017)
- 2 participations à des ouvrages inter-institutionnels,
- Pilotage de l'Atlas topographique de Lyon antique (Projet collectif de Recherche des acteurs de l'archéologie locale autour de l'évolution de la ville antique).

Le SAVL a poursuivi son implication dans l'aide à la décision pour les services municipaux et métropolitains, et collaboré aux travaux des ateliers du Patrimoine. Actif dans le domaine du porter à connaissance relatif aux grands projets (projet Fourvière, projet Cœur Presqu'île...), il participe aussi au projet collaboratif porté par la mission Site historique dans le cadre du labex IMU. Il est un partenaire engagé auprès des structures de recherche (Maison de l'Orient et de la Méditerranée, universités Lyon 2 et Lyon 3). Il a développé, conformément à la convention-cadre de collaboration signée en 2016, des chantiers communs et des échanges scientifiques avec l'Inrap.

Gestion des « archives du sol »

Collections de référence : L'enrichissement des collections de référence s'est poursuivi avec un accent notamment porté cette année sur la collection ostéologique animale.
Gestion des « archives du sol » : le SAVL poursuit ses missions de gestion du dépôt archéologique (mobilier) et de la documentation de fouilles.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
174 k€	**792 k€**	**27,5**	**2200 k€**

Évènements et animations
Culture & patrimoine

Le contexte

Les événements d'été regroupent en 2017 la Fête de la Musique, fête du 14 juillet et 16e édition de « Tout l'monde dehors ! ». La direction des Evènements et Animations (DEA) soutient également, tant sur le plan financier (via des subventions) que sur le plan logistique, une trentaine d'associations organisant des événements et animations culturelles.

Les chiffres clés

Fête de la musique : 21 juin
- **28** scènes sonorisées,
- **64** projets soutenus,
- **220** artistes environ au total,
- **1** espace mutualisé pour **4** groupes,
- **26** institutions ou lieux partenaires,
- Boulevard Electro & Indie : **7 000** personnes,
- RTU : **1 000** personnes,
- Auditorium de Lyon, place Charles de Gaulle : **4 000** personnes.

Le Festival « Tout l'monde dehors ! » : **284** manifestations gratuites et de proximité, **90** lieux, environ **100** associations soutenues, plus de **2 000** bénévoles, **120 000** spectateurs (hors Fête de la musique).

Quais du Polar : **115** auteurs français et étrangers, **60** lieux associés, **150** professionnels, **30 000** livres vendus, **80 000** festivaliers.

6e Continent : **35 000** personnes.

Festival Lyon BD : **230** auteurs, **90** rendez-vous, **60** lieux associés, **700** professionnels accrédités, **80 000** visiteurs.

Actions menées en 2017

Fête de la musique : 21 juin
La Direction des Evénements se charge de la programmation, la gestion administrative et financière, la coordination logistique et technique, la communication, pour sa 7e édition.
Cet évènement permet la mise en lumière des pratiques amateurs et nombreux talents émergents et la découverte de divers styles musicaux ; journée consacrée à des scènes acoustiques et ouverture des scènes amplifiées en soirée dans les neuf arrondissements, sur des sites sécurisés anti intrusion véhicules, ainsi que 3 périmètres de sécurité plus larges (Hôtel de Ville - Cordeliers, bas du Vieux Lyon, Gerland Boulevard Electro).

Les nouveautés de 2017 ont été :
- La continuité du lien avec des dispositifs DAC via des scènes avec les acteurs labellisés « scènes découvertes »,
- Une scène chorales (ex Tout L'Monde Chante) sur le parvis de la place de la Bourse,
- Un circuit « Battle Hip hop » au parc Roquette et à St Rambert,
- Confirmation de la formule « Indie & Electro Boulevard » - avenue Jean Jaurès : qui met en avant les artistes émergents en musiques électroniques et actuelles avec une scène Indie découverte live, une scène des labels de musique électroniques et 4 scènes pour les associations lyonnaises,
- Des scènes avec les médias musicaux lyonnais : le magazine Zyva & la radio RTU,
- Une scène dédiée aux étudiants du Conservatoire à Rayonnement Régional avec participations des écoles signataires de la charte de coopération culturelle.

Le Festival « Tout l'monde dehors ! »
Cette 16e édition des « rendez-vous d'été » à Lyon du 22 juin au 2 septembre a enregistré quelque 284 manifestations culturelles, festives et participatives, gratuites en plein air : cinéma, théâtre et cirque, danse et bals, concerts balades, fêtes de quartier, jeux…

L'objectif est d'offrir une programmation artistique, festive, participative, diversifiée et originale durant la période estivale pour les Lyonnais et les touristes de passage.

Les « Temps Forts » :
- Scène dédiée aux chorales le 21 juin : 4 chorales participantes, 202 choristes, 700 spectateurs
- Jeudis des musiques du monde : 7 jeudis, 20 000 spectateurs,
- Eté en cinémascope : 9 projections, 11 000 spectateurs
- Opéra sous les étoiles : 1 projection, 4 500 spectateurs,
- Dimanches de l'Île Barbe : 3 jours, 11 000 spectateurs,
- La Guill' en Fête : 3 jours, 5 000 spectateurs,
- Programmation jeune public, les samedis de juillet et août : 9 manifestations, 2 000 spectateurs.

14 juillet
- Bals populaires du 14 juillet : 3 ambiances, 3 scènes sur les quais de Saône, 6 000 personnes.
- Le feu d'artifice du 14 juillet : Feu tiré par la Société Jacques Couturier de 20 minutes – effets pyrotechniques nouvelle génération, création de nouvelles zones de tir dans la cour du Conservatoire et le jardin du Rosaire.

Autres événements culturels
Les animations culturelles ont été soutenues tout au long de l'année sur les thématiques suivantes :
- Diversité : 6e Continent,
- Fêtes de Quartier : 16 fêtes de quartier soutenus dans les 9 arrondissements,
- Livre : Lyon BD Festival, Paroles en festival, Quais du Polar, Belles Latinas,
- Cirque/théâtre : Spontaneous, Novembre des canuts, Eclats de cirque,
- Musique : Chants de Mars, Jazz sur les places, Jazz à cours et à jardins,
- Pluridisciplinaire : La grande Côte en Solitaire, Hallucinations collectives, Quand les souris dansent, Gypsy Lyon Festival, les Intergalactiques, Lamartine à la plage, D'art et d'air.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
751 k€	**0** k€	**11,6**	**703** k€

Bibliothèques

Le contexte

Les grands projets structurants qui se poursuivent sont :
- Ouverture des 3 nouvelles bibliothèques : Gerland (mars), Bossuet (juin) et Lacassagne (octobre)
- Poursuite de l'automatisation des bibliothèques : Gerland, Jean Macé, 6e Lacassagne
- Le schéma directeur de la Part-Dieu = préparation du déménagement des collections.
- Préparation du projet Lecture publique avec la Métropole
- Les RV culturels : Démocratie, BD…
- Pilotage du projet de dématérialisation des processus comptables.

Les subventions DGD liées aux travaux de Lacassagne et Gerland ont été de 1 046 667 €.

Une subvention DGD a également été perçue au titre de la Bibliothèque Numérique de Référence pour un montant de 53 485 €.

Les chiffres clés

- **2 422 000** entrées,
- **83 515** inscrits,
- **3 914 440** prêts,
- **3 631 135** visites web,
- **3 400** manifestations culturelles,
- Ensemble des collections : **3 802 053** documents,
- **290** postes informatiques publics,
- **27 446 m²** d'équipements.

Actions menées en 2017

Développement des services et des publics

Ce programme a permis de couvrir l'ensemble des dépenses liées à l'accueil du public : gestion des prêts (cartes et autres fournitures telles que les badges, les rouleaux TPE) ainsi que des travaux de reprographie graphisme et vitrophanie. A noter une légère augmentation des dépenses liées à l'ouverture des bibliothèques et la poursuite de l'automatisation.
- Nombre d'entrées : 2 412 153, en baisse de 2 % (fermetures de bibliothèques du réseau pour travaux d'automatisation et de préparation nouvelles médiathèques),
- Nombre de prêts : 3 914 440, en hausse de 2 %,
- Nombre d'inscriptions : 83 515 (Dont 28 694 payantes). En hausse de 9 % du fait de l'ouverture des nouvelles bibliothèques dont Lacassagne,
- Recettes inscriptions : 610 944 €.

Action culturelle et communication

Ce programme a permis de couvrir les dépenses liées aux expositions, activités culturelles et éducatives de l'ensemble des bibliothèques du réseau. Il comprend en outre les dépenses liées à la communication institutionnelle et celle liées aux événements de la BML.
En 2017, plusieurs événements culturels ont été organisés : Démocratie, Leipzig : impressions premières, BD, Rey, Meunier, E Herriot, Université Ouverte, l'Automne des Gones, le mois du film documentaire, le Tremplin poétique, le Printemps des petits lecteurs et le Vif d'Or.
- 4 publications du magazine TOPO + nouvelle maquette du magazine.
- Dépliants horaires, l'heure de la découverte, l'automne des gones, guide abonné, Printemps des petits lecteurs, guide bienvenue,
- Campagnes de communication aux événements cités ci-dessus, ouverture des 3 bibliothèques,
- Création et animation des comptes Réseaux Sociaux (Twitter, Facebook, Instagram, Pinterest),
- Diffusion de la Lettre électro mensuelle et création d'une lettre électro hebdomadaire,
- Vente de la Revue Gryphe à hauteur de 465 €,
- Vente de catalogues – affiches – sacs : 3 177 €.

Gestion des collections

Ce programme a couvert l'ensemble des dépenses liées à la gestion des abonnements (électroniques, papiers et périodiques).
Un effort financier a de nouveau été réalisé pour élargir les abonnements électroniques pour prendre en compte le développement de l'édition dématérialisée.

Ce programme a assuré également les dépenses liées à la gestion des collections (équipement des documents, fournitures pour la reliure, prestations de rechapage, conditionnement des collections en vue du prochain déménagement dans le cadre des travaux du Silo) :
- Dépenses liées à l'acquisition des collections du réseau (livres cd-audio, dvd),
- Perception d'une subvention émanant de la BNF pour le Dépôt Légal : 86 000 €,
- Remboursement frais RH pour préparation Projet Lecture publique : 66 923 €.

Support aux bibliothèques

Ce programme a couvert l'ensemble des dépenses venant en appui aux missions de la Bml, qu'elles soient de nature « administratives » (achat de fournitures, adhésions, location de matériel…) ou techniques, telles que la maintenance informatique (Bibliomondo, MondoPC, développement Portfolio…), ainsi que la maintenance technique et les fluides pour 3 établissements : Vaise, Bachut et Part Dieu.
- 1ère année de dépense pour la maintenance des 1ers automates installés en 2014 : Bachut, Point du jour et 2e,
- Perception de recettes liées à l'occupation du domaine public (MIWAM : 17 374 € / Distributeurs de boissons : 32 500 €).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
2963 k€	**2127 k€**	**429,7**	**18917 k€**

Musée d'art contemporain

Le contexte

L'exposition «*Los Angeles, une fiction*», du 8 mars au 9 juillet 2017 a présenté les œuvres de 34 artistes de Los Angeles et de 84 écrivains, de générations différentes, qui tous tour à tour construisent et déconstruisent la silhouette de la ville. Plasticiens et auteurs créent la Fiction.

Des artistes majeurs (John Baldessari, Larry Bell, David Hockney …) côtoient la plus jeune génération, (Ryan Trecartin/Lizzie Fitch, Alex Israel …).

L'exposition «*Frigo Generation 78/90*», aux mêmes dates que la précédente, est revenue sur 10 années d'intuition et d'énergie pure: dans les années 80, FRIGO, collectif lyonnais, a été un des groupes emblématiques de la culture alternative en Europe. Pendant 10 ans, FRIGO a développé une intense production artistique dans tous les champs: radio libre (Bellevue 95.8), musique, scénographie, graphisme, installation, performance, expositions, photo, etc…

Les chiffres clés

Fréquentation:
- **49 687** visiteurs de mars à juillet 2017,
- **75 189** visiteurs de septembre 2017 à janvier 2018.

Actions menées en 2017

Le Musée d'art contemporain de Lyon multiplie les occasions d'exposer les œuvres de sa collection au plus près des lieux de vie, dans la métropole. A Saint Cyr aux Mont d'Or, l'exposition organisée du 18 mai au 18 juin 2017, montré des œuvres de Philippe Droguet, William Kentridge, Alain Pouillet, Henri Ughetto et Carmelo Zagari.

Après le succès de Wall Drawings en 2017, l'exposition Wall Drawings 2, du 26 septembre 2017 au 7 janvier 2018, est née du partenariat entre LPA, le Musée d'art contemporain de Lyon et la Biennale d'art contemporain. De la Cité Internationale aux parkings Grôlée, Fosse aux Ours, Hôtel de Ville, Saint Jean et P0, Wall Drawings 2 a proposé un parcours urbain entre façades vitrées et parkings souterrains.

Le service des Publics a:
- Organisé l'exposition d'une œuvre monumentale de Jesus Rafael SOTO dans le hall de l'Université Catholique de Lyon, en coordination avec les professeurs et les élèves,
- En partenariat avec le lycée du Parc, autour de l'exposition Los Angeles, une fiction, associé des élèves pendant l'installation des œuvres, pour des interviews d'artistes en anglais avant le vernissage, lors de la Nuit des Musées à la médiation,
- En partenariat avec Lyon 1, l'Ecole Centrale Lyon et l'ENS Lyon, un programme de formation sur le thème «sciences et art», lancé lors de la Fête de la Science,
- Poursuivi des opérations de fidélisation du public, comme le cycle de cours d'art contemporain (Modern Class) pour tous,
- Initié la participation du macLYON aux festivals Livraisons (revues), Quais du Polar et Assises internationales du Roman,
- Programmé les soirées SPIRITO, pour la 3e saison, associant musique classique et art contemporain.

Parmi les projets pédagogiques, en direction des jeunes publics, à noter l'action menée avec des jeunes autistes de l'ITTAC (service du Vinatier): visites au musée et venues aux concerts SPIRITO, ainsi que celle avec un collège de Meyzieu qui a abouti à la présentation de productions plastiques des élèves lors de la Nuit des Musées.

Du 20 septembre 2017 au 7 janvier 2018, la 14e Biennale de Lyon a présenté 335 œuvres et accueilli 260 420 visiteurs, dont 75 189 visiteurs au mac LYON soit 23 % d'augmentation par rapport à la Biennale de 2015. Cet événement d'ampleur internationale, auquel participe pleinement le MAC sur la partie ayant lieu dans ses murs, a permis d'exposer de nombreuses œuvres de la collection du musée dans des territoires et des lieux de la Métropole tels que Chassieu, Givors, la maison d'arrêt de Corbas, des maisons de retraite (dont celle de Pollionnay). Cette opération a recueilli un réel succès local avec 47 079 visiteurs.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
734 k€	**334 k€**	**37,0**	**2581 k€**

Théâtre des Célestins

Le contexte

Sur la saison 2016/2017, le taux de fréquentation dans la salle à l'italienne est de 80 % et de 96 % en Célestine, soit un total de spectateurs intramuros de 92 669, auxquels s'ajoutent ceux accueillis durant les tournées, soit 107 436 personnes.

Les recettes de billetterie, malgré certains spectacles structurellement déficitaires (distribution, jauge réduite, théâtre expérimental, spectacle surtitré …), pallient la contrainte sur les subventions publiques depuis 2014 : la ville de Lyon a gelé sa participation jusqu'en 2020, la Métropole applique une baisse sur sa subvention annuelle, la Région Rhône Alpes a supprimé ses aides à la diffusion du spectacle vivant (APSV).

Les chiffres clés

- **169** levers de rideaux dans la salle à l'italienne,
- **92** représentations dans la Célestine,
- **10** représentations en tournée du spectacle « *Les affaires sont les affaires* »,
- **14** représentations en tournée du spectacle « *Tableau d'une exécution* »
- **10** représentations en tournée du spectacle Je n'ai pas encore commencé à vivre
- **7** représentations en tournée du spectacle « *La famille royale* ».

Actions menées en 2017

Les Célestins, théâtre de Lyon ont poursuivi leur mission artistique de production, création, coproduction, d'accueil de spectacles et de médiation culturelle.

Les créations

Une nouvelle création de Claudia Stavisky, metteure en scène de l'établissement fut présentée dès la rentrée de la saison 2017 - 2018 « *Rabbit hole* », de David Lindsay-Abaire, avec notamment, Julie Gayet, pour 22 représentations dans la salle à l'italienne. Ce spectacle se produira en 2019 aux Bouffes Parisiens, dans la capitale, précédé d'une reprise à Lyon et d'une tournée. Au cours de cette même saison 2017 - 2018, la création de la saison précédente « *Tableau d'une exécution* » fut de nouveau présentée pour trois représentations à Lyon, galop d'essai de la tournée nationale qui s'est poursuivie jusqu'à février 2018 avec une étape de 3 semaines au Théâtre du Rond-Point à Paris. Et en début d'année 2017 s'est achevée au Luxembourg la tournée de la création 2016 - 2017 « *Les affaires sont les affaires* », d'Octave Mirbeau.

Les soutiens, accompagnements et coproductions

La programmation des Célestins est fortement empreinte d'un soutien aux compagnies, auteurs, metteurs en scène, artistes, jeunes régionaux ou futurs grands maitres français ou internationaux. Dans le cadre de leur activité artistique les Célestins assument également le rôle de producteur délégué, notamment auprès de la compagnie lyonnaise La Meute, dont le spectacle « *La Famille royale* » a été créé aux Célestins en janvier 2017. Les Célestins ont géré la tournée nationale de la saison 2017 - 2018. L'un des nombreux événements coréalisés par le théâtre des Célestins fut la 5e édition du festival Sens interdits organisée avec l'association éponyme. La place des Célestins connut une animation quotidienne pendant les dix jours continus du festival fin octobre, autour d'une programmation agrémentée de conférences, de concerts, de rencontres... Des pièces furent programmées dans différentes salles du territoire de la Métropole et le théâtre des Célestins eut le plaisir de présenter à nouveau le theatre KnAM de Tatiana Frolova. Le théâtre des Célestins assure un véritable compagnonnage avec cette troupe originaire de Sibérie orientale et poursuivra l'accompagnement en production déléguée pour une tournée internationale lors de la saison 2018 - 2019.

Les Accueils

Au titre des textes du répertoire

- « *20 000 lieux sous les mers* » de Jules Verne, mise en scène de Christian Hecq et Valérie Lesort, avec la troupe de la Comédie française,
- « *Amphitryon* », de Molière, mise en scène de Guy Pierre Couleau,
- « *Tailleur pour dames* », de Georges Feydeau, mise en scène de Louise Vignaud,
- « *Karamazov* », de Fedor Dostoïevski, mise en scène de Jean Bellorini.

Au titre des textes contemporains

- « *La famille royale* », de William T. Vollman, mise en scène de Thierry Jolivet,
- « *Je crois en un seul Dieu* », de Stefano Massini, mise en scène d'Arnaud Meunier,
- « *May day* », de Dorothée Zumstein, mise en scène de Julie Duclos,
- « *Nobody* », d'après Falk Richter, mise en scène Cyril Teste, collectif MxM,
- « *Tarkovski le corps du poète* », de Julien Gaillard, Antoine de Baecque et Andreï Tarkovski, mise en scène de Simon Delétang.

Au titre des grands maitres internationaux

- « *Rocco et ses frères* », d'après Luchiano Visconti, mise en scène de Simon Stone,
- « *Vu du pont* », d'Arthur Miller, mise en scène d'Ivo van Hove.

Au titre de la programmation cirque et arts visuels

- « *Cold blood* », de Michèle Anne de Mey et Jaco Van Dormael,
- « *Solo* », d'Arturo Brachetti.

Activités annexes

Depuis la rentrée de septembre 2017, pour répondre à une demande soutenue, le Théâtre des Célestins propose des visites guidées à un rythme hebdomadaire. Au titre des partenariats visant à une mise à disposition gracieuse des salles figurent la master class du festival Lumière, des conférences des festivals lyonnais (Villa Gillet, Quai du Polar,...) ou d'opérateurs.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
8433 k€	**8086 k€**	**43,4**	**3959 k€**

**Y compris masse salariale*

Les Subsistances

Le contexte

Le site des Subsistances accueille dans ses différents bâtiments un EPCC (Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon), l'association culturelle « Les Nouvelles Subsistances », l'association « SUPADOPE », le Plateau «NRV» (Arts numériques) projet commun entre l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts et l'association « Les Nouvelles Subsistances », les Pratiques Plastiques Amateurs et un restaurant « Le Quai des Arts ».

Les chiffres clés

- **6** salles de spectacles,
- Capacité d'accueil du site : **6 000** personnes,
- Effectif quotidien : **500** personnes,
- Fréquentation annuelle du public : environ **40 000** spectateurs.

Ecole Nationale des Beaux-Arts :
- Etudiants accueillis : **350**,
- Personnel : **150**.

Actions menées en 2017

Sous l'impulsion de la direction du service bâtiment et travaux (DGTB), la gestion du patrimoine bâti s'est poursuivis dans le respect des contraintes économiques.

Cette expertise de la DGTB veille au maintien de l'outil mis à disposition des structures accueillies pour permettre à chacun de se consacrer à son art et à ses missions tout en assurant la sécurité de chacun.

La mise en conformité de la ventilation des ateliers de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts est opérationnelle et est en cours de réception.

La mise en œuvre du calorifuge dans certains locaux des Subsistances s'est poursuivie en 2017.

En termes de développement durable : une grande partie des éclairages du site a été remplacée par la technologie LED.

3 TIG représentant 235 heures de travail ont été accueillis pour réaliser des travaux conservatoires sur ces bâtiments, et également 3 Jobs d'été qui ont contribué au calorifuge et peinture des gardes corps des Balmes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
976 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
732 k€

Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

Le contexte

L'année 2017, deuxième année du cycle budgétaire initié en 2016, a été l'année de conception d'une importante exposition « les jours sans », évènement conçu comme le pendant de « pour vous mesdames » de 2014, poursuivant ainsi sous l'angle de la pénurie alimentaire l'exploration de la vie quotidienne sous la période 1939-1945.

Les chiffres clés

Fréquentation globale :
64 437 visiteurs (**+ 7 %** par rapport à 2016).

Détail des recettes par activité :
- Activités culturelles et pédagogiques : **31 k€**,
- Boutique : **31 k€**,
- Expositions temporaires (ljs+sport) : **155 k€**,
- Collections permanente : **88 k€**,
-Subventions : **20 k€**.

Actions menées en 2017

Exposition temporaire
« Les jours sans ».
Rompant clairement avec le propos de l'exposition de 2016 « *le sport européen à l'épreuve du nazisme* », l'exposition « *les jours sans* » a débuté le 13 avril 2017 pour s'achever en février 2018.
Conçue pour tous les publics, cette exposition propose une évocation particulièrement concrète de la période en abordant le côté pratique, économique ou médical des restrictions.
Témoignages, objets prêtés par des particuliers ou d'autres institutions muséales, films, ont permis de donner une vision de la dureté de la situation quotidienne vécue par de nombreux français autour du thème de l'alimentation en temps de guerre. Des témoignages ont également été recueillis au sein de résidences pour personnes âgées et ont permis d'illustrer le propos de façon vivante.
Les principaux axes de cette exposition ont été : les files d'attente, organiser la pénurie, marché libre et denrées rationnées, déjouer la pénurie, contourner les difficultés, parer aux difficultés et le rôle des femmes, s'alimenter enjeux et propagande, subir la malnutrition, rêver la nourriture, 1944 et après !
Un partenariat avec la faculté de cinéma de Lyon 2 a permis de consacrer une partie de l'exposition à la représentation de la nourriture dans les films d'après-guerre au travers de la présentation d'extraits.

Programmation culturelle
La fréquentation totale 2017 a été de 64 437 dont 61,5 % de visiteurs individuels et 38,5 % en groupe.
Les chiffres montrent que l'intérêt du public pour l'exposition permanente ne faiblit pas et que la médiation directe pour les groupes (visites commentées, ateliers...) poursuit une hausse, attestant de l'adéquation entre l'offre du musée et la demande du public. Les résultats de la programmation culturelle autour de l'exposition permanente attestent également de cet intérêt avec des taux de participation par activités satisfaisants : près de 50% pour les visites et 52% pour les conférences. L'intervention d'historiens de renom tels qu'Olivier Wieviorka ou Annette Becker contribue à renforcer l'image du musée.

L'exposition temporaire Les Jours Sans rencontre un beau succès auprès du public en individuel. Le taux de remplissage des visites commentées s'élève à 60 % et celui des conférences est de 65 %. La fréquentation des groupes est plus faible, notamment les scolaires, la thématique étant très peu étudiée dans le cadre des programmes scolaires.

Les événements significatifs de la programmation culturelle :
- Nocturne étudiante : 107 personnes,
- JEP : 1 620 visiteurs sur les deux jours (soit une hausse de 19 % par rapport à 2016),
- Nuit des musées : 1 067 visiteurs (soit une hausse de 62 % par rapport à 2016).

Partenariats
- CNSMD : concerts en lien avec l'exposition Les Jours Sans (lors de l'inauguration, nuit des musées, fête de la musique et JEP),
- IUT Jean Moulin : organisation d'une nocturne étudiante animée par les étudiants Gaco Arts.

Autres chantiers en cours
Parallèlement, l'établissement a poursuivi différents chantiers : campagne de numérisation et de valorisation de son fonds de témoignages audiovisuels (projet inscrit au schéma directeur de la DSIT), remplacement des tablettes interactives jalonnant le parcours, restauration et conditionnement des collections graphiques. En particulier, mise en œuvre au travers de l'outil « Collectiv access » de l'inventaire et du récolement des collections, cela mobilisant fortement les équipes sur 2017 et 2018 également.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
546 k€	**325 k€**	**22,4**	**1068 k€**

Opéra de Lyon

Le contexte

L'Opéra de Lyon a remporté deux prix prestigieux en 2017 : « Best Opera Company » (Meilleure Maison d'Opéra de l'Année 2017), prix décerné par la presse anglo-saxonne et le prix « Opernhaus des Jahres » (Opéra de l'Année 2017), décerné par le mensuel allemand « Opernwelt ». Il récompense « l'excellence artistique constante, la politique d'ouverture et d'accessibilité, ainsi que l'originalité qui font de l'Opéra de Lyon une des scènes lyriques les plus inventives et les plus jeunes d'Europe. »

Deux productions du Ballet de l'Opéra de Lyon ont été distinguées par le « New York Times » et le « Guardian » parmi les meilleurs spectacles de danse de l'année 2017.

Une convention multi-partenariale d'objectifs (Etat, Région, Métropole, Ville de Lyon et association) a été signée pour les années 2016 à 2018.

Les chiffres clés

- L'opéra comprend **349** postes au total,
- Mise à disposition du personnel de la Ville : valorisé à **10 M€**,
- Contribution annuelle des financeurs publics : environ **29,9 M€**,
- Recettes propres : environ **6,975 M€**, soit **18,9 %** du budget,
- Loyer versé à la Ville pour l'occupation du Grand Théâtre : **898 843 € HT**.

Actions menées en 2017

L'Opéra National de Lyon constitue un pôle d'excellence, de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical.

La Ville de Lyon soutient financièrement l'Opéra à travers une subvention annuelle de 6 535 k€ TTC, auquel s'ajoute 537 k€ correspondant aux postes vacants du 1er semestre 2017, suite à une régularisation comptable (auparavant remboursés sur le chapitre des charges de personnel), et une aide en investissement de 170 k€ TTC.

Dans le cadre de la saison 2016 - 2017, le festival a abordé la thématique de « la mémoire, au prisme du temps », faisant revivre trois spectacles fondateurs de l'histoire du théâtre lyrique des trois dernières décennies : « *Elektra* » de Richard Strauss, « *Tristan et Isolde* » de Wagner, le Couronnement de Popée de Klaus Michael Grüber.
Par ailleurs, la programmation proposait des œuvres qui, sans être des raretés absolues, ne sont pas fréquemment données : « *L'Ange de feu* » de Prokofiev, « *Une nuit à Venise* » de Johann Strauss, « *Jeanne d'Arc* » au bûcher de Honegger et Claudel, « *Viva la Mamma* » de Donizetti…

Une nouvelle série de spectacles a vu le jour, intitulés « *Les Spectacles de poche* » (courts et accessibles à tous).

Cette saison était la 9e et dernière du mandat de chef permanent de Kazushi Ono. Son successeur, à partir de septembre 2017, est Daniele Rustioni (jeune chef Italien).

La saison a compté 5 nouvelles productions, 1 production inédite à Lyon, 3 productions inédites et re-créées à Lyon, 1 opéra en concert, 3 spectacles de poche. Les œuvres du XIXe siècle et du XXe siècle sont les plus représentées. Pour la danse, la programmation 2016-2017 proposait des créations, des entrées au répertoire, et des reprises de pièces, signées par de jeunes chorégraphes et de grands noms de la danse contemporaine.

En 2017, l'Opéra a comptabilisé près de 200 000 spectateurs pour 388 représentations. 26 000 personnes ont également été accueillies dans le cadre de la journée portes ouvertes « dans les coulisses d'un Opéra », de la journée « dans les coulisses du ballet » ainsi que lors des Journées du patrimoine.

La 9e édition de la Vidéotransmission en région Auvergne Rhône-Alpes a accueilli sur 14 sites en région plus de 7 500 spectateurs.

Plus de 20 000 personnes ont pu bénéficier des actions culturelles proposées par l'Opéra. Chaque saison, une vingtaine de projets sont mis en oeuvre en s'associant à plus de 250 partenaires dans les champs de l'éducation, du développement local, de l'insertion, de la santé ou de la justice.

L'activité de tournées (lyrique, chorégraphique et concerts) de l'Opéra de Lyon a été riche en France (Paris, Créteil, Versailles,…) et à l'étranger Etats-Unis, Allemagne, Italie, à Oman…

L'Opéra de Lyon s'associe aux grands Opéras du monde entier pour ses coproductions : Perm Opera, Théâtre royal de la Monnaie – Bruxelles, Opéra de Bâle, Barcelona Opera, Théâtre, Norwegian Opera Oslo…

Son activité audiovisuelle contribue elle aussi au rayonnement de l'institution en France et à l'étranger. En 2017, on compte 3 opéras diffusés sur France Musique, 1 opéra diffusé sur Mezzo, 1 opéra diffusé sur le site web de France Télévision, 1 DVD, et des CD de musique baroque Classical…

Avec un taux de fréquentation oscillant entre 90 % et 84 % selon les items, les spectateurs se sont répartis comme suit :
- Grande salle 77 394 spectateurs, 90 représentations,
- Musique de chambre, 1 208 spectateurs, 12 représentations,
- Scolaires et spectacle enfants, 8 287 spectateurs, 18 représentations,
- Amphijazz et amphimonde, 22 266 spectateurs, 124 représentations,
- Péristyle, 32 930 spectateurs, 74 représentations,
- Hors les Murs (autres lieux à Lyon), 9 084 spectateurs, 20 représentations,
- Tournées, 46 033 spectateurs, 50 représentations.

BUDGET TOTAL OPÉRA DE LYON
37 M€

SUBVENTION VILLE DE LYON
7072 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN
211,9*

**Mis à disposition par la Ville de Lyon*

#7.

Petite Enfance

Petite enfance

Le contexte

La politique Nationale en matière de petite enfance a rencontré en 2017 nombreux changements, avec notamment le rattachement au ministère des solidarités et de la santé ; intégrant de fait la question de la petite enfance dans le champ d'action des politiques sociales. La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) qui décline opérationnellement les orientations nationales sera présentée mi 2018.

Pour autant, l'action municipale en direction des jeunes enfants et de leurs familles a maintenu la qualité d'accueil et d'accompagnement à travers des projets structurants, tant en direction des agents que des publics. Ainsi, la thématique portée en 2017 par la Direction de l'Enfance a mis à l'honneur la Santé dans toutes ses dimensions : l'alimentation, la prévention, le bien être ; Mais aussi l'égalité des chances par le biais du projet «Parler bambin».

Les chiffres clés

- **1 945** places en gestion municipale (**52** établissements),
- **2 944** places en gestion associative subventionnée (105 établissements),
- **1 613** places en gestion privée (105 établissements).

Actions menées en 2017

Gestion de l'activité et des services de petite enfance

Evolution de l'offre d'accueil

Avec l'ouverture de l'Escale de Nelly, c'est 48 places supplémentaires dans le 8e. L'accueil Petite enfance intègre également l'accompagnement à la parentalité avec l'ouverture de Points d'Accueil et d'Information Petite Enfance en mairies du 7e et du 9e arrondissement.

De même, un accueil de qualité est inhérent à la dimension formative des professionnels. Les. D'où l'aménagement d'un local dédié aux formations métiers spécifiques : prévention des risques, accompagnement en cuisine (50 k€).

Recettes : 27 298 k€ (+ 556 k€)

- Hausse de 551 k€ par rapport à la prévision pour la gestion municipale, corrélés aux activités des EAJE : participations parentales et Prestation de Service Unique PSU versée par la CAF relatifs au taux d'activité réalisé et au passage à la facturation à la ½ heure. Soit respectivement 5 358 k€ de participation parentales (+ 166 k€) et 12 192 k€ de PSU (+ 385 k€).
- Baisse de 77 k€ sur réalisation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) par la CAF, soit 9 413 k€, pour 151 structures en gestion municipale et associative.
- Hausse de 82 k€ de financements multiples complètent l'exécution excédentaire en recettes : aide de la CAF par des fonds spécifiques pour le « dispositif passerelle » et le fonctionnement de structures dans les secteurs prioritaires.

Notons que si les recettes en participation parentales correspondent à l'activité de l'exercice considéré, 30 % de la recette PSU est liée à l'activité 2016 et 100 % de la recette PSEJ relève de l'exécution de l'avenant de 2016.

Dépenses pour la gestion des structures municipales : 130 k€ (- 37 k€)

Permettent le fonctionnement de 2 Services d'Accueil Familial (SAF) et de 2 EAJE ouverts en août ; les travaux menés sur l'optimisation de l'organisation des structures municipales (management et parangonnage), l'achat des vêtements de travail.

Les éléments présentés s'entendent hors budgets d'exploitation de 52 EAJE municipaux portés par les 9 mairies d'arrondissements, soit 1,8 M€ et hors masse salariale gérée par la Délégation des Ressources Humaines.

Le report 2018 de l'exécution des prestations artistiques (16 k€) est la raison principale du taux d'exécution de 77 % de ces dépenses.

Dépenses pour la gestion des structures associatives : 16 551 k€ (- 1 215 k€)

Ce sont les subventions pour le soutien de 114 structures : EAJE, micro crèches, SAF, RAM, LAEP.

Comme pour les établissements municipaux, le bon taux de financement de la CAF (COG 2014-2017) a permis aux structures en gestion associative subventionnées d'équilibrer leur budget sans augmenter la participation municipale. Notons que la réduction drastique du recours aux emplois aidés risque d'impacter ce fragile équilibre pour les exercices à venir.

21 équipements des centres sociaux ou maisons de l'enfance sont gérés par le Développement Territorial.

Actions transversales de développement

En 2017, la Direction de l'Enfance a souhaité renforcer le partenariat local et national, en faveur d'une meilleure visibilité de la diversité et l'action municipale :

- Echanges interactif de pratiques entre les chefs des « Toques Blanches » et les cuisinier.ères des structures municipales petite enfance,
- Journée de réflexion autour de 10 années de projets artistiques menées dans les crèches, en présence de la présidente du HCF,
- Rencontre des acteurs institutionnels et associatifs de la petite enfance autour de thématiques d'actualité : « la petite enfance : vecteur d'égalité entre les citoyens »Travail concerté avec les écoles de formations, en vue d'améliorer l'adéquation des formations initiales aux besoins du terrain.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
16691 k€	**27298 k€**	**824,1**	**31796 k€**

#8.

Éducation

Éducation

Le contexte

Évolution des effectifs scolaires de +1,79 % sur l'année scolaire 2016-2017 . Pour la rentrée scolaire de septembre 2017, une augmentation de +0,71 %.

Le nombre total d'élèves scolarisés dans l'enseignement primaire public s'élève à 37 531 sur l'année scolaire 2016-2017 et 37 800 en septembre 2017.

2017 est la quatrième année de mise en œuvre des rythmes scolaires à Lyon qui a conduit à un développement fort des activités périscolaires proposées par la Ville.

Les chiffres clés

Effectifs scolaires :
- Ecoles publiques : 37 800 dont 15 606 en maternelle et 22 194 en élémentaire,
- Ecoles privées : 8 175, dont en maternelle 2 851, et 5 324 en élémentaire.

Restauration scolaire :
- 2,663 € HT soit 2,81 € TTC,

Mercredis de Lyon :
- 43 sites d'accueil,
- 1 291 enfants inscrits.

Vendredis Aprem :
- 20 255 enfants inscrits,
- 11 904 sur accueils de loisirs municipaux,
- 8 808 sur accueils de loisirs associatifs.

Actions menées en 2017

Environnement scolaire
Ce programme (1/3 des dépenses de fonctionnement du secteur) comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques, tant du point de vue de l'entretien et de la maintenance des équipements que de celui des moyens pédagogiques mis à disposition (livres scolaires et de BCD, fournitures, transports). Il comprend également les dotations réglementaires aux écoles privées.
Pour les écoles publiques, les enveloppes de crédits et subventions par école sont calculées sur la base de forfaits par élève fixés par délibération annuelle et dont le montant a été reconduit en 2017.
Pour les écoles privées, le calcul des dotations est adossé au nombre d'élèves lyonnais par le biais d'un forfait élève de 571,50 € en maternelle et de 625,50 € en élémentaire.

Projet éducatif
La mise en œuvre de ce programme (1/5 des dépenses de fonctionnement du secteur) se traduit par le financement d'activités et de projets qui se déroulent sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire en référence aux axes et priorités du Projet Educatif de Territoire. Il s'agit notamment du soutien aux classes de découverte, aux animations des bibliothèques-centres de documentation des écoles, aux actions d'éducation artistique et culturelle, mais ce programme comprend aussi le financement d'accueils avant/après la classe, études surveillées, aides aux devoirs
Il comprend en outre le Programme de Réussite Educative et diverses opérations comme le soutien à des initiatives particulières en faveur des droits de l'enfant.

La rentrée 2016 correspond à la troisième année d'expérimentation des rythmes scolaires qui s'est notamment traduite à Lyon par la mise en place d'accueils de loisirs proposant aux enfants un accueil pendant la pause méridienne, les vendredis après-midi et les mercredis après-midi dans certains centres (Mercredis de Lyon).

NB : les subventions associées aux accueils de loisirs associatifs sont incluses dans le budget de la Direction du Développement Territorial et une partie de la masse salariale des animateurs municipaux, correspondant à environ 638 agents (hors directeurs d'accueil de loisirs) en contrat annualisé, est incluse dans le budget de la DGRH.
Le budget de la direction de l'éducation intègre, en dépenses, le financement des quelques 1 400 vacataires qui apportent, en moyenne chaque jour leur concours au fonctionnement des activités périscolaires (surveillance de restaurant, remplacements ponctuels, garderies et études.

Restauration scolaire
Ce programme (1/2 des dépenses de fonctionnement du secteur) correspond à l'organisation de la restauration scolaire depuis l'achat des repas jusqu'à leur distribution dans les restaurants satellites, en incluant les dépenses de fonctionnement de la cuisine centrale municipale et la surveillance des élèves durant la pause méridienne.
En 2017, les restaurants ont servi 3 337 0 644 repas sur 142 jours de restauration soit (hors jours de grève) une moyenne de 24 768 repas enfants par jour, en progression de 4,4 %. Sur une période comparée de référence de septembre à décembre en 2016 et en 2017, on observe une augmentation moyenne de 1,1 % de la fréquentation avec un accroissement de 1,5 % pour les lundis, mardis, jeudis. Sur cette même période de référence, il a été constaté un écart significatif de la fréquentation les vendredis de l'ordre d'environ 5 500 repas enfants par rapport aux autres jours de la semaine.

Prévention santé enfant
Ce programme, pleinement intégré aux missions de la direction de l'éducation, correspond principalement au financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires (ex. analyse de la pratique professionnelle).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
27977 k€	23641 k€	1670,9	73135 k€

#9.

Sports

Sports

Le contexte

La direction des Sports a maintenu en 2017 son engagement dans la mise en œuvre d'actions permettant le développement de la pratique sportive, pour l'ensemble des usagers, scolaires, clubs, et associations.
Elle a assuré la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites, dans le cadre d'un service continu, 7 jours sur 7, de 8h à 22h, en saison sportive, et en période estivale, sur tous les champs de la pratique sportive : loisir, amateur, professionnelle, d'élite, dans le cadre d'animations ou d'actions éducatives.
L'année 2017 a été principalement marquée par l'ouverture de l'extension du Gymnase Viviani, dénommé Gymnase Vorontzov, et de la Halle Fleurs, par l'organisation d'un nouveau tournoi de tennis ATP 250 « OPEN PARC » au Vélodrome de la Tête d'or, et par le lancement d'un programme de parcours de santé, « enfom@Lyon », visant à encourager la pratique sportive pour tous.

Les chiffres clés

4 500 000 entrées dans les équipements dont :
- Piscines : **926 000** entrées,
- Patinoires : **196 000** entrées,
- Salles et Stades : environ **1 200 000** spectateurs dans les grands équipements.

400 000 heures attribués pour des entrainements sportifs annuels, ponctuels, et du sport scolaire, à plus de **450** clubs et sections sportives et **150** établissements scolaires.

Actions menées en 2017

L'exploitation des équipements sportifs
La direction des Sports a la charge d'exploiter l'ensemble des établissements sportifs de la ville : 50 gymnases, 40 salles spécialisées, 35 terrains de foot, rugby, 160 terrains de proximité, 10 piscines, 2 patinoires, le Palais des Sports, la Halle Diagana.

Piscines et patinoires

Les opérations d'animations évènementielles en piscines, telles que « les 6 heures de Vaise », la Journée nationale de prévention de la noyade ou les soirées thématiques en patinoires, se sont poursuivies.
Diverses compétitions et meetings de natation ont été accueillis à la Piscine de Vaise, tandis que l'Open d'Apnée s'est tenu au Centre Nautique Tony Bertrand (CNTB), ainsi que des matches d'exhibition de water-polo.
Le CNTB a continué à enregistrer une hausse de ses fréquentations avec près de 27 000 entrées supplémentaires (+ 45 k€ de recettes). Le restaurant « A la Piscine », a ouvert au public en mai 2017, exploitant cette activité par voie de convention, en complément, toute l'année durant, à l'offre de restauration rapide de la saison d'été. La salle de réception du CNTB a été louée pour de multiples évènements et rencontres professionnelles.
Le Pôle Technique des Piscines a assuré le traitement d'eau du Centre Nautique Intercommunal de Vénissieux, apportant ainsi son savoir-faire, dans le cadre d'une convention moyennant redevance versée à la Ville pour le remboursement des frais (95 k€ en 2017).

Salles et stades

Le gymnase Vorontzov, situé dans le 8e arrondissement, rénové et agrandi, offre désormais deux grandes salles de gymnastique performantes.
La Halle aux fleurs, située dans le quartier Confluence, ouverte depuis le printemps 2017, accueille une salle dédiée aux arts martiaux et une salle d'évolution propre à la danse et la gymnastique.
En mai 2017, le tournoi de tennis ATP 250 organisé par la société « Open Parc », s'est déroulé au Parc de la Tête d'Or, sur le site du Vélodrome.
Suite à l'arrivée du LOU Rugby dans l'enceinte du stade de Gerland, la Ville a accompagné le développement du rugby sur la Plaine de Jeux de Gerland, tout en assurant le maintien des autres activités en place sur ces terrains : création d'une piste d'athlétisme, et d'un terrain synthétique de rugby fin 2017.
Le stade Vuillermet a été en parallèle réaffecté à l'usage du football.

Clubs sportifs
La Ville a apporté un soutien financier à plus de 200 clubs sportifs :
- Associations sportives amateur, dont le handisport : 1,2 M€,
- Associations sportives d'élite, dont 17 clubs de haut niveau conventionnés, et 19 sportifs de haut niveau individuels soutenus pour la préparation des JO : 1,7 M€,
- 3 sportifs ont été récompensés pour leur médaille aux JO de Rio 2016 : Mélina Robert-Michon (athlétisme), Frank Solforosi (aviron) et Maxime Thomas (tennis de table paralympique),
- SASP (clubs professionnels) : Olympique Lyonnais, LOU Rugby, ASUL Lyon Volley-Ball, Lyon Hockey Club les lions, Lyon Basket Féminin : 1,8 M€,
- Lions du Sport (attribués sur proposition des arrondissements) : 50 k€,
- Manifestations sportives de proximité : 57 k€.

Animation autour du sport
- Des interventions sportives éducatives en temps scolaire, sur la base du projet d'école, dont l'action « vélo »,
- Les accueils de loisirs « Divertisport », durant les vacances scolaires,
- Des interventions sont organisées au niveau du temps périscolaire du vendredi après-midi, au sein de 41 « pôles sports » supervisés par des éducateurs sportifs. Ces derniers prennent également en charge les activités sportives des Mercredis de Lyon,
- « enform@lyon » : application gratuite pour smartphone, dont le but est le développement de la pratique physique et sportive pour tous. 11 parcours (« boucles ») ont été ouverts en 2017 sur les 2e, 4e, 5e et 6e arrondissements,
- La 3e édition de « Relyon-nous » s'est déroulé le 18 juin, associant la découverte du patrimoine lyonnais à la pratique d'activités sportives ludiques et a rassemblé 5 000 personnes.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
7488 k€	**4825 k€**	**435,2**	**19782 k€**

Évènements et animations
Évènements sportifs

Le contexte

Le programme « Evénements sportifs » correspond au soutien accordé à l'ensemble des évènements sportifs organisés sur le territoire lyonnais, qui participent à la promotion du sport dans la ville et au rayonnement de la ville au plan national et international.

L'ensemble des évènements soutenus ont ainsi vocation à être accessibles à tout niveau et tout public.

Les chiffres clés

- **Soirée des Lions du sport : 1 000** personnes invitées, **10** nommés, **3** sportifs récompensés, **1** trophée coup de cœur,
- **Tournoi de tennis Open Sopra Steria** : **20 000** visiteurs,
- **SaintéLyon :** plus de **17 000** inscrits, plus de **14 000** coureurs, **500** bénévoles,
- **Le Championnat du monde de Bridge : 5 000** participants,
- **Faites du sport handi : 4 000** visiteurs,
- **Sentez-vous sport : 1 110** participants,
- **Lugdunum Roller Contest** (Coupe de France Marathon de vitesse) : **1 000** participants toutes épreuves confondues,
- **Les Boucles d'Or : 1 000** visiteurs,
- **Trophée Béraudier : 600** spectateurs,
- **Fitdays MGEN : 532** enfants,
- **Traversée de Lyon à la nage avec palmes : 317** nageurs,
- **Trophée des Clos Boulistes : 200** participants (24 clos boulistes),
- **Le Championnat de France de Tir à l'Arc D2 : 150** participants.

Actions menées en 2017

Subventions et participation à l'organisation de manifestations sportives

La Ville de Lyon apporte son soutien dans les différents thèmes suivant :

- Sports boule : le tournoi de Pentecôte de boules (6 600 compétiteurs), les trophées des clos boulistes, le trophée Béraudier,
- Cyclisme : le Championnat de France cycliste de demi-fond, et compétitions sur piste du Pignon Fixe organisées au Vélodrome,
- Courses à pied hors stade : Run in Lyon (28 426 coureurs au départ sur les trois courses (10 kms, 21 kms, 42 kms), 800 bénévoles), Lyon Urban Trail (9 000 participants), SaintéLyon, Lyon Urban trail by night (6 015 coureurs), Ultra Boucle de la Sarra (423 participants),
- Disciplines émergentes liées au développement des sports urbains : Lugdunum Roller Contest, Lyon Free Bike (6 500 participants, 250 bénévoles), BMX Street Station (2 000 spectateurs), les Boucles d'Or,
- Disciplines permettant le rayonnement national et international de la ville : Tournoi de tennis Open Sopra Steria, Championnat de France D2 de tir à l'arc, Open de France de basket 3x3.
- Evènements sur les fleuves : Lyon Kayak (2 025 participants, plus de 1 030 embarcations),
- Traversée de Lyon à la nage avec palmes, Baby ski nautique (160 enfants),
- Sport et culture : Arts of dance,
- Sensibilisation à la pratique sportive : Sentez-vous sport, Faites du sport Handi, Fitdays MGEN,
- Sport, santé : Semaine de la forme (2 200 personnes), Nordic Walkin' Lyon (2 100 participants).

Evènements sportifs organisés par la Ville de Lyon

La Ville de Lyon organise les évènements sportifs suivants :

- Soirée de remise des trophées des Lions du Sport : soirée de gala permettant de récompenser les 3 meilleurs sportifs de l'année écoulée et de mettre à l'honneur le monde sportif lyonnais,
- Re Lyon Nous (5 000 participants) : 3e édition, évènement gratuit proposant aux participants de parcourir la ville en alliant activités ludiques, sportives et culturelles en équipe dans différents lieux emblématiques. Il s'agit également pour les participants de résoudre une énigme qui constitue le fil conducteur de cette journée, dédiée à la pratique et à l'initiation sportive, sans aucune obligation de performance et de classement.

Participation aux manifestations nouvelles

Championnat du monde de Bridge, GDP Vendôme (800 personnes au meeting).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
577 k€	**180** k€	**11,6**	**703** k€

#10.

Solidarités

Action sociale

Le contexte

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre la politique sociale municipale sur le territoire lyonnais ; il est un établissement public rattaché à la commune.

Ses missions sont de deux ordres :
- Des missions qui relèvent de l'obligation légale (politique de prévention et de développement social),
- Des missions spécifiques lui ont été confiées par la majorité municipale : gestion de 16 foyers-logements et 4 EHPAD pour personnes âgées, animation en faveur des séniors, veille et suivi des publics spécifiques, cellule de prise en charge des personnes sinistrées.

Les chiffres clés

- Solidarités : **1 450 125 €** (dont **6 000 €** cotisations)
- Personnes âgées : **571 103 €** (dont **1 500 €** cotisations),
- Soutien au CCAS : **12 104 856 €** (Subvention équilibre + Taxe sur les spectacles + FAJ).

Actions menées en 2017

Aides à la Famille et à la Personne
En 2017, la Ville a versé au C.C.A.S. une subvention de 37 500€, afin d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes, et elle a subventionné des associations d'aides ménagères (pour un montant de 258 453 €), et des associations de foyers restaurants (174 080 € versés) dans le cadre de ses actions en faveur des personnes âgées.

Développement des initiatives locales
Une enveloppe de subventions gérée via le secteur « personnes âgées », est destinée au financement des acteurs associatifs dans le cadre du développement des réseaux gérontologiques (60 450 €). Elle intervient en complément du soutien aux associations lyonnaises, dont les associations de résidents dans les structures d'hébergement pour personnes âgées, afin de leur permettre d'organiser des animations ou des spectacles tout au long de l'année (71 020 €).

Accès aux loisirs
Une enveloppe de subventions est destinée à soutenir les associations qui proposent des activités (visites, excursions) aux personnes âgées durant la période estivale (4 900 €).

Aides aux structures sociales
L'enveloppe « F.I.A.S. » (Fonds d'intervention pour l'Action Sociale) permet d'attribuer des subventions aux associations dont l'objet social est d'apporter un soutien aux personnes en grande difficulté présentes sur le territoire lyonnais, pour des actions conduites tout au long de l'exercice. Celles-ci correspondent aux différents champs d'intervention d'action sociale en direction de divers publics(SDF, familles en difficulté, personnes seules, etc.).
Le crédit consommé s'élève à : 435 980 €.

Veille sociale
Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations réalisées dans le cadre de la Veille sociale :
- Le montant total de l'enveloppe « Veille sociale renforcée » correspondant au financement par la Ville de Lyon d'actions spécifiques conduites notamment durant la période hivernale, a été transféré pour un montant de 162 000€ vers l'enveloppe « Accueil de Jour » et 28 000 € vers l'enveloppe « Aide Alimentaire »,
- L'enveloppe « Accueil de jour » permet de financer les structures dont l'activité principale est l'accueil et l'orientation de personnes sans résidence stable, afin de leur fournir des services de base : collations, douches, vestiaire, lavage du linge etc. : 741 645 €,
- L'enveloppe « Opération été » est destinée au financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire 19 000 €,
- L'enveloppe « Santé SDF» soutien les associations dispensant une action dans le domaine de la santé, auprès de personnes en situation de grande précarité 37 000 €,
- L'enveloppe « Aide alimentaire » concerne les subventions allouées par la Ville de Lyon aux associations intervenant dans ce domaine : 210 500 €.

Participation de la Ville de Lyon au CCAS
La Ville de Lyon apporte son soutien à son Centre Communal d'Action Sociale par le biais de subventions : la première dite d'équilibre s'est élevée à 11 920 000 €, la seconde correspond à la compensation du non versement de la taxe sur les spectacles pour 332 356 €.
Le CCAS prend en charge directement la rémunération de ses agents.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
14126 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
0 k€

Développement territorial

Le contexte

Le contexte s'est caractérisé par :
- La poursuite de la mise en œuvre du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon,
- La signature du protocole de préfiguration du nouveau programme de renouvellement urbain, pour poursuivre le projet Duchère (Château/Sauvegarde), et lancer ceux de Mermoz-Sud et Langlet Santy dans le 8e arrondissement,
- La poursuite des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la grande majorité des associations locale d'éducation populaire assurant près de la moitié de cette offre de loisirs éducatifs.

Les chiffres clés

- **Accompagnement des associations :** 16 centres sociaux, 12 MJC, 9 maisons de l'enfance et 3 structures assimilées (Arche de Noé, association Com'Expression et Centre Pierre Valdo),
- **Soutien aux initiatives associatives :** 400 associations subventionnées, 800 actions bénéficiant à plus de 8 000 personnes,
- **Ateliers santé-ville :** 6 ateliers mis en place, 19 groupes ou commissions de travail, une vingtaine d'associations et structures partenaires, 148 000 personnes bénéficiaires,
- 250 participants aux « chantiers jeunes ».

Actions menées en 2017

Politique de la ville
- Mise en œuvre le nouveau contrat de ville 2015/2020 et des nouveaux projets de territoire et les démarches participatives,
- Réalisation un bilan/évaluation d'étape du contrat local de santé 2015/2019,
- Renforcement des actions articulant développement économique et emploi.

Egalité et droits des citoyens
- Renforcement de l'articulation avec les politiques publiques en matière de cohésion sociale, d'emploi et d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative, d'habitat, de santé, de sécurité/prévention et d'action culturelle,
- Accompagnement de la mise en œuvre du plan d'action égalité femmes hommes dans le cadre de la charte européenne signée par la Ville de Lyon.

Jeunesse

Elaboration et mise en œuvre du projet « ressources numériques et accès aux droits » proposé dans le cadre de la programmation ITI FEDER.

Vie associative
- Bilan d'étape des conventions-cadres 2015/2020 signées avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, dans le contexte de fortes contraintes sur les finances publiques et de désengagement de certaines collectivités publiques,
- Accompagnement de la Maison Pour Tous-Salle des Rancy pendant la durée des travaux d'agrandissement et de restructuration partielle des locaux,
- Accompagnement des maisons de l'enfance dont les subventions de fonctionnement général ont été calculées pour tenir compte des réserves financières importantes que certaines d'entre elles ont réalisées ces dernières années, et plus globalement accompagnement de ces associations pour les rapprocher progressivement de la fédération des centres sociaux et de la fédération des MJC afin d'en conforter le développement et mieux répondre aux besoins sociaux de la Ville de Lyon,
- Renouvellement des forums de la vie associative dans les arrondissements.

Santé/prévention
- Bilan/évaluation intermédiaire du contrat local de santé 2015/2019 avec l'agence régionale de santé,
- Développement de la démarche des ateliers santé-ville aux nouveaux quartiers prioritaires du contrat de ville 2015/2020.

Handicap

Ce programme regroupe les crédits permettant d'apporter un soutien aux actions des associations (une cinquantaine de partenaires) ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie quotidienne et d'accès aux droits des personnes handicapées.

Projet éducatif

Poursuite de la mise en œuvre des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la grande majorité des associations locale d'éducation populaire assurant près de la moitié de cette nouvelle offre de loisirs éducatifs dans le cadre du PEDT, avec notamment le financement de 3h supplémentaires de préparation et de concertation à partir de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Prévention/sécurité
- Mise en œuvre de la STSPD de Lyon avec les services partenaires de l'Etat et les bailleurs sociaux,
- Renforcement des actions de médiation sociale mises en œuvre par l'agence lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),
- Renforcement de la coordination des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon,
- Poursuite de l'accompagnement de la mise en place des zones de sécurité prioritaires (ZSP) à la Duchère et dans le 8e arrondissement.

Enfin, la Direction a poursuivi son soutien aux associations de jardins collectifs d'habitants et aux associations d'anciens combattants.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE*
21112 k€	2090 k€	53,7	3162 k€

*** Chiffre pour l'ensemble de la Direction du Développement Territorial*

#II.

Espaces Publics

Cimetières

Le contexte

L'année 2017 a été marquée par :
- **Le démarrage le 01/01/2017, du nouveau service « Pôle décès », qui permet désormais d'avoir à Lyon un seul et même lieu pour effectuer les déclarations de décès des 9 arrondissements et les démarches funéraires,**
- **La création d'un bassin aquatique d'environ 40 m² au cimetière de la Guillotière Nouveau,**
- **La mise à disposition de 200 nouvelles cases de columbarium au cimetière de la Croix-Rousse ancien,**
- **La mise à disposition au cimetière de la Guillotière ancien d'un nouvel espace pour les inhumations d'enfants, ainsi qu'un réceptacle destiné à recevoir des « petits cœurs » symboliques remis aux familles après la crémation d'un enfant,**
- **Le lancement d'une nouvelle phase de réfection des allées des cimetières lyonnais.**

Les chiffres clés

43,9 % des recettes facturées sont des ventes de concessions d'une durée de 15 ans,

Répartition des ventes de concessions en volume :
- Achats initiaux : **631**,
- Renouvellements : **1 436**.

Actions menées en 2017

Pour la première année de fonctionnement, le Pôle décès a traité 6 801 actes de décès et 145 dossiers de personnes isolées et/ou dépourvues de ressources, en constante augmentation depuis 2015. Le volume de courriers reçus est passé de 5 452 en 2016 à 16 818 en 2017, dont plus de 65 % pour le Pôle décès.

Concessions, règlementation
Ce programme intègre les dépenses et les recettes relatives à la gestion des concessions et à la réglementation funéraire.

Gestion des concessions
Les dépenses de fonctionnement ont diminué d'environ 29 %, pour atteindre un montant total de 668 k€. Cette diminution est liée à une régularisation comptable du reversement au C.C.A.S. d'une partie des ventes de concessions (33 % à ce jour). En effet, à compter du 1er juin, ce reversement ne figure plus au budget de la collectivité.
Concernant les recettes de concessions, seule la part revenant à la Ville de Lyon est désormais comptabilisée dans le budget.
La contribution versée au syndicat intercommunal P.F.I.A.L. s'est élevée à 325 k€.
Par ailleurs, les recettes ont été réalisées à hauteur de 82,7 % pour un montant total de 1 561 k€.

Réglementation
Les dépenses de fonctionnement ne représentent plus que 1,3 k€. En effet, le reversement des vacations de police perçues ne figure désormais plus, pour sa totalité, au budget de la collectivité.
Par ailleurs, les recettes ont augmenté de 34 % pour atteindre 234 k€. Cette progression provient des taxes funéraires municipales.

Gestion des sites
Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses courantes pour l'entretien des cimetières, la gestion des déchets, le gardiennage et la maintenance des sites.

Gestion des déchets
La part consacrée à l'évacuation des déchets a peu variée et s'est élevée à 47,6 k€. Le volume de déchets évacués de type « assimilés aux ordures ménagères » est quasi stable.

Entretien des cimetières
Les dépenses relatives à l'entretien des sites ont progressé de 34,4 k€ par rapport à 2016 et atteignent un montant annuel de 121 k€. La part consacrée à l'entretien des espaces verts représente plus de 78% de ces dépenses. Outre les dépenses d'entretien des espaces paysagers (taille de végétaux et désherbage), confié à des entreprises, un partenariat sur 3 ans a été mis en place avec la L.P.O., pour le classement en refuge du cimetière de Loyasse, pour un montant de 5,2 k€ en 2017. Il a été fait appel également à des entreprises d'insertion pour la réalisation de travaux d'espaces verts pour un montant de 30 k€. Enfin, des travaux de terrassement et de nivellement de la « réserve foncière » du cimetière de Loyasse, ont été réalisé pour un montant de 16,7 k€. Les recettes de fonctionnement de 31,8 k€ correspondent principalement aux redevances perçues dans le cadre de l'occupation du domaine public.

Gardiennage
La part consacrée au gardiennage des cimetières en 2017 a diminué d'environ 12 k€. En effet, le budget alloué pour le nettoyage des sanitaires publics, situés dans les cimetières lyonnais, est désormais pris en charge par la Direction Cadre de Vie.
Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées de fournitures et nettoyage de vêtements de travail ainsi que du nettoyage des locaux d'accueil des cimetières.

Aménagement
Les dépenses liées à l'aménagement des sites et au fonctionnement du pôle technique ont retrouvé un niveau de dépenses quasi équivalent à 2016, pour un montant total de 24,6 k€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
947 k€	**1827 k€**	**66,6**	**2801 k€**

Déplacements urbains

Le contexte

L'année 2017 a été marquée par le lancement de projets structurants pour la direction des déplacements urbains, notamment dans le cadre de son activité de stationnement payant, compte tenu de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 de la réforme de la décentralisation du stationnement payant sur voirie. On peut citer à ce titre le projet transversal Ville de Lyon GGCOS (gestion globale centralisée des outils du stationnement).

Les chiffres clés

- **1 604** horodateurs en service,
- **39 000** places payantes (**+ 15 %** en un an, volume global variable donné à titre indicatif),
- Recettes 12 mois de stationnement sur voirie : **16 579 k€**,
- **1 000** arrêtés de circulation et de stationnement en moyenne.

Actions menées en 2017

Promotion des déplacements durables
Ce programme regroupe l'ensemble des actions menées, subventions et cotisations versées aux associations ou à des organismes, sur des thématiques liées aux déplacements, modes doux ou à la sécurité routière dans l'agglomération.
La Ville participe également au financement de navettes TCL, organisées par le SYTRAL, dans des quartiers nécessitant des dessertes spécifiques comme les Pentes de la Croix Rousse, le quartier Saint Rambert. En 2017, cette subvention s'élève à 51 k€ et a pu être constatée une meilleure fréquentation de ces navettes.
L'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2017 s'élèvent à 75 k€ (- 3 %/CA 2016).

Gestion du stationnement sur voirie
Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la gestion du stationnement payant sur voirie, compétence de la Ville, dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police spéciale du Maire.
L'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2017 s'élèvent à 1 700 k€ (+ 8 %/CA 2016).
Leur majeure partie est consacrée aux coûts d'exploitation du stationnement payant sur voirie (marché LPA) ainsi qu'au financement du système de gestion centralisée des horodateurs (remontées des données financières, reporting…). Ces dépenses s'élèvent à 1 569 k€ (+ 8 %/CA 2016) et ont augmenté de manière significative compte tenu des nombreuses opérations de poses/déposes/mises en service d'horodateurs, dans le cadre des nouvelles extensions prévues en 2017 (6e, Part-Dieu).
Les recettes de stationnement payant sur voirie de décembre 2016 à novembre 2017 (12 mois) s'élèvent à 16 579 k€, soit une augmentation de + 12 % / + 1 750 k€ par rapport à l'année 2016 (réalisé 14 829 k€). Cette progression des recettes de stationnement en 2017 a suivi les extensions de périmètre. L'augmentation du niveau de verbalisation a accompagné ces évolutions. La communication nationale et locale sur la décentralisation/dépénalisation du stationnement payant sur voirie a permis d'obtenir un meilleur taux de respect et d'accélérer la hausse des recettes à partir du mois d'octobre.

Jalonnement urbain
Les dépenses de fonctionnement qui relèvent de ce programme sont principalement liées à des opérations d'entretien, de réparation et de nettoyage du jalonnement directionnel local et du jalonnement hôtelier.
L'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2017 s'élèvent à 40,4 k€ (pas d'augmentation de CA à CA).
En contrepartie des dépenses liées au jalonnement hôtelier, une participation financière de la Chambre de l'Industrie Hôtelière au titre de la mise en place, de la maintenance, de l'entretien et de la mise à jour du dispositif de signalisation a été versée à hauteur de 46 k€ en 2017.

Plan de déplacement d'administration
Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses relatives au stationnement des véhicules de service (abonnements, tickets, chèques et autres moyens de stationnement) dans les parcs de stationnement LPA et PARC OPERA, dans le cadre de deux marchés publics.

Ces dépenses de fonctionnement en 2017 s'élèvent à 248 k€, soit un réalisé identique à celui de 2016. Depuis 2014, une gestion de plus en plus rationalisée des titres de stationnement, menée par la Direction des déplacements urbains, permettait de maintenir des CA en baisse constante d'exercice en exercice.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
2068 k€	**16646 k€**	**16,0**	**836 k€**

Cadre de Vie

Le contexte

L'année 2017 a été marquée par :
- La rationalisation et la modernisation des sanitaires publics (démolition, remplacement ou réfection des plus anciens) pour maintenir le parc lyonnais à environ 160 unités,
- L'évolution de certains sanitaires du parc de la Tête d'Or pour augmenter la capacité d'accueil du public,
- La poursuite du développement de la politique des Contrats Façades Nettes auprès des particuliers et du renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- La mise en place de la collecte sélective des papiers / cartons dans de nouveaux bâtiments ville de Lyon (environ 200 sites collectés en 2017),
- La rationalisation des actions d'ouverture / fermeture des parcs et jardins.

Les chiffres clés

- **4383** contrats façades nettes soit **1028424 €** T.T.C. de recettes,
- **11050** demandes d'interventions confiées aux prestataires ou à la régie directe soit **236791 m²** traités,
- **180** tonnes de papiers et cartons collectées dans **181** bâtiments municipaux,
- **1062951** usagers des **4** toilettes publiques surveillées sur une amplitude horaire de 8h à 20h.

Actions menées en 2017

Respect du cadre de vie et propreté urbaine
- Poursuite du développement de la politique des contrats façades nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune,
- Consolidation des opérations de détagage renforcées au sein des territoires ciblés en lien avec les mairies d'arrondissement (opérations « bas des pentes », Secteur Sauvegardé, Point du Jour),
- Augmentation du nombre de bâtiments qui bénéficient d'une collecte sélective des papiers / carton (ateliers techniques du Transbordeur),
- Mise en place d'un nouveau calendrier de sécurisation des parcs et jardins,
- Enlèvement de dépôts sauvages et nettoyage d'espaces ville de Lyon.

Les équipements publics
- Rénovation de 10 sanitaires publics à entretien automatique vieillissants,
- Rénovation du sanitaire « Chalet des Gardes » au parc de la Tête d'Or,
- Pose de sanitaires autonomes sur les berges du Rhône durant la période estivale (mai / septembre),
- Rationalisation des aires canines (suppression des aires pas ou peu utilisées, rénovation de certains aires canines).

Pour rappel la Ville de Lyon compte : 40 sanitaires automatiques en location-maintenance (Decaux), 70 sanitaires à nettoyage automatique propriété ville de Lyon, 25 sanitaires anciens ou urinoirs non pourvus de nettoyage automatique, 11 toilettes sèches, 4 sanitaires surveillés pour un total de 162 sanitaires sur l'ensemble des arrondissements.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
2770 k€	**930 k€**	**23,6**	**1030 k€**

Eclairage public

Le contexte

Le tarif éclairage public (tarif bleu) continue d'augmenter régulièrement avec une hausse modérée en 2017 de 1,6 % au 1er août.

Ainsi, depuis 2000, l'augmentation du prix du kWh a été de 88% alors qu'à titre de comparaison sur la même période, l'indice des prix à la consommation a évolué de 27 %.

Dans ce contexte et pour limiter l'impact sur le budget de fonctionnement, seule une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) orientée sur la réduction des consommations d'énergie permettrait de rétablir une certaine marge de manœuvre.

D'ailleurs, les opérations d'investissement lancées avec cet objectif, ont commencé à porter leurs fruits sur le terrain, comme en témoigne l'évolution des consommations électriques.

Les chiffres clés

- **76 805** lampes gérées,
- **527** branchements pour festivités

Eclairage fonctionnel :
- Coût de fonctionnement par lampe : **108 €**,
- Dont consommations électricité : **67 €**,
- Coût de revient par habitant : **11,53 €**.

Plan lumière :
- Coût de fonctionnement par lampe : **32 €**,
- Dont consommations électricité : **18 €**,
- Coût de revient par habitant : **1,40 €**.

Actions menées en 2017

Eclairage des terrains de sport
La plupart des terrains de sport extérieurs sont maintenant équipés en éclairage. Cela représente 57 stades et 1 435 lampes servant à l'éclairage des aires de jeux et des cheminements d'accès.
En 2017, trois stades du Clos Layat ont été rénovés ainsi que l'armoire de commande du stade Sony Anderson.

Electrification des marchés alimentaires
Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 38 sites et 1 247 prises.
En 2017, des interventions de maintenance ont eu lieu notamment sur les marchés cours Bayard, place Zoé Roche-Mongolfier, place de Paris et Balmont.

Eclairage public

Eclairage fonctionnel

Activité récurrente par définition, l'éclairage fonctionnel contribue à la fois au confort de la vie nocturne, à la sécurité au sens large et représente à ce double titre un enjeu urbain important. Actuellement, le dispositif lyonnais comporte 53 438 lampes installées. Une large part des crédits de fonctionnement est consacrée à l'entretien préventif, comme le changement systématique des lampes. La technologie led, compte tenu de son manque de maturité en éclairage des rues, n'est pas encore utilisée à grande échelle, mais fait l'objet d'installations expérimentales sur le terrain. Elles ont été poursuivies en 2017 sur des petites rues, passages et jardins, comme la montée Justin Godart ou la rue Joséphin Soulary. Ce nouveau matériel fait l'objet d'un suivi approfondi pour en tester sa fiabilité avant de l'étendre progressivement.
En 2017, la certification ISO 14001 a été renouvelée pour l'ensemble des services.

Plan Lumière

La mise en lumière de notre Ville, notamment au travers de ses éléments patrimoniaux culturels ou naturels principaux contribue également au rayonnement de Lyon. Il est donc nécessaire de consacrer une attention particulière à ce secteur d'équipement.
Actuellement, 22 049 lampes sont installées pour la mise en valeur de la Ville. En 2017, plusieurs installations ont été remises à niveau en régie : les illuminations place Gailleton, et place Sathonay, ainsi que les ponts rails Bourbonnais, Gorge de Loup et Marietton. Par ailleurs, la mise en valeur de l'église Saint-Polycarpe a été entièrement rénovée. L'utilisation de diodes électroluminescentes permet de contenir les coûts de fonctionnement.

Consommations electriques de la dep
Ce poste qui constitue une part de plus en plus importante du budget de fonctionnement (56%) fait l'objet d'un suivi particulier et d'une politique volontariste afin d'en maîtriser l'évolution.
Cette année, le tarif bleu, a augmenté une seule fois, de 1,6% en août 2017. Les tarifs jaune et vert sont passés en offre de marchés et ont connu une évolution de leur structure tarifaire (baisse de la partie abonnement et création de nouvelles composantes tarifaires liées à l'utilisation du réseau).
Les objectifs du protocole de Kyoto (- 20 % par rapport à 1990) ont été atteints trois ans en avance.

Festivités assurées par la DEP
Le nombre de manifestations organisées sur le territoire de la Ville est stable.
Pour la fête des lumières édition 2017, la Direction de l'Eclairage Public a conçu et réalisé une intervention sur le centre nautique Tony Bertrand. A l'occasion de cet évènement, une délégation danoise a été reçue. La Direction est aussi sollicitée pour le parcours lumineux traditionnel, le branchement électrique des illuminations et le raccordement des totems, chalets d'information et des panneaux directionnels interactifs.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
6934 k€	79 k€	84,7	3800 k€

Espaces verts

Le contexte

Depuis 2005, la Direction des Espaces Verts (DEV) s'est impliquée dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14001.

La Direction développe également des économies de gestion permanentes grâce à un entretien plus naturaliste, mais aussi par la réduction des intrants (diverses fournitures) et des consommations d'eau et d'énergie.

En 2017, 0.8 hectares d'espaces verts ont été repris en gestion directe.

Les chiffres clés

- **437** hectares de surfaces en gestion,
- **224** aires de jeux,
- **110** bassins et fontaines et **6** systèmes de brumisation,
- **280** bornes fontaines assurant une distribution d'eau potable au public
- **61 700** arbres de parcs et de Balmes,
- **385 000** plantes produites au centre de production horticole,
- un jardin botanique offrant une collection de plus de **13 000** espèces différentes,
- un jardin zoologique qui compte **67** espèces, pour près de **400** animaux,
- Plus de **2 000 000** de visiteurs dans le Parc de la Tête d'Or par an,
- Plus de **40 000** personnes participant annuellement aux visites et animations pédagogiques.

Actions menées en 2017

Evénementiel, animations

Ce programme regroupe l'ensemble des activités pédagogiques autour du développement durable et de la biodiversité menées par le service Lyon Nature, ainsi que la réalisation d'expositions.
Des événements tels que la 6e édition des rendez-vous de la biodiversité, le festival des courges, la présence d'un stand sur le salon PAYSALIA en partenariat avec Plantes & Cités, ont été réalisés en 2017.

Gestion du patrimoine paysager

Ce programme regroupe les activités de maintenance et de gestion des espaces verts (entretien, propreté,...) ainsi que celles des équipements dits « associés » (fontaines, arrosage, jeux, mobilier urbain...).
Pour l'année 2017, ce sont 0.8 hectares de surfaces nouvelles qui ont été reprises en gestion horticole :
- Rives de Saône : portion entre les Subsistances et le pont de chemin de fer de Perrache (1 920 m^2),
- Ilot Mazagran (2 000 m^2),
- Jardin secret de Saint Rambert (600 m^2),
- Espaces verts de la Cuisine centrale de Rillieux (3 500 m^2).

La réflexion sur les niveaux d'entretien (classes de gestion) des espaces verts, engagée depuis 2016, permet de concilier les contraintes budgétaires et le désir légitime des lyonnais à avoir encore plus de nature en ville.
Dans un souci d'amélioration de la performance et de recentrage sur son cœur de métier, la direction des Espaces Verts a poursuivi en 2017 son effort d'optimisation des dépenses de propreté.
Des négociations avec la Métropole portant sur les conventions liées aux dispositifs propreté ont permis une augmentation de périmètre d'intervention dans le secteur Mermoz Nord-Sud pour un impact financier limité et la signature d'une convention propreté sur le secteur de la Duchère.
2017 a marqué l'avancée significative de l'important chantier de rénovation de la fontaine Bartholdi (place des Terreaux) et l'ouverture du Parc des Trembles (5 000 m^2) dans le 9e arrondissement de Lyon.

Lyon a accédé en 2017 au label « Ville fleurie 4 fleurs », une 1ère en France pour une collectivité de cette envergure. C'est un label global de cadre de vie.
Les renouvellements des labellisations « Jardin remarquable » des parcs de la Tête d'Or et de Gerland, « Ecojardins » du jardin des plantes et du quartier nature Champvert, ainsi que de la certification ISO 14001, ont été validés.
La Direction des Espaces Verts confirme ainsi son action environnementale engagée depuis plus de 16 ans.

Gestion des collections végétales et animales

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux jardins zoologique et botanique (gestion des collections animales ou végétales, recherche scientifique et conservation).
2017 a été l'année du lancement d'un grand projet « forêts d'Asie » sur le site de l'ancien enclos des éléphants.
Le jardin botanique de Lyon abrite de nombreuses collections, détient 862 plantes extrêmement rares et contribue à la conservation des espèces menacées de la flore française.

Support

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts, qu'elles soient de nature administratives, horticoles ou techniques.
La production en floriculture du Centre Horticole de Cibeins permet ainsi d'obtenir des plantes annuelles et biannuelles nécessaires au fleurissement d'été, d'automne et de printemps de la Ville, mais aussi des plantes vivaces et les végétaux ligneux pour la rénovation et le remplacement de plantes dans les jardins.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
4988 k€	156 k€	371,7	15710 k€

Aménagement urbain

Le contexte

En 2017, la ville de Lyon a enregistré le dépôt de 2 664 logements collectifs neufs, un chiffre dans la moyenne des 10 dernières années.

Le nombre de logements collectifs neufs autorisés en 2017 est très élevé (3 782, soit 1 200 de plus que la moyenne annuelle des 10 dernières années). Environ 60% de ces logements autorisés sont localisés dans les 7e et 8e arrondissements.

1 638 logements sociaux ont été financés à Lyon, dépassant ainsi l'objectif du PLH de 1600 logements sociaux par an.

La Ville de Lyon poursuit ses efforts de soutien à la production de logements sociaux par des investissements.

Le taux SRU atteint au 1er janvier 2017 est de 20,51 %.

Les chiffres clés

- **720** permis de construire déposés,
- **2 664** logements collectifs déposés,
- **3 782** logements collectifs autorisés,
- **6 877** demandes d'autorisations d'occupation du domaine public
- Taux SRU au 1er janvier 2017 : **20,51 %**,
- **1 638** logements sociaux agréés en 2017,
- **54 989** logements sociaux au 1er janvier 2017.

Actions menées en 2017

L'amenagement et le partenariat associatif

Les dépenses

Ce financement a permis de soutenir les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la ville pour un montant total de 198 k€. Ainsi, une subvention de 175 k€ a notamment été versée à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'aire métropolitaine lyonnaise.
Un marché a été notifié pour l'élaboration de fiche et cahier de recommandations des escaliers et parties communes des immeubles urbains à caractère patrimonial pour un montant de 17,8 k€.

La gestion du droit des sols

Les dépenses

- Gestion des autorisations d'urbanisme : il s'agit principalement des dépenses induites par une application informatique de gestion du droit des sols (Cart@ds) mises à disposition de la Ville par la Métropole de Lyon et de la maintenance des classeurs rotatifs, pour un montant total de 30 k€,
- Expertise/conseil : en 2017, le coût des missions d'architecte-conseil, coloriste et paysagiste conseil, s'est élevé à 86 k€. Le Prix de la Jeune Architecture a été attribué à de jeunes architectes pour un montant de 6 k€.

Les recettes

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public induites par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme délivrées et comportant une occupation privative du domaine public, lorsqu'elle est nécessaire à l'organisation des chantiers de construction ou de réhabilitation. En 2017, ces redevances ont généré un encaissement de 3 575 k€.

En 2017, l'Etat a financé le transfert de la compétence et de la délivrance produit net titré des autorisations préalables au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation, pour un montant annuel de 5,4 k€.

L'habitat parc privé

Conjointement avec la Métropole de Lyon, la Ville poursuit à travers les PIG (Programme d'Intérêt général) une politique de requalification du parc privé. A ce titre, elle cofinance les dispositifs opérationnels destinés à la coordination des actions de réhabilitation. En 2017, ce cofinancement a été de 86 k€.

L'habitat parc public

Une participation annuelle a été versée à l'association de gestion du fichier commun de la demande de logement social pour un montant de 7,9 k€.
Une subvention annuelle de 19 k€ a été versée à l'ALSR, permettant à cette association de soutenir un nouveau contrat de développement qui a pour but de favoriser l'accès au logement locatif privé de personnes à faibles revenus, voire à revenus précaires.
Pour la mise en œuvre d'opérations de renouvellement urbain (Mermoz et la Duchère), une stratégie de relogement et de peuplement est mise en place et a entraîné en 2017 une dépense de 37 k€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
537 k€	**3581** k€	**61,4**	**3178** k€

#12.

Développement économique & rayonnement international

Université, recherche

Le contexte

En 2017, le Magazine l'Étudiant classe Lyon 1ère métropole étudiante de France, des villes où il fait bon étudier. Lyon est saluée pour son attractivité, la qualité des formations proposées et un cadre de vie agréable et dynamique, dont bénéficient 150 000 étudiants parmi lesquels 20 000 internationaux.

L'Université de Lyon réunit 36 établissements d'enseignement supérieur, dont 12 membres et 24 associés. L'excellence des formations et la notoriété de la recherche sont des enjeux majeurs du développement économique, social et culturel de Lyon et de son rayonnement international.

Depuis 2016, le partenariat Université commun entre la Ville de Lyon et la Métropole optimise les moyens des deux collectivités dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

Ainsi, au cœur du quartier universitaire des quais, l'Unité Vie Étudiante accompagne l'intégration des étudiants dans la cité.

Les chiffres clés

- **lyoncampus.fr : 1 000** visites / jour. **19 530** abonnés à la newsletter.
- **Subventions à 29 associations étudiantes : 14** côté VDL pour 14 000 € et **16** côté Métropole pour **22 000 €**, **1** à UNIPOP, **1** au CROUS et 1 à l'UDL.

Actions menées en 2017

Ville d'accueil et d'intégration citoyenne de l'étudiant

Maison des Étudiants

2017 a été marquée par la rénovation totale des locaux de la Maison des Etudiants suite au Remix de 2016, à l'issue duquel 6 projets ont permis d'orienter les travaux en fonction des usages de la MDE. Un Workshop a suivi le 14 décembre 2017, avec pour objectif de proposer de nouveaux services pour ce lieu : une passerelle entre les étudiants et le monde socio-économique, qui permet aux étudiants de se professionnaliser et de se réaliser en construisant ensemble la ville de demain.
La MDE a accueilli 58 associations en résidence, dont 14 nouvelles, sur son espace de coworking de 400 m². 426 événements ont été ouverts sur l'extérieur. 1 308 réservations ont été faites pour des ateliers, conférences, débats, expositions, concerts, documentaires, formations, cours de danse, langues, photos, dessin… toute l'année avec un taux d'occupation de 96,9 %.
La MDE accueille aussi différents partenaires : MJC Jean Macé, agence nationale du service civique (jury), Alliance française, Crous avec les RDV de la MDE (150 personnes sur 4 soirées thématiques).

Partenariat Crous et 4e édition du « Forum des Initiatives Étudiantes »

Dans le cadre du partenariat avec le Crous pour le Forum et le cycle annuel des activités d'animation de vie étudiante, la MDE a accueilli la soirée « Incroyable talent » et le repas de Noël inter-résidence du Crous. Forum : 25 associations étudiantes ont participé à cet événement à travers diverses animations et 3 soirées thématiques pour favoriser l'engagement étudiant et valoriser la dynamique associative : solidarité, entrepreneuriat, inter culturalité. Accueil de 235 participants, dont 1/3 du monde associatif autour de 26 ateliers divers (débats, quizz, danse, jeux, dégustations…), 3 concerts, 3 projections de films, 2 expositions. Le Crous a reçu une subvention de 15 000 €.

Pass Culture

Vente de 4 125 Pass Culture 2016/2017 et 9 958 places consommées : un abonnement pluri établissements à 18 € pour 4 places de spectacle dans 57 structures culturelles et le festival « Nuits Sonores ». Il est mis en vente à la MDE, au CROUS, au CRIJ, aux services culturels et BDE des Universités, soit 18 points de vente. 348 places gratuites de spectacle ont aussi été offertes aux étudiants toute l'année sur le site www.lyoncampus.fr.

Nuit des Étudiants du Monde

La 15e Nuit des Étudiants du Monde (NEM) le 12 octobre 2017, en partenariat avec la Ville de Villeurbanne a réuni plus de 2 500 étudiants internationaux. Une vingtaine d'autres villes françaises membres de l'AVUF ont aussi organisé un événement d'accueil. Plus de 20 associations étudiantes ont animé le village associatif, complété d'un stand Onlylyon avec 1 photomaton, d'une plate-forme de jeux interculturels.

Web Lyoncampus.fr

- Facebook : 8 559 likers en 2017, soit + 28,2 % par rapport à 2016,
- Twitter : 2 108 abonnés, soit + 6 % par rapport à 2016,
- La création de la page facebook MDE en 2016 a déjà 1 372 fans, soit + 100,3 % par rapport à 2016.

L'exposition St'Art 2017 a présenté 11 projets d'étudiants en double cursus architecte-ingénieur de l'association GAIA représentant 4 écoles (Insa, Ensal, Entpe, Ecole centrale) et a été accueillie dans 10 lieux de vie étudiante, du 7 mars au 22 décembre 2017.

Ville internationale de formation et de recherche

Rayonnement international, valorisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, par :

- Le Prix du Jeune Chercheur, 3 prix de 5 000 € chacun attribué à des jeunes chercheurs(es) de Lyon sur 49 candidats,
- Des subventions de 9 000 € à l'« Université Populaire de Lyon » pour son cycle de formations, et de 12 000 € à l'UDL pour le Students Welcome Desk 2017.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

228 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

0 k€

Économie, commerce et artisanat

Le contexte

Si l'année 2017 présente une progression des dépenses conséquence d'un élargissement du périmètre d'interventions ; en parallèle, elle affiche une croissance des recettes de la direction. Cette politique permet de maintenir l'appui aux associations de commerçants.

Les recettes de fonctionnement ont connu, par rapport à l'année 2016, une hausse de + 3,45 % (+ 311 k€).

Le montant des crédits alloués hors Fisac, en hausse de 6 % (+ 75 k€) par rapport à l'année 2016, a été utilisé de façon optimale puisque le taux de consommation des crédits s'établit au-dessus de 99 % comme l'année précédente.

Les chiffres clés

Recettes par rapport à 2016 : + 286 k€

- **4 197** terrasses, équipements de commerce, étalages, porte-menu,
- **29** associations de commerçants accompagnées lors des illuminations et animations de fin d'année, dont 13 ont participé aux illuminations, 13 aux illuminations et animations et 3 à l'action d'animation,
- **77** marchés forains,
- **6** fêtes foraines, vogues et cirques,
- **5 465** arrêtés.

Actions menées en 2017

Animations et événementiel

La politique de soutien aux associations de commerçants dans le cadre des illuminations de fin d'année s'est poursuivie.

Le montant total des subventions attribuées pour le solde de la campagne 2016 et l'avance de la campagne 2017 s'établit à 185 k€. Cela traduit un engagement fort de la collectivité (le taux de subventionnement des actions étant stable par rapport aux années précédentes) auprès des 29 associations qui participent au dispositif.

D'autre part, la CCI Lyon Métropole a finalisé, en 2017, la 10e enquête ménage en partenariat avec le Grand Lyon, la Ville de Lyon, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône, et 3 syndicats mixtes porteurs de SCOT (SEPAL, Beaujolais, Ouest Lyonnais). La ville de Lyon a accompagné cette action par une seconde subvention de 17,5 k€ en 2017 comme en 2016.

Enfin, la ville a accompagné la Grande Semaine du Commerce qui a eu lieu en novembre 2017.

Développement

La 3e et ultime phase de l'opération FISAC relative à la revitalisation économique des rez-de-chaussée commerciaux des quartiers des Pentes de la Croix Rousse, Moncey et Guillotière (1er, 3e et 7e arrondissement) est arrivée à son terme. L'opération a été soldée en 2017 par le versement par l'Etat du solde de subvention d'un montant de 115 k€.

Enfin, sur les secteurs du 4e, du 9e - Vaise et la quartier de Gerland (7e), l'année 2017 est marquée la prorogation jusqu'au 31 décembre 2018 des trois FISAC mis en œuvre en fin d'année 2016. Les différentes actions définies par convention en lien avec les partenaires se poursuivent.

Le soutien aux managements de centre-ville portés par les associations Tendance Presqu'Île et Lyon 7 Rive Gauche s'est poursuivi ainsi que l'appui aux filières de la mode (Village des Créateurs), de la boulangerie (Maison de la Boulangerie) et de la coiffure (Union Départementale des Entreprises de Coiffure du Rhône).

Enfin la première préemption de fonds de commerce a été lancée sur le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur les Pentes de la Croix Rousse. Cette possibilité d'exercer ce droit de préemption lors de la cession de fonds ou de baux a pour objectif de maintenir la diversité du commerce et de l'artisanat dans ce quartier emblématique.

Gestion et exploitation

Les dépenses ont été grevées par le portage de la sécurité du périmètre de la Vogue des Marrons de la Croix Rousse à hauteur de 67 k€. Cette dépense a cependant fait l'objet d'une compensation intégrale dans le cadre de la refacturation de cette prestation aux forains exerçant sur cette manifestation.

De plus, la hausse des recettes sur ce programme s'établit à + 322 k€ par rapport à 2016 et s'explique par plusieurs facteurs :

- Progression des recettes provenant des terrasses : + 188 k€, soit + 5,2 %. L'activité continue à progresser sensiblement avec des emprises en hausse et 27 terrasses supplémentaires ce qui porte le total à 3 194 terrasses,
- Augmentation des recettes des kiosques et concessions : + 21 k€, soit + 3,9 %,
- Augmentation des recettes sur les marchés forains, commerce ambulant, cirques et fêtes foraines : + 6 k€, soit + 0,2 %.
- Mise en place d'une redevance d'occupation relative à la base de vie des forains installée sur le site du Stadium de Vénissieux (46 k€).

Le système de pré-déclarations adressées aux commerçants identifiés comme assujettis à la taxe a permis de stabiliser le montant des recettes provenant de la taxe locale sur la publicité extérieure. En effet, les recettes sur la TLPE se stabilisent au niveau de 2016 pour atteindre un montant de 2 400 k€. Le nombre de dossiers instruits et la surface des dispositifs installés se sont maintenus montrant le dynamisme économique du territoire.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
1245 k€	**9366** k€	**54,4**	**2330** k€

Relations internationales

Le contexte

Le service commun des relations internationales Ville et Métropole de Lyon créé en 2017 est garant de la mise en œuvre de la politique européenne et internationale des deux collectivités.

Ce service a mis en place un dispositif d'appel à projets pour favoriser l'émergence de nouveaux porteurs de projets internationaux, stimuler l'engagement de la société civile et renforcer la dynamique multi-acteurs.

L'année 2017 s'est par ailleurs concentrée autour de l'accompagnement des services sur les opportunités de financement européens et a consacré Lyon comme 1ère ville française, lauréate du Prix européen de la ville accessible. Elle a poursuivi parallèlement son action en faveur du développement des partenariats prioritaires en Europe, Asie, Amérique du Nord et Afrique.

Les chiffres clés

- **11** missions officielles mobilisant de nombreux acteurs du territoire lyonnais ont permis de renforcer nos partenariats stratégiques en Asie, Afrique, Europe, Moyen-Orient et Amérique du Nord,
- **96** délégations étrangères accueillies sur le territoire,
- **77** projets internationaux soutenus dont 8 par le biais de la convention avec l'Institut français.

Actions menées en 2017

Actions de coopération au développement et de solidarité internationale

- Expérimentation d'un Appel à projets internationaux commun Ville/Métropole de Lyon qui a permis de cofinancer 38 porteurs de projets sur 4 thématiques : éducation à la citoyenneté européenne et internationale ; promotion de la francophonie ; solidarité internationale ; internationalité du territoire,
- Suivi du projet de mise en lumière du musée des Beaux Arts de Hô Chi Minh Ville,
- Accueil du maire de Ouagadougou et accompagnement de la nouvelle administration municipale dans les domaines de la police, de l'éclairage public et du sport,
- L'accueil du Président de la République d'Arménie a été un temps fort de la coopération avec Erevan (formation professionnelle, culturels numériques et aménagement urbain),
- Suivi de la convention de coopération avec Porto Novo dans les domaines de l'éclairage public, espaces verts, administration locale et police municipale,
- Lancement d'une nouvelle coopération avec Rabat dans le domaine de la lumière événementielle,

Politique de rayonnement international de Lyon

- Nombreux temps forts au profit de la coopération avec Montréal : Lyon, invitée d'honneur du Festival « Montréal en lumière » ; mission officielle conduite par le Maire de Lyon à l'occasion des 30e Entretiens Jacques Cartier et signature de l'adhésion de la Ville à l'Observatoire international des Maires pour le Vivre Ensemble ; accueil de la nouvelle maire de Montréal dans le cadre de la Fête des lumières,
- La coopération de la Ville avec ses 2 villes partenaires allemandes Francfort et Leipzig s'est renforcée dans le contexte de l'année de la France en Allemagne,
- Célébrations du 200e anniversaire du Consulat général de Suisse à Lyon,
- Accueil de 10 citoyens milanais dans le cadre des échanges d'habitants de quartiers « politique de la Ville » de Lyon et de Milan sur le thème et les pratiques de l'alimentation durable,
- Dans le cadre de la coopération avec Boston, mobilisation de l'Orchestre National de Lyon pour un concert exceptionnel au Roxbury Innovation Center,
- La coopération avec les Emirats Arabes Unis s'est concentrée sur le champ de l'éclairage public et de la lumière événementielle avec Dubaï.

Réseaux et Affaires Européennes

- Dépôt de projets éligibles au fonds structurel FEDER pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur 3 bâtiments municipaux,
- Lancement à Bologne du projet européen ROCK sur la revitalisation urbaine des quartiers historiques,
- Accompagnement de la candidature de la Ville de Lyon au Prix européen de la Ville accessible 2018. Remise du 1er prix à l'occasion des journées européennes du handicap,
- Organisation d'une mission à Bruxelles sur les opportunités et politiques européennes dans le domaine du sport,
- Participation aux 3 rencontres du réseau DELICE à Montréal, Lausanne et Aarhus et élaboration d'une nouvelle feuille de route stratégique pour le réseau,
- Organisation du Lyon Light Festival Forum en partenariat avec le réseau LUCI et la DEA,
- Participation aux réunions Eurocities liées à l'Agenda Urbain européen et à la politique de cohésion,
- Participation à l'Assemblée générale de l'AIMF à Montréal.

Évènements internationaux à Lyon

- Accueil du forum culturel « la route culturelle de la soie » qui a permis d'organiser des dialogues franco-chinois de haut niveau dans les domaines de l'éducation artistique, du développement économique, de l'art de vivre et de la gastronomie,
- 17e édition des Fêtes consulaires, en présence de 13 ambassadeurs, 54 consulats et 11 associations internationales,
- Organisation d'un événement précurseur à l'organisation en 2018 d'un Festival des Solidarités. Cet événement a rassemblé tous les acteurs de la solidarité internationale du territoire.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
1046 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
0 k€

Développement territorial

Le contexte

- **Amélioration de la situation économique nationale tout comme celle de l'agglomération lyonnaise : le taux le chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon est légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence.**
- **Renforcement des contraintes financières sur les outils de la politique emploi-insertion en raison de la réduction de la subvention de l'Etat à la Maison de l'emploi et de la formation et de la diminution des crédits au titre du FSE-PLIE,**
- **Renouvellement pour un an du protocole du PLIE de Lyon dans l'attente de l'évolution de l'organisation opérationnelle de la politique emploi-insertion professionnelle de la Métropole de Lyon qui assure désormais la gestion des fonds européens depuis le 1er janvier 2017.**

Les chiffres clés

- **343** entreprises signataires de la charte d'engagement sur 1 200 actions emploi,
- **60** entreprises accompagnées sur la gestion RH,
- **5** datings emploi, **80** rencontres métiers, coordination des recrutements,
- **22 000** personnes accueillies dans les antennes de proximité, dont la moitié de jeunes de moins de 26 ans.

Actions menées en 2017

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la maison de l'emploi et de la formation de Lyon constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle emploi, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, la Mission locale de Lyon, l'association ALLIES-PLIE de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

Dans la continuité de l'année 2016, les actions conduites en 2017 ont consisté à :
- Augmenter les mises en situation de travail en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par le code des marchés publics, ainsi que le soutien aux structures d'insertion par l'emploi du secteur intermédiaire,
- Mieux coordonner la prospection des postes vacants auprès des entreprises, développer les forums pour l'emploi avec les entreprises,
- Renforcer l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences,
- Développer l'offre de service à la création d'activités,
- Renforcer la communication et l'information en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés, grâce notamment au portail internet,
- Renforcer l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, notamment grâce à la mise en place de la « Garantie jeunes ».

Pour renforcer les synergies entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale de Lyon, la Ville de Lyon et ses partenaires institutionnels, à commencer par l'Etat bien évidemment, ont souhaité aller plus loin dans la mutualisation, notamment par la réunion des deux réseaux d'antennes de proximité et la constitution d'un seul service entreprises.

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la Mission locale de Lyon, à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon et à l'association ALLIES (gestionnaire du PLIE de Lyon) sont restées en 2017 au même niveau global qu'en 2016.

Le programme local emploi-insertion (PLIE) de Lyon représente 6 000 personnes bénéficiant d'un accompagnement à l'emploi, 4 000 personnes bénéficiant d'un emploi pendant le parcours d'insertion et 3 000 personnes accédant à l'emploi au terme du parcours d'insertion.

Plus de chiffres clés :
- 3 000 jeunes ont bénéficié d'une mesure d'accès à l'emploi, dont 300 en contrats aidés et 230 en formation en alternance,
- 850 lyonnais embauchés grâce aux clauses d'insertion dans les marchés publics,
- 2 400 personnes accompagnées dans le cadre du plan local d'insertion et d'emploi (PLIE), dont les deux tiers ont bénéficiés d'un contrat de travail (la moitié d'entre elles ayant accédé à un emploi pérenne et/ou une formation qualifiante).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE*
2489 k€	**55** k€	**53,7**	**3162** k€

**Y compris masse salariale*

**Chiffre pour l'ensemble de la Direction du Développement Territorial*

Halles Paul Bocuse

Le contexte

Jusqu'en 2012 le service des Halles de Lyon ne faisait pas l'objet d'un budget dédié, ses dépenses et recettes figurant au budget principal.

Or, ce service étant de nature industrielle et commerciale, le Code général des collectivités territoriales imposait qu'il bénéficiât d'un budget annexe, obligation respectée depuis l'année 2012. Le service des Halles de Lyon est géré en budget annexe, sans autonomie financière ni personnalité morale compte tenu de l'ancienneté de son existence.

L'année 2017 est pour les Halles de Lyon la sixième année de gestion en budget annexe, marquée par la contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Les chiffres clés

- Dépenses de personnel : **304 k€**,
- **56** commerces et restaurantsconjointement avec la Métropole de Lyon.

Actions menées en 2017

Equilibre financier
Le maintien de l'équilibre financier du budget est obtenu puisque les dépenses de fonctionnement sont totalement couvertes par les recettes provenant de la même section. Il en va de même s'agissant des dépenses et recettes d'investissement.

Recettes et dépenses de fonctionnement
Il est à noter, pour 2017, une légère baisse (- 31 k€ soit - 1,6 %) des recettes de fonctionnement.
Parmi les redevances pour services rendus, les redevances pour charges communes qui représentent le deux tiers du total des recettes réelles de fonctionnement diminuent de 52 k€ soit une baisse de - 3,8 %.

En contrepartie, grâce à une évolution favorable de l'indice du coût de la construction et de l'édition 2017 du salon de l'hôtellerie et de la restauration – SIRHA, les recettes relatives aux droits de places, aux redevances des terrasses annuelles ou saisonnières qu'ainsi qu'à l'occupation privative partielle ou totale des Halles présentent une hausse de 24 k€.
D'autre part, concernant les dépenses de fonctionnement en matière de sécurité du site, la présence d'un agent de sécurité supplémentaire en renfort en heures de nuit en semaine et le week-end a été maintenue sur l'année.

Le résultat 2017 présente aussi une dépense exceptionnelle de 40 k€ liée à un décalage dans le calcul par les services fiscaux sur la cotisation foncière des entreprises 2016 et donc dans son règlement.

Dans le cadre du respect de l'équilibre du budget annexe, ces dépenses complémentaires ont été compensées notamment grâce à des économies effectuées sur d'autres postes du budget tout en maintenant les opérations de vérifications et de prestations obligatoires liées au statut d'établissement recevant du public.

Par ailleurs la fraction de TVA à la charge de la Ville a été en 2017 de 24 %.

Dépenses d'investissement
Pour l'année 2017, il convient de souligner une forte maîtrise des dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt.

Les années précédentes avaient été marquées, en revanche, par la rénovation de la toiture, la réfection des réseaux d'eau et l'installation des rafraichisseurs qui étaient devenus obsolètes ; travaux qui ont permis aux occupants de l'établissement de bénéficier d'un meilleur confort thermique, déjà amélioré par la réfection de la toiture.

L'année 2017 a été axée sur la sécurité des biens et des personnes au sein de cet établissement recevant du public. En effet, les travaux relatifs à la modernisation du système de surveillance ont été poursuivis au niveau du sol-sous du bâtiment. De plus, des caméras ont été ajoutées au rez-de-chaussée afin d'assurer une couverture de surveillance optimale.

En outre, toujours dans ce même contexte de sécurité, tout le système de sonorisation a été rénové.

Enfin, un nouveau système d'extraction centrale des hottes a été installé au-dessus de l'accès « rue Garibaldi » pour une première tranche de 62 k€. Cette nouvelle installation moderne vient remplacer le moteur de hotte situé auparavant sur le toit du parking Lyon Parc Auto contigu au bâtiment des Halles.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN	MASSE SALARIALE CORRESPONDANTE
1940 k€	**1983** k€	**7,0**	**295** k€

L'exercice 2017, dont vous avez pu prendre connaissance dans les détails à travers l'ensemble de ce document, s'achève sur un sentiment de satisfaction partagée au regard à la fois, de toutes les actions qui ont été conduites sur l'année et de la saine situation financière que nous avons su préserver, malgré une forte contribution au redressement des finances publiques.

Les résultats énoncés dans ce compte administratif 2017 font ainsi état de nos bonnes performances budgétaires, lesquelles ont été encore récemment saluées par notre agence de notation qui maintient notre note financière à long terme à « AA - perspective stable », soit la plus haute note qui puisse nous être à ce jour attribuée.

Cette situation plus que satisfaisante à l'issue de la 1ère moitié de ce mandat est le résultat des efforts répétés conduits collectivement par les élus et l'administration pour conserver un cadre budgétaire propice au développement de notre collectivité sur le long terme.

User pleinement de notre capacité à investir et offrir un service public de qualité à des lyonnaises et des lyonnais toujours plus nombreux, sans cependant remettre en question nos équilibres financiers, voilà ce qui guide notre stratégie financière. Offrir de surcroît un territoire toujours plus attrayant pour tous ceux qui le vivent ou le visitent et qui font ensuite rayonner notre ville à travers l'Europe et le monde, en dépit d'un contexte pourtant fortement contraint, voilà l'engagement que nous tenons.

Lyon, le 25 avril 2018.

Le Maire de Lyon,
Georges Képénékian

MAIRIE DE LYON
1, place de la comédie
69205 Lyon cedex 01

LYON EN DIRECT
04 72 10 30 30